

Plan Zonal de Sécurité 2014-2017



Zone de Police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem



Préambule

CADRE LEGAL

La Loi sur la Police Intégrée (LPI) stipule notamment que le Conseil Zonal de Sécurité est chargé de préparer, de définir et d'évaluer le Plan Zonal de Sécurité.¹

Le chef de corps, quant à lui, porte la responsabilité de l'exécution de la politique policière locale, et plus particulièrement de l'exécution du Plan Zonal de Sécurité.² C'est donc le chef de corps (et son service de politique zonale de sécurité) qui prépare le plan de police et qui en pilote pour ainsi dire sa rédaction.

Le PZS 2013-2016 devait, à l'origine, entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Au niveau national, différents acteurs ont demandé de postposer cette date de 6 mois en raison des élections communales prévues en octobre 2012. Une circulaire du Ministre de l'Intérieur a entre-temps confirmé cette demande mais en portant le délai à un an soit janvier 2014. La PLP 50 a officialisé cette date et porté l'exécution des PZS sur la période 2014-2017.

FINALITE

Le Plan Zonal de Sécurité vise à fixer des priorités en matière de sécurité et de développement de l'organisation, les évaluer et les corriger et augmenter l' « accountability » (rendre compte).

- Fixer des priorités - La fixation des priorités relève du Conseil zonal de sécurité. Celui-ci doit veiller à ce que les priorités soient orientées le plus possible vers les problèmes les plus fréquents ou les plus importants voire ceux qui causent le plus de dommages sociaux. Les priorités ne se supposent pas toujours « plus de travail » ou « d'utilisation de capacité ». Il ne s'agit pas nécessairement de travailler plus mais de travailler « mieux ».
- Augmenter l'accountability - Cette notion renvoie à l'obligation de rendre compte. Il s'agit notamment de rendre le travail policier plus transparent quant à la manière dont les priorités sont fixées et le travail policier journalier est réalisé. Cette obligation se conçoit non seulement par rapport aux autorités mais aussi à la population par le biais de ses instances représentatives. L'accountability interne est également importante si on veut pouvoir déléguer des compétences aux membres du personnel et si on veut responsabiliser ces derniers.
- Evaluer et corriger - Le but de l'évaluation est de détecter les facteurs qui ont contribué (dans une certaine mesure) au succès (partiel) d'une initiative et éventuellement les facteurs qui ont mené à un échec (partiel). Une bonne évaluation doit permettre d'ajuster le plan zonal de sécurité. L'évaluation est liée à la fixation d'objectifs et d'indicateurs appropriés et pertinents. Sans cela, on ne peut jamais savoir si l'objectif est atteint.

En conclusion, il est important de garder à l'esprit que le but d'un PZS est de permettre de définir des priorités stratégiquement réalistes, réalisables, acceptables et mesurables (SMART). Ces priorités visent aussi bien le domaine de la sécurité que celui du fonctionnement interne de l'organisation.

Le PZS est signé par le Conseil zonal de sécurité. Il est ensuite transmis aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice pour approbation. Le dépôt du plan 2014-2017 doit se faire dans le courant du mois d'octobre 2013.

¹ Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, *M.B.*, 5 janvier 1999. Art. 35-37.

² Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, *M.B.*, 5 janvier 1999. Art. 44.



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	4
Préface	6
Avis au lecteur.....	8
CHAPITRE 1 VISION - MISSION - VALEURS	9
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE.....	11
2.1. Introduction	12
2.2. Description socio-économique et démo-graphique de la zone	13
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	16
2.4. Attentes et objectifs des autres parties prenantes	55
2.5. Déploiement du corps de police.....	61
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement	63
2.7. Coopération.....	73
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité	74
CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	76
3.1. Les dossiers prioritaires : Atteintes graves à l'intégrité physique et/ou sexuelle	77
3.2. Objectifs stratégiques.....	78
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	103
4.1. Communication externe	104
4.2. Communication interne	104
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN	106
5.1. Améliorer et innover	107
5.2. Approbation.....	107
CHAPITRE 6 PLANS D'ACTION ET PROJETS	108
LISTE DE DISTRIBUTION.....	109
ANNEXES	110



Introduction



Préface

Rédaction conjointe par les différents partenaires du Conseil Zonal de Sécurité dans le document.

Dans cette rubrique, le chef de corps et/ou le président du CZS souligne(nt) l'objectif principal du PZS comme par exemple.



Leçons à tirer du Plan Zonal de Sécurité

Dans son édition 2009-2012, le Plan Zonal de Sécurité faisait appel, pour la première fois, à une méthodologie particulière se basant sur un canevas spécifique proposé par CGL, prévoyant notamment de prendre en compte un processus décisionnel pour déterminer les priorités.

Cette méthodologie restera inchangée dans les grandes lignes. L'accent sera toutefois mis sur la détermination la plus large possible d'indicateurs afin de pouvoir mesurer l'effet du PZS.

Les priorités retenues dans le précédent PZS avaient obtenu un consensus large et collaient bien aux réalités de notre zone de police à cette période. Pour autant, il apparaît de plus en plus qu'une sélection limitative des priorités ne permet pas de répondre adéquatement aux phénomènes criminels car elle donne le sentiment que les thèmes qui ne sont pas retenus dans le PZS ne sont pas traités par notre zone de police. C'est d'autant plus dommageable, qu'avec le temps, le PZS a fini par ce faire connaître auprès des membres du personnel et des partenaires. Il est donc devenu primordial d'élargir son champ d'application afin qu'il puisse davantage rencontrer les attentes de chacun. Il doit donc tendre à devenir un véritable outil de politique de sécurité en abordant de manière plus globale les phénomènes criminels.

D'autre part, les plans d'action qui découlent du PZS ont trop souvent eu tendance à appréhender mécaniquement certains domaines de sécurité sans réel changement d'orientation au cours du cycle de politique policière. Il y a donc lieu de réinvestir les priorités dans leur globalité, à la fois dans leur volet préventif et répressif en impliquant davantage les partenaires et en stimulant plus les initiatives. Il convient de veiller à une évaluation annuelle systématique afin de réaliser des ajustements si nécessaire.

Le volet communication a encore été trop largement sous-exploité. Une nouvelle procédure a ainsi vu le jour en 2012 afin de le renforcer davantage et par là l'impact préventif des opérations. Là encore des corrections doivent être apportées. Il semble cependant de plus en plus évident que le système de communication interne et externe doit être repensé dans son entièreté en tenant compte, notamment, des technologies nouvelles dont l'impact est grandissant.

Le partenariat gagnerait à être davantage utilisé. Il est en effet primordial de s'appuyer sur les partenaires pour réaliser certains objectifs, plus particulièrement en matière préventive. Il est donc important de réunir à nouveau les différents partenaires en début de cycle afin de les fédérer.



Avis au lecteur

« *L'aspiration à l'excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur à travers ce plan* ». Tant la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté avec ses 5 piliers (orientation externe – résolution de problème – partenariat – justification – implication capable), que la méthode de travail de la fonction de police guidée par l'information avec ses 5 caractéristiques (déterminant les objectifs – proactif et réactif – offrant une plus-value – assurant l'échange – ciblant les objectifs) et la gestion optimale avec ses 5 principes (orientation vers le résultat – transparence – collaboration – amélioration continue – leadership audacieux) sillonnent ce plan, comme une contribution spécifiquement policière à la sécurité et à la qualité de vie, sous la régie de l'autorité compétente.

La gestion optimale implique aussi le choix d'un modèle de management. Pour la police belge, le modèle EFQM, qui a déjà fait ses preuves, a été adapté.

Le choix du modèle de management EFQM PolBel repose sur plusieurs raisons:

- il permet un équilibre ciblé entre les attentes de toutes les parties prenantes de l'organisation;
- il permet une approche intégrale et intégrée tant du développement organisationnel et du service policier internes, que des facteurs externes de sécurité et de qualité de vie;
- il permet d'employer un langage commun afin de faciliter la communication interne et l'apprentissage mutuel;
- il ne s'agit pas d'un modèle "normatif", mais d'un modèle "descriptif" qui permet à l'organisation (policière) de décider elle-même comment et à quel moment elle réalisera certains aspects, ainsi que d'adapter elle-même la vitesse de mise en place de ces aspects en fonction du contexte local, et ce "à son propre rythme";
- le modèle de management "EFQM Police belge" a été choisi par le groupe de travail "Qualipol" et a fait l'objet d'un large consensus.

La philosophie de ce modèle a été suivie pour établir ce plan. Le modèle se lit en effet de droite à gauche, en d'autres termes l'orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier. Les résultats et les attentes - réalisés ou non - des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la zone.

Les différents chapitres débutent par les leçons à tirer par rapport au plan précédent tandis qu'il fait référence aux attentes des parties prenantes. L'amélioration continue, l'innovation et le fait d'évoluer en même temps que la société sans cesse changeante impliquent une telle démarche.

Ce PZS est structuré comme suit : une introduction générale et 3 chapitres. Chaque chapitre est structuré selon un ordre logique (externe-interne), en outre, la structure globale du plan suit elle-même un fil rouge. La mission-vision et les valeurs constituent la base de ce plan, la M-V-V est le postulat de départ. Tant l'environnement de la zone et les données de criminalité que les attentes répertoriées des principales parties prenantes de la zone représentent le deuxième postulat ou fondement indispensable avant de pouvoir déterminer des objectifs stratégiques. Une fois que l'on sait ce que l'on va faire et pourquoi on va le faire, le moment est venu de définir une stratégie de communication de la politique policière vis-à-vis des parties prenantes, et ce après avoir tiré des leçons du passé ou en s'inspirant de bonnes pratiques. Le chapitre concernant l'approbation offre un aperçu synthétique du plan et de la procédure précédente, ainsi que des mesures éventuellement prises pour améliorer l'ensemble, et ce, avant que le CZS ne marque son accord sur le présent".



CHAPITRE 1

VISION - MISSION - VALEURS



Notre vision

Nous voulons satisfaire la population et les autorités grâce à une organisation professionnelle et transparente composée de collaborateurs enthousiastes et loyaux. Notre corps de police aspire à se définir comme une organisation caractérisée par :

- L'orientation vers la communauté (orientation externe) : serviabilité et visibilité
- L'accessibilité pour tous
- L'orientation vers la résolution des problèmes et le travail en partenariat
- La responsabilisation et l'implication capable via une bonne communication interne et externe
- L'esprit d'amélioration continue
- Le respect du code de déontologie
- L'égalité de traitement et le respect de chacun
- La contribution à un climat de travail positif

Notre mission

« Nos collaborateurs contribuent à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie sur les communes composant la zone de police. Pas moins de 130 000 habitants comptent sur l'intervention rapide et professionnelle de nos services, que ce soit pour les urgences ou pour les affaires plus courantes.

Le corps de police accorde une attention continue à la qualité de ses services. Ceci ne peut se faire que grâce au développement d'une organisation soudée et à l'intensification de la collaboration avec les autres partenaires sociaux. La police tend vers un travail caractérisé par l'intégrité, la créativité et le service à la clientèle. »³

Nos valeurs

Le succès de notre vision et de notre mission dépend de l'implication **POSITIVE** de chaque collaborateur.

Sans préjudice des principes généraux du statut des membres de la police intégrée (LPI), du Code de déontologie et des valeurs de la Police intégrée, nous voulons mettre l'accent sur les valeurs suivantes :

- Polyvalence, productivité et flexibilité**
- Ouverture d'esprit et ouverture vers les autres**
- Satisfaction dans le travail**
- Intégrité et traitement équitable pour tous**
- Travailler ensemble**
- Implication dans le travail, savoir-faire et « savoir être »**
- Fierté de faire partie du corps de police Uccle/WB/Auderghem**

³ Organisation de la police locale Uccle-Watermael-Boitsfort-Auderghem, p.5, note publiée le 28/2/2008.



CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE



2.1. Introduction

Ce deuxième chapitre dresse un état des lieux de la situation actuelle de l'environnement externe et du fonctionnement interne au sein duquel notre organisation policière évolue. Cet état des lieux dressera également une comparaison des deux derniers cycles de politique policière. Les données des PZS 2005-2008 et PZS 2009-2012 seront donc croisées afin de déterminer les évolutions de la criminalité et par là, d'évaluer les mesures prises par la zone pour lutter contre les phénomènes criminels.

En d'autres termes, ce chapitre est une photo ou un arrêt sur image de l'environnement externe et interne. Cette photo doit être la plus précise possible étant donné qu'elle va influencer les choix de politique policière qui vont suivre.

Pour rappeler qu'une police orientée vers la communauté se situe au sein de la société et non à côté et au-dessus, nous optons pour des termes qui collent mieux à la réalité comme "l'image policière de la sécurité et de la qualité de vie" et "l'image du service et du fonctionnement policiers", en lieu et place de "l'image de l'environnement externe et interne".

Une des grandes différences par rapport au PZS précédent se situe au niveau des sources de données et plus précisément de celles relatives à la criminalité et à la sécurité routière. Dans le passé, la plupart des données étaient issues de l'ISLP local, soit le système d'encodage de l'ensemble des faits constatés dans notre zone de police. Cette méthode de récolte des données souffrait de plusieurs désavantages. En omettant de comptabiliser les faits enregistrés dans les autres zones de police, elle ne permettait pas de connaître le nombre de faits réellement commis dans notre zone. La complétude des données était ainsi de l'ordre de nonante pourcents des faits réellement encodés. Le deuxième problème se situait au niveau de l'homogénéité des données au niveau national.

Dans la version 2014-2017 du PZS, ces différents écueils ont été dépassés puisque nous recourons systématiquement aux chiffres issus de la BNG, compilés par la police fédérale dans les baromètres de la criminalité et de la sécurité routière. On évite ainsi les biais liés à l'extraction des données tout en disposant de statistiques « officielles ».

Cette méthode permettra également d'assurer un meilleur suivi chiffré de l'évolution de la criminalité et de la sécurité routière afin d'observer l'impact des mesures prises dans le cadre de chaque plan d'action. En outre nous avons également opté pour une illustration plus large des phénomènes en étudiant leur évolution au cours des deux derniers cycles de politique policière. Il a aussi été fait appel à l'IPNS⁴ et l'IPAS⁵ pour illustrer l'impact des différents phénomènes, la menace de certains groupes d'auteurs et la vulnérabilité des cibles. Enfin, grâce à l'enquête locale de sécurité, il nous est possible de connaître l'opinion de la population locale quant à son sentiment de sécurité et aux phénomènes qu'elle considère comme prioritaire.

Le but est évidemment de donner le meilleur aperçu possible des phénomènes de sécurité afin de pouvoir procéder à des choix en toute connaissance de cause.

⁴ Image Policière Nationale de Sécurité – Service Analyste Stratégique de la Police Fédérale.

⁵ Image Policière Arrondissementale de Sécurité – Arrondissement de Bruxelles-Capitale.



2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

Démographie :

	2008 (PZS précédent)	2012 (PZS actuel)	Evolution 2008-2012
Auderghem	30.086	31.963	+6,2%
Uccle	76.732	79.610	+3,8%
Watermael-Boitsfort	24.134	24.303	+0,7%
ZONE	130.952	135.876	+3,8%

A l'instar de ce qui peut s'observer sur l'ensemble de la Région Bruxelloise, notre zone de police a également connu une augmentation de sa démographie. Elle reste cependant modérée avec 4924 unités ou +3,8% pendant la période du dernier cycle de politique policière. Depuis 2000, l'évolution démographique se chiffre à +5%, loin derrière certaines autres communes bruxelloises qui comptent parfois un cinquième d'habitants en plus sur cette période.

Les trois communes qui constituent la zone de police présentent une relative homogénéité en ce qui concerne le taux de croissance et le taux de mobilité, très faibles par rapport au reste de la Région Bruxelloise. La zone attire principalement les familles et les personnes âgées dans une logique d'habitat résidentiel⁶. Le taux de natalité figure parmi les plus bas de la Région tandis que la plupart des naissances ont lieu dans des foyers à doubles revenus.

L'indice de vieillissement est largement plus élevé que celui de la moyenne régionale. Les plus de 65 ans représentent plus d'une personne sur quatre dans notre zone de police. En considérant que les personnes âgées sont, avec les habitants des quartiers défavorisés (ces critères étant d'ailleurs cumulables) les deux catégories de population les plus fragilisées et vulnérables, il semblerait judicieux d'accorder une attention particulière à cette catégorie de population⁷.

Profil socio-économique

Bien qu'elles figurent parmi les communes présentant le profil socio-économique le plus élevé de la Région, tant Uccle qu'Auderghem et Watermael-Boitsfort se caractérisent par une dualisation de la population. On retrouve à la fois, et en nombre, les classes les plus aisées mais également des classes populaires à très bas revenus.

Un quart de la population est d'origine étrangère dont 70% sont issus des pays de l'Union Européenne (les français représentent 9% de la population uccloise).

Le taux de chômage est inférieur à la moyenne régionale et le taux d'activité parmi les plus élevés.

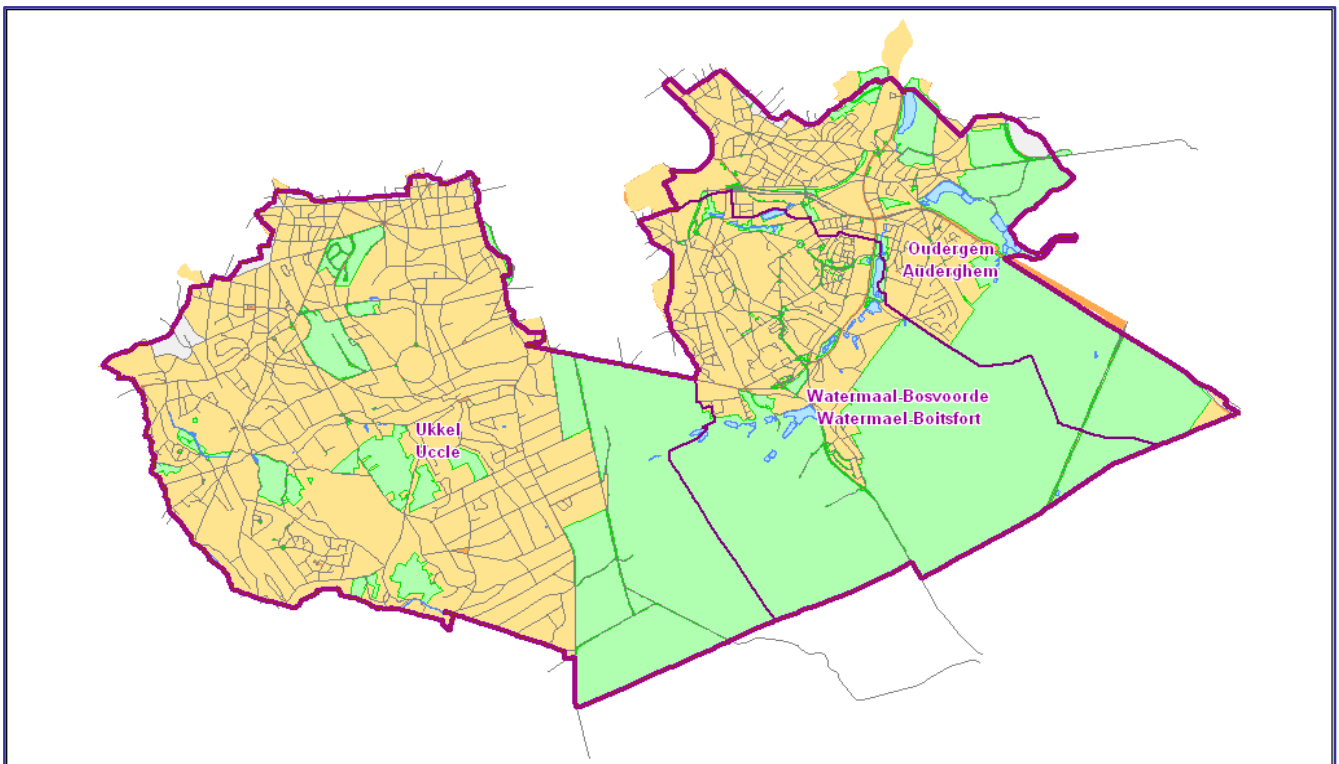
⁶ Source DLS Uccle

⁷ Ce constat est également mis en exergue dans le DLS d'Uccle POUR la mise en place d'actions de prévention



Géographie :

Trois communes : Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem
Territoire imposant de 4487 ha



Caractéristiques de la zone : de manière générale

Caractéristiques	Conséquences	Impact sur la structure
Niveau de vie élevé	- Vols dans habitations et Vols dans véhicules - Escroquerie et abus de confiance	- Plan d'action de lutte contre ces phénomènes. - Grande capacité engagée pour le travail quotidien de constats.
Axe de pénétration dans la ville	- Problèmes de mobilité	- Capacité engagée dans la gestion de la circulation - Problème de mobilité pour les membres du personnel (formations, déplacements de service).
Nombreux quartiers commerçants et quartiers de bureau	- Vols à l'étalage - Vols à main armée - Vols avec effraction de nuit - Problèmes de mobilité et stationnement - Vols dans véhicules	- Capacité engagée pour sécurisation des commerces durant certaines périodes de l'année. - Infractions de roulage
Nombreuses écoles	- Problèmes de mobilité et Stationnement. - Racket et extorsions sur les jeunes écoliers	Capacité engagée pour sécuriser les abords des écoles. Plan d'action délinquance juvénile.
Centres culturels	Problèmes de mobilité et Stationnement	Interventions suite stationnements gênants
Lieux de divertissements (restaurants, bars, discothèques, ...)	- Problèmes de mobilité et Stationnement - Consommation d'alcool, de drogues - Nuisances sonores, incivilités	- Interventions suite tapage sonores - incivilités - stationnement gênant, - ivresse publique, deal de drogue
Nombreux marchés et brocantes	Problèmes de mobilité et Stationnement	Présence policière pour chacun de ces événements
Transports en commun (Bus, Tram et gare SNCB)	- Près de 200 km de ligne Stib. - 180 haltes STIB - gares SNCB	- Impact au niveau de la criminalité. - Capacité engagée pour la présence policière dans les transports en commun.
Présence de plusieurs stations de métro	- Présence de voitures tampons/ nuisances - Criminalité difficilement contrôlable	- Interventions/plaintes suite faits commis dans le métro. - Présence et intervention policière dans les transports en commun.
Plusieurs hôpitaux (Fond'Roy,...)	Transfert de détenus, ...	Capacité engagée
Lieux de culte	Surveillance à l'égard de certains lieux	Capacité engagée
Ambassades, missions diplomatiques, résidences et chancelleries	Surveillance	Capacité engagée
Nombreux espaces verts (dont la forêt de Soignes)	Surveillance Nuisances	Capacité engagée (brigade canine, patrouilles à cheval).
Zone divisée en deux secteurs par la chaussée de la Hulpe (Uccle/WB-Auderghem).	Dédoulement de la police de proximité (interventions, quartiers, roulage, jeunesse, BAV), de la Recherche locale	Perte de capacité vu le dédoublement de services...



2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

IPAS : Image policière arrondissementale de sécurité – Région de Bruxelles-Capitale

Cette image a été réalisée par le CIA de Bruxelles sur base du concept d' « analyse de risque » tel que développé par la police fédérale lors de l'élaboration de l'image nationale de sécurité. Cette méthodologie permet de dresser un inventaire des phénomènes de sécurité rencontrés dans la région bruxelloise en les classant en fonction de la gravité pour la société et de leur impact sur celle-ci.

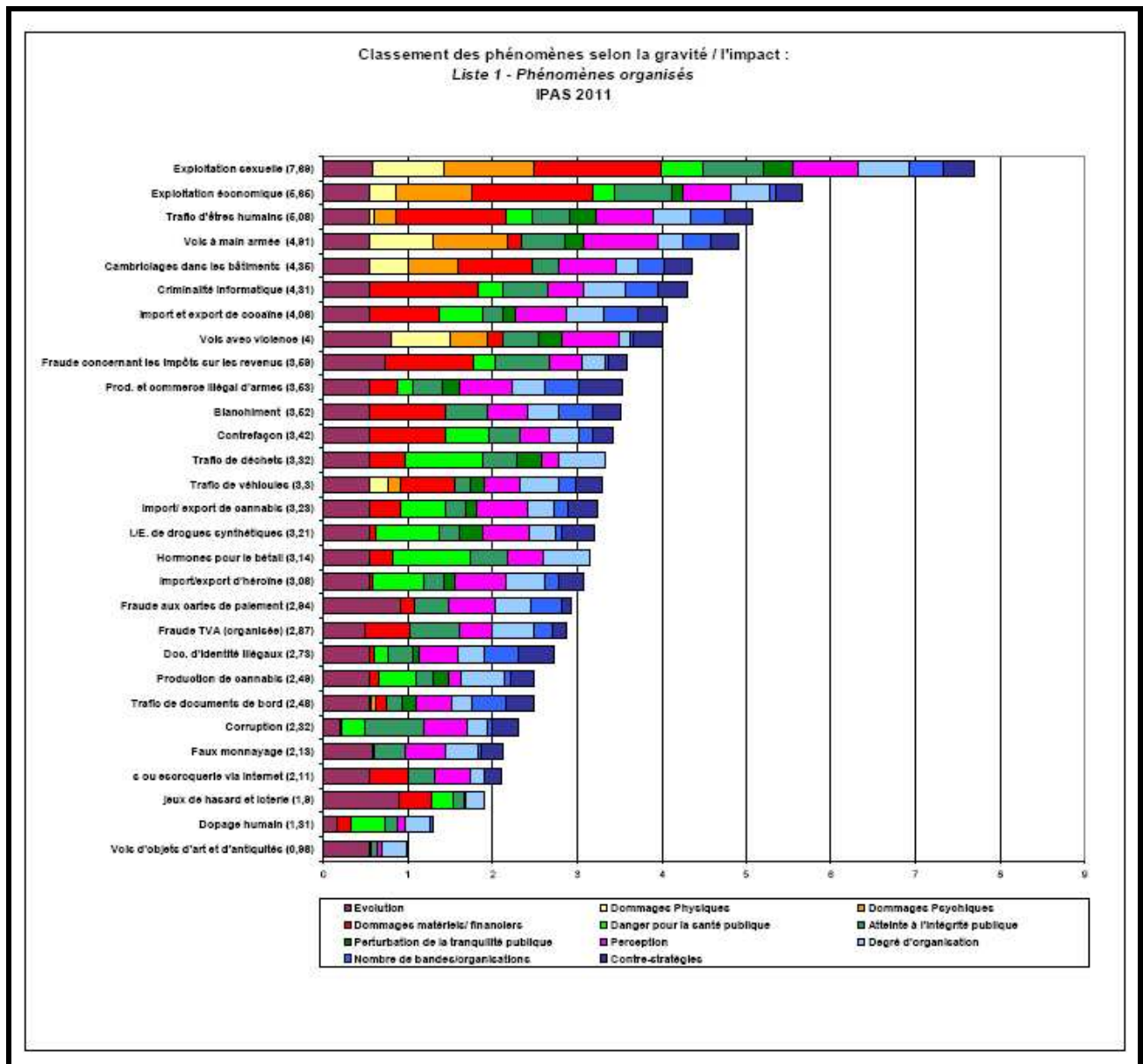
Deux classifications ont été proposées soit celle concernant les « phénomènes plus organisés » et celle concernant les « phénomènes moins organisés ».



Phénomènes plus organisés

Au niveau des phénomènes criminels « plus organisés », on constate que l’exploitation sexuelle, l’exploitation économique et la traite des êtres humains occupent les premières places du classement. Leur impact est toutefois relativement faible au niveau local de sorte qu’ils ressortent davantage en tant que priorités fédérales en raison du caractère organisé et de la gravité des faits.

En revanche, les phénomènes classés de 4 à 8, soit les vols à main armée, les cambriolages dans les bâtiments, la criminalité informatique, le trafic de drogues et les vols avec violences ont un impact local beaucoup plus important qu’ils soient organisés ou non. Si certaines enquêtes sont du ressort de la police fédérale, il n’en demeure pas moins que la lutte contre ces phénomènes concerne davantage la police locale.



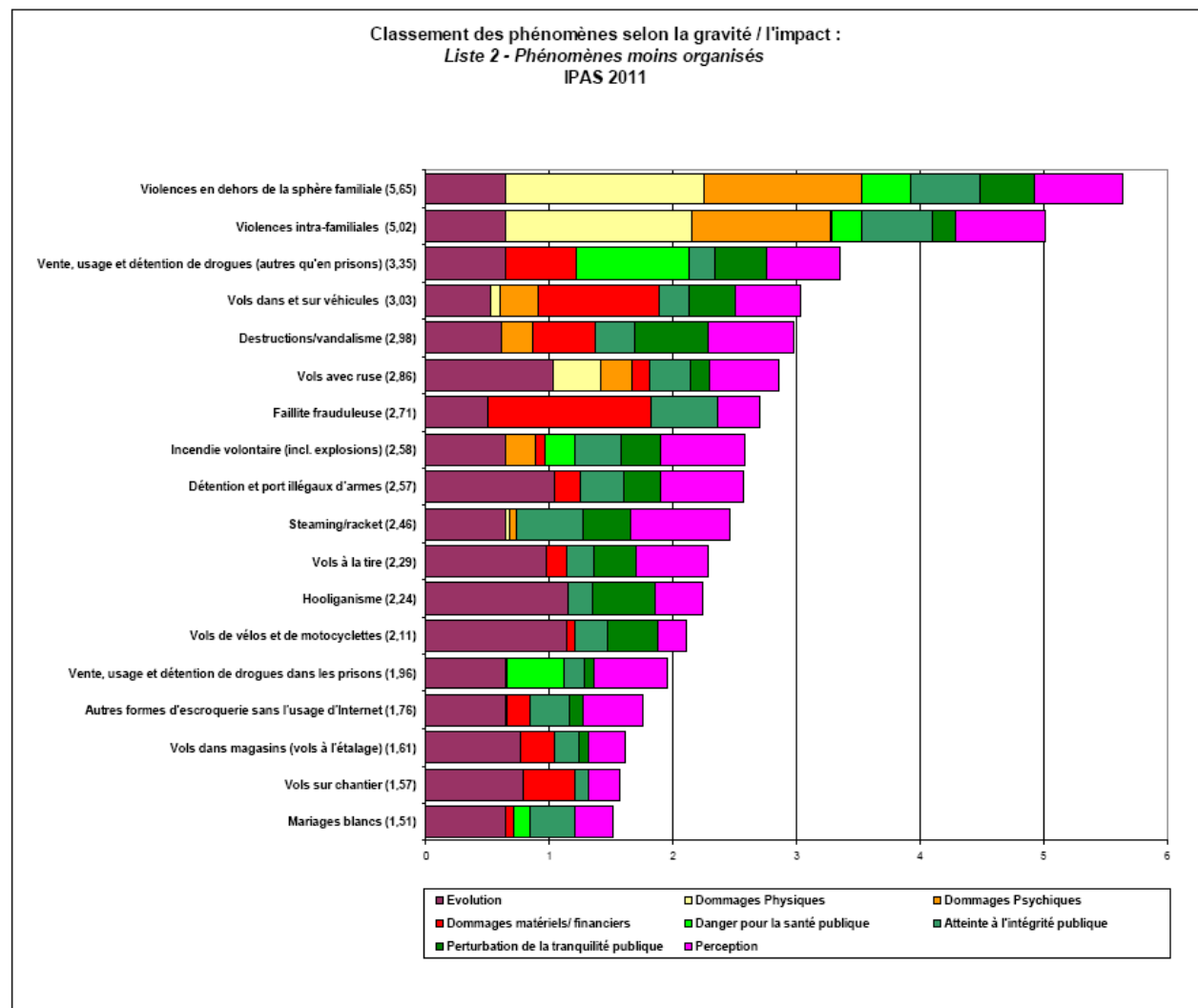
Phénomènes moins organisés

Deux phénomènes se démarquent, les violences en dehors et dans le contexte familial. Les raisons sont avant tout liées aux conséquences tant physiques que psychologiques. La gravité et l'impact sont largement supérieurs à tous les autres phénomènes.

On retrouve ensuite les délits liés aux stupéfiants, les vols dans véhicules, les destructions et les vols par ruse. Ces quatre phénomènes obtiennent un classement relativement similaire.

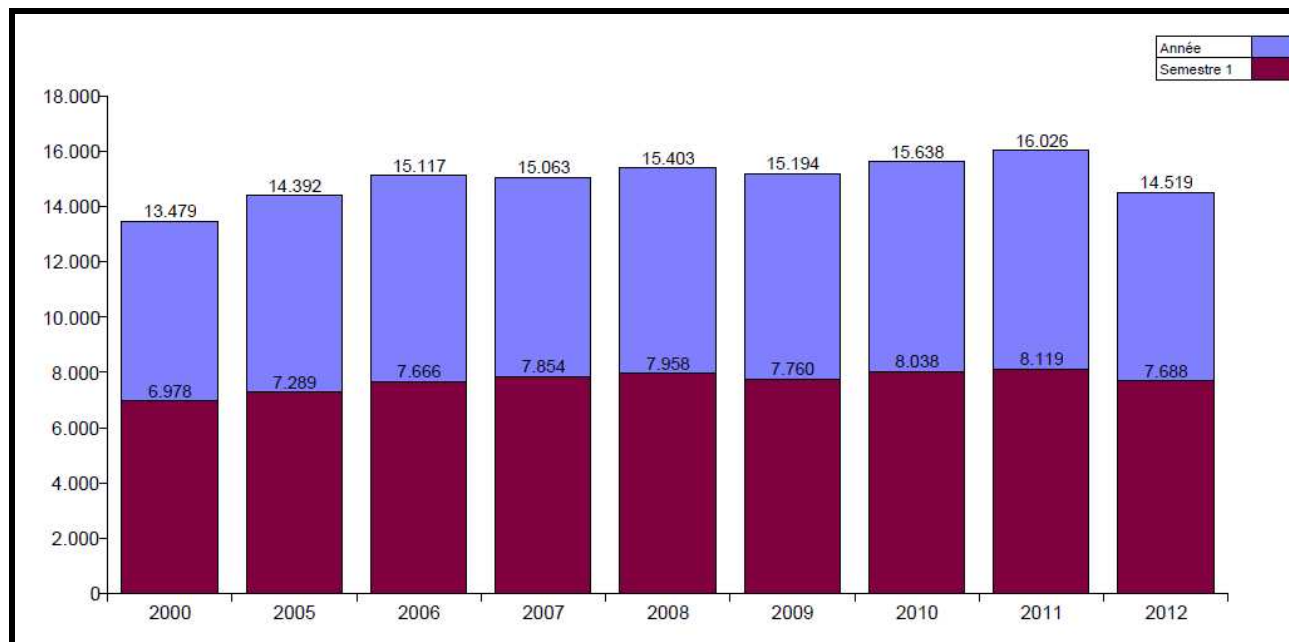
Notons encore que les vols à la tire, les vols par ruse, la détention illégale d'armes et les vols de vélos ont une évolution défavorable au niveau du nombre de faits enregistrés.

Graphe 3 : Classement des phénomènes moins organisés suivant leur impact / gravité au sein de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale



2.3.1.1 Criminalité enregistrée dans la zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem – Nombre de délits 2005-2012

La période retenue pour les statistiques zonales est celle qui s'étend de 2005 à 2012. Il s'agit des statistiques complètes les plus récentes en matière de criminalité. Cette période permet d'évaluer dans les grandes lignes le Plan Zonal de Sécurité précédent (2009-2012).



En ce qui concerne la criminalité en général, on constate une légère inflation annuelle du nombre de délits enregistrés au sein de la zone de police. La comparaison entre les deux derniers cycles de politique policière fait état d'une progression de +3,4% entre le PZS 2005-2008 (59383 délits) et le PZS 2009-2012 (61377 délits), soit une évolution équivalente à la croissance de la population. Le taux de criminalité reste donc relativement stable malgré l'inflation législative. Des disparités existent cependant au niveau des trois communes. Auderghem enregistre une légère diminution, Uccle une légère augmentation alors que celle-ci est nettement plus marquée sur Watermael-Boitsfort.

2.3.1.2 TOP 10 des catégories de délits dans la zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem

	PZS 2005-2008	PZS 2009-2012	Evolution
Voils et extorsion			
Auderghem	5869	6892	+16%
Uccle	19558	18718	-4,3%
Watermael-Boitsfort	4010	4503	+12,2%
ZONE	29437	30043	+2,4%
Dégradation de la propriété			
Auderghem	1539	1474	-4%
Uccle	4197	3442	-18%
Watermael-Boitsfort	1457	1176	-19,3%
ZONE	7193	6092	-15,3%
Infraction contre l'intégrité physique			
Auderghem	910	967	+6%
Uccle	2323	2136	-8%
Watermael-Boitsfort	560	483	-13,7%
ZONE	3793	3586	-5,5%
Drogues			
Auderghem	401	823	+105%
Uccle	1097	2192	+99,8%
Watermael-Boitsfort	286	447	+56,2%
ZONE	1784	3462	+94%
Fraudes			
Auderghem	642	558	-13%
Uccle	1391	1330	-3%
Watermael-Boitsfort	265	244	-8%
ZONE	2298	2151	-6,4%
Infractions contre la sécurité publique			
Auderghem	598	598	=
Uccle	1493	1219	-18,4%
Watermael-Boitsfort	323	289	-10,5%
ZONE	2414	2106	-12,8%
Infractions contre les valeurs morales et sentiments			
Auderghem	538	493	-8%
Uccle	1387	1136	-18,1%
Watermael-Boitsfort	349	256	-26,6%
ZONE	2274	1885	-17,1%
Criminalité informatique			
Auderghem	52	293	+463%
Uccle	263	912	+247%
Watermael-Boitsfort	50	175	+250%
ZONE	365	1380	+278%
Ivresse et Alcool			
Auderghem	421	358	-15%
Uccle	741	908	+22,5%
Watermael-Boitsfort	160	187	+16,9%
ZONE	1322	1444	+9,2%
Armes			
Auderghem	181	289	+60%
Uccle	368	614	+66,8%
Watermael-Boitsfort	91	139	+52,7%
ZONE	640	1042	+62,8%



Observations :

- La catégorie **vols et extorsions** représente plus de la moitié des délits enregistrés dans notre zone. La tendance est légèrement à la hausse au cours du dernier cycle de politique policière. Des disparités sont toutefois constatées au niveau des communes. Légère à Uccle et Auderghem, l'augmentation est plus importante à Watermael-Boitsfort. Cette tendance pourrait toutefois n'être que conjoncturelle.
- **Dégradation de la propriété** et **infractions contre l'intégrité physique** présentent des diminutions constantes.
- Les faits liés aux **drogues** ont presque doublé en quatre ans. Cette tendance est largement due à l'augmentation de la présence policière sur le terrain, à la multiplication des actions et à la création de l'unité de flagrant délit. Une police présente sur le terrain est davantage proactive et entraîne une augmentation des constatations de faits liés aux drogues et aux **armes illégales**.
- Nouveau fléau de ces dernières années, **la fraude informatique** est directement liée à l'utilisation croissante du mode de paiement par carte bancaire. L'augmentation au niveau zonal est impressionnante (+278%) et autant liée au phénomène de shouldersurfing (observation du code de la carte suivi du vol de celle-ci) qu'à des escroqueries sur internet.
- Les faits d'**ivresse** et de **consommation d'alcool sur la voie publique** sont en augmentation et témoignent d'une plus grande répression de ce type de comportement en lien direct avec de nouveaux règlements communaux.

Conclusion :

La catégorie « vols » représente la moitié des faits enregistrés dans la zone. L'analyse plus détaillée qui suit devrait permettre d'identifier les phénomènes qui nécessitent plus particulièrement l'attention de la zone de police, soit par leur ampleur, soit par une évolution défavorable ces dernières années.

D'autres catégories, telles que drogues, armes et criminalité informatique semblent également devoir attirer l'attention.



2.3.1.3 Les vols – 10 Catégories principales et tendances nouvelles

	PZS 2005-2008	PZS 2009-2012	Evolution
Cambriolages dans habitations			
Auderghem	999	1290	+29%
Uccle	3893	4127	+6%
Watermael-Boitsfort	763	907	+19%
ZONE	5655	6324	+12%
Cambriolages dans entreprises et assimilés			
Auderghem	326	252	-23%
Uccle	1307	943	-28%
Watermael-Boitsfort	225	204	-9%
ZONE	1858	1399	-25%
Vols dans véhicules			
Auderghem	1720	1695	-1,5%
Uccle	5804	4644	-20%
Watermael-Boitsfort	1511	1724	+14%
ZONE	9035	8063	-11%
Vols avec violences sans arme (tous types)			
Auderghem	324	368	+13,5%
Uccle	1150	1382	+20%
Watermael-Boitsfort	162	142	-12%
ZONE	1636	1862	+16%
Vols à main armée (tous types)			
Auderghem	89	84	-6%
Uccle	302	312	+3%
Watermael-Boitsfort	64	68	+6%
ZONE	455	464	+2%
Vol de vélo			
Auderghem	242	496	+105%
Uccle	328	389	+19%
Watermael-Boitsfort	187	157	-16%
ZONE	757	1042	+38%
Vol par ruse			
Auderghem	61	105	+72%
Uccle	283	495	+75%
Watermael-Boitsfort	43	68	+58,%
ZONE	387	668	+73%
Arrachage de Sac à main			
Auderghem	52	63	+21%
Uccle	238	150	-37%
Watermael-Boitsfort	28	17	-39%
ZONE	318	230	-28%
Sac-jacking (* le modus spécifique est apparu en 2006)			
Auderghem	13	27	+107
Uccle	202	406	+100%
Watermael-Boitsfort	7	1	-86%
ZONE	222	434	+95%
Autres vols (niveau zonal)			
Vol à la tire	2493	2735	+10%
Vol à l'étalage	1093	1333	+22%



2.3.1.4 Phénomènes criminels

1) Cambriolages dans les habitations et dans les commerces (et assimilés) :

Des augmentations successives sont à l'origine d'une augmentation substantielle du nombre de cambriolages dans la zone. Au niveau des cambriolages dans les commerces, malgré une diminution, on constate qu'un certain nombre de bandes organisées ou non ciblent ce type de bâtiments.

Objets volés dans les commerces

<u>Cambriolage ds entreprise ou commerce</u>						
Top 10 Objets volés (sbd nombre de faits)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
argent	113	146	122	94	100	73
ordinateur et accessoires	56	54	34	28	34	25
coffre-fort / coffret (argent) / caisse	24	19	18	12	17	15
GSM et accessoires	25	19	16	15	19	8
alimentation	19	18	16	12	17	9
multimédia	20	19	16	10	10	7
tabac	9	13	13	14	13	4
clé	13	14	10	9	9	3
carte bancaire / carte de crédit	8	11	9	10	9	4
vêtement	11	12	11	7	6	4

Le butin est majoritairement composé d'argent, soit issu du fond de caisse soit contenu dans le coffre-fort. Les appareils multimédia (en général) constituent la deuxième grande classe d'objets volés.

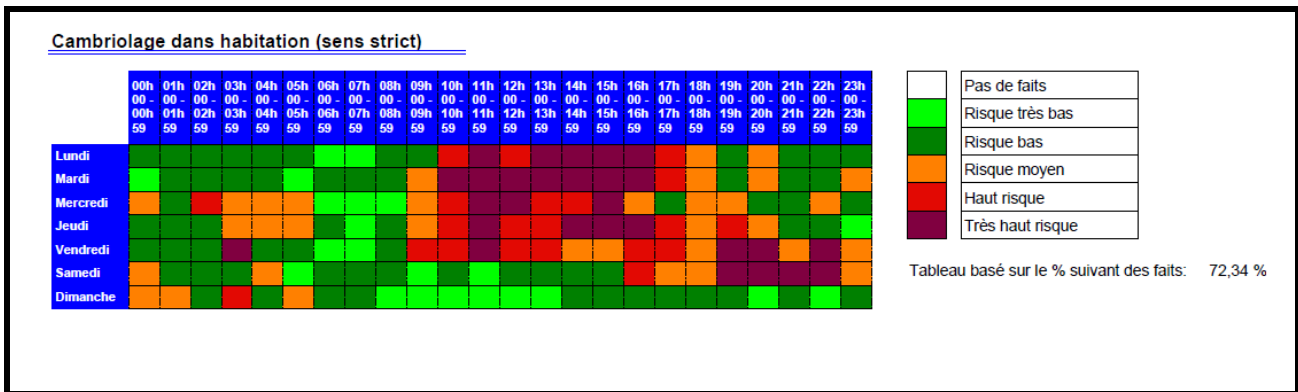
Objets volés dans les habitations

<u>Cambriolage dans habitation (sens strict)</u>						
Top 10 Objets volés (sbd nombre de faits)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
bijouterie / montre	488	400	472	576	433	401
argent	341	306	311	388	331	266
ordinateur et accessoires	161	202	270	394	345	323
multimédia	187	216	242	304	248	221
appareil photo	147	165	178	230	196	174
GSM et accessoires	96	101	131	165	154	116
vêtement	96	96	108	135	114	102
carte d'identité / passeport	54	73	70	75	78	84
portefeuille	45	79	70	77	75	58
valise / sac	58	63	62	79	67	68

Sans surprise, ce sont les bijoux, l'argent et les appareils multimédia qui représentent les plus grandes classes d'objets volés lors des cambriolages dans les habitations. Facilement transportables et monnayables ils sont particulièrement visés par les bandes itinérantes issues des anciens blocs de l'Est. Notons également que les vols dans les caves des immeubles sont de plus en plus courants ces dernières années. Ce sont surtout les bouteilles de vin qui y sont stockées qui attisent la convoitise des voleurs. L'absence de réelles mesures de sécurité, le faible risque pénal pour les auteurs ont fait en sorte que certains individus, souvent marginalisés, se sont spécialisés dans ce type de vol.

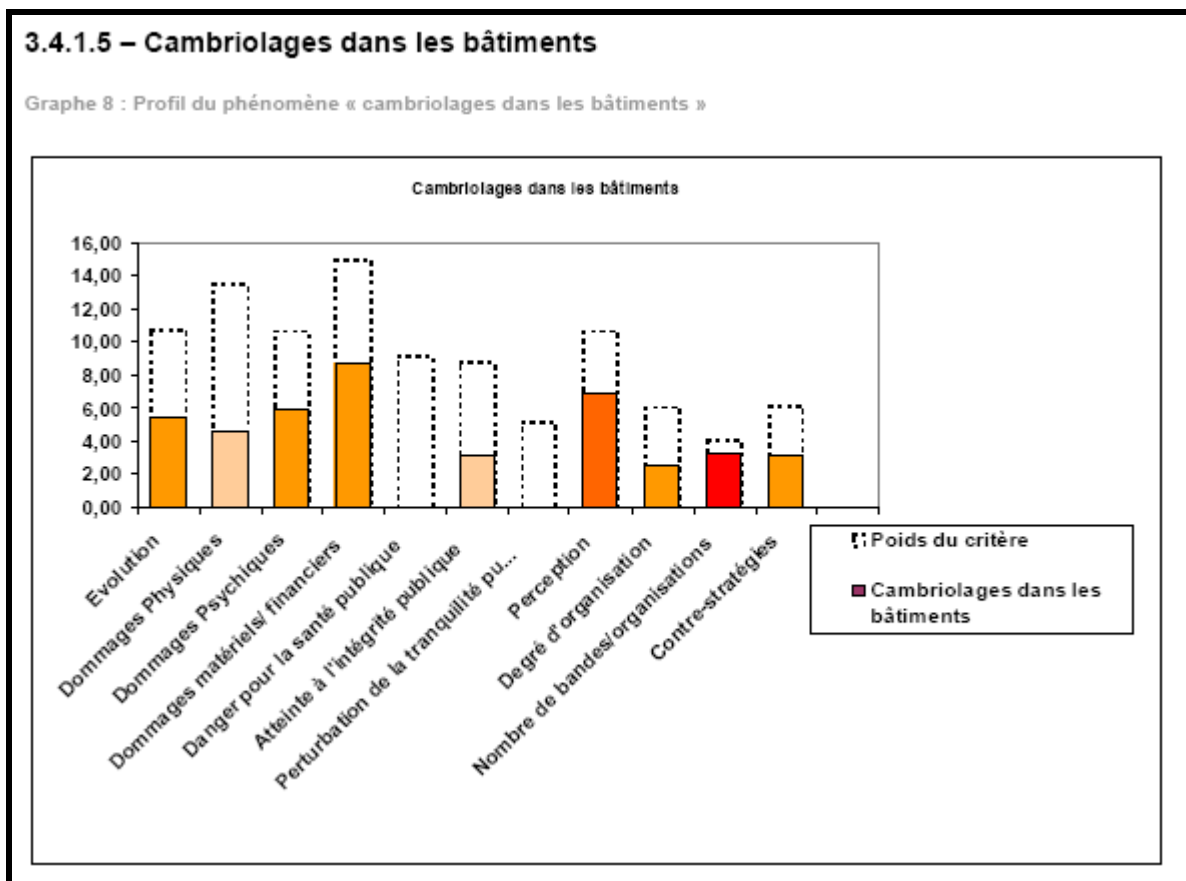


VoIs dans habitations – répartition horaire des faits



Bien qu'on puisse constater une recrudescence des cambriolages de nuit ciblant les commerces, le pic horaire des cambriolages dans les habitations reste toujours largement dominé par les journées de la semaine dans la tranche 09h-17h qui présentent un risque très élevé. On constate également une extension de cette période le vendredi tandis que la journée de samedi, dans la tranche 13h-23h, semble connaître un risque moyen à haut.

VoIs dans habitations – menace, impact et vulnérabilité



Le phénomène des cambriolages se situe en 5^{ème} position du classement des phénomènes organisés, soit deux places plus haut dans le classement bruxellois que dans celui établi au niveau national. Les scores obtenus au niveau de la perception par la population, l'impact financier et le nombre d'organisations criminelles placent le phénomène dans le haut du classement. L'impact et l'ampleur des cambriolages plaident en faveur de son maintien dans les priorités zonales de sécurité.



« Parmi les auteurs de cambriolages, on retrouve autant d'auteurs isolés locaux que de groupes d'auteurs. Parmi ces derniers, trois groupes représentent une menace plus importante. Le premier concerne les groupes d'auteurs sédentaires de même origine ethnique ou culturelle, principalement originaires d'ex-Yougoslavie, de Roumanie, de France voire de Belgique, nomades ou non et présentant une structure permanente basée sur des liens familiaux. En deuxième lieu, on retrouve les groupes d'auteurs itinérants composés de criminels professionnels séjournant temporairement en Belgique en vue d'y commettre des délits. Enfin, les troisièmes sont des groupes originaires de Belgique, structurés de manière professionnelle et agissant de manière organisée ».

Au niveau de la menace spécifique, on constate une tendance lourde ces dernières années de cambriolages de nuit ciblant des entreprises et des commerces

2) Les vols dans véhicules :

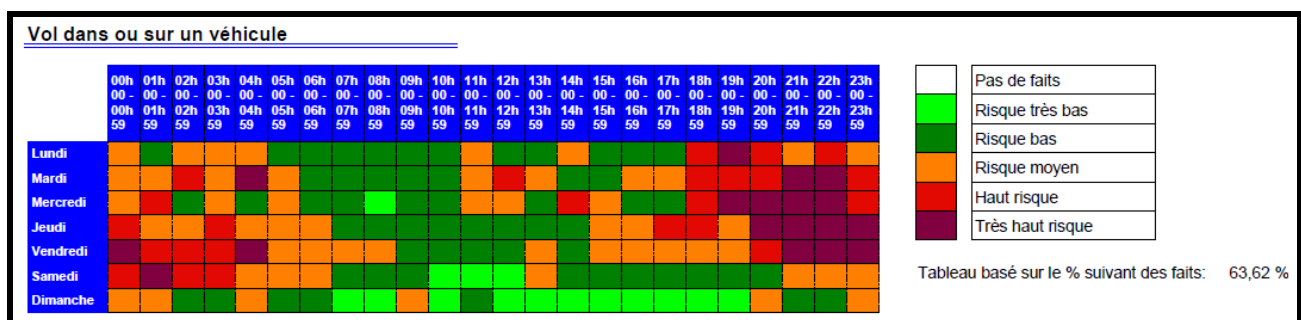
La comparaison des deux derniers cycles de politique policière montre une diminution globale des vols dans véhicules. Pour autant, on constate parfois de grandes différences d'une année à l'autre oscillant entre augmentation et diminution de manière parfois fort marquée.

Objets volés lors des vols dans véhicules

Vol dans ou sur un véhicule						
Top 10 Objets volés (sbd nombre de faits)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
GPS	279	321	308	304	378	304
carte d'identité / passeport	275	262	256	224	231	178
carte bancaire / carte de crédit	255	262	265	203	224	148
ordinateur et accessoires	244	208	177	186	290	211
argent	223	230	238	200	231	184
permis de conduire	250	240	239	187	213	163
document véhicule	218	200	207	168	226	215
autre document officiel	210	182	188	187	256	173
portefeuille	191	185	202	160	193	142
carte SIS	191	191	191	159	174	114

D'année en année la proportion de GPS volé est en augmentation pour représenter plus ou moins un objet volé sur six. Il est à noter que depuis 2009, les GPS intégré sont eux aussi la cible de voleurs, spécialisés dans ce cas-ci, car ils ont une valeur bien plus importante que les modèles portables. On constate également une augmentation du nombre de documents de bords volés ainsi que des ordinateurs portables.

Vols dans véhicules – répartition horaire des faits

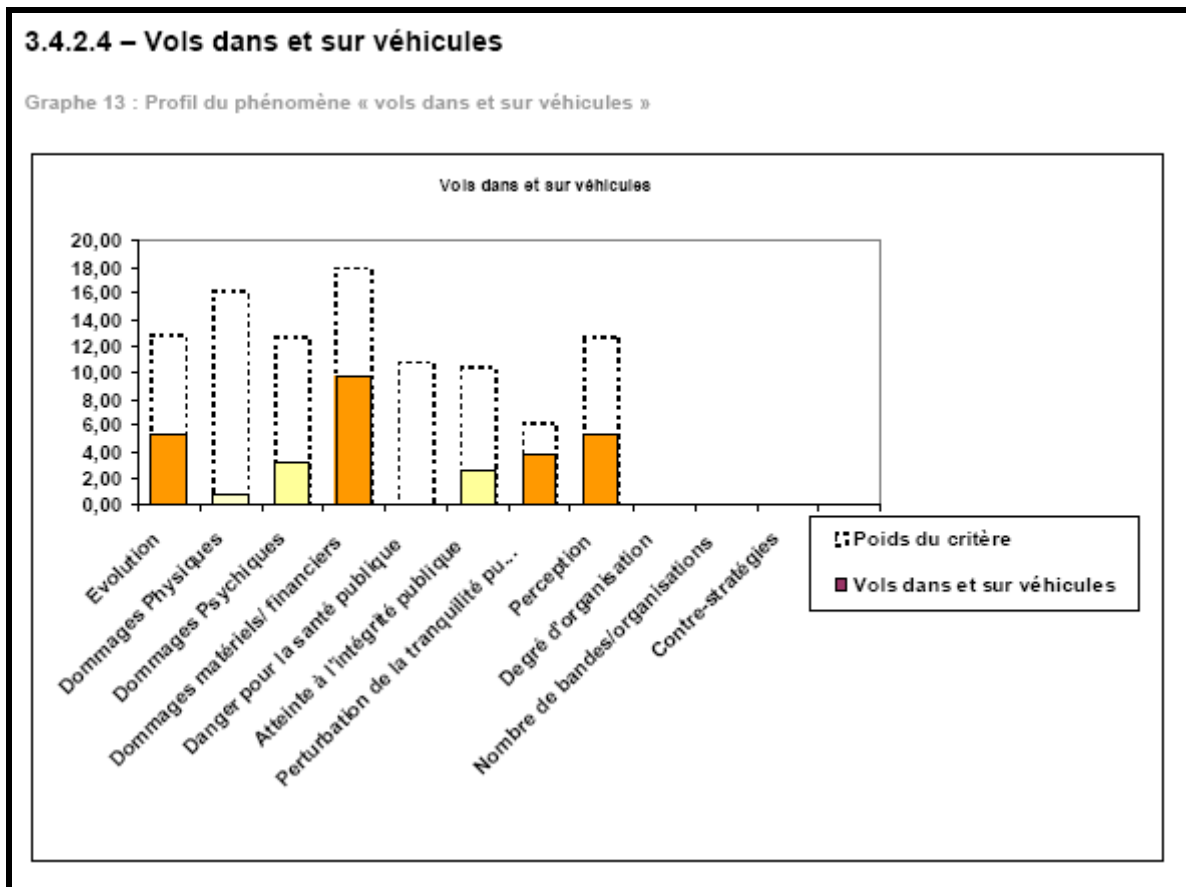


Ce type de vol est essentiellement commis les nuits de semaine, soit les périodes où le contrôle



social est le moins présent sur la voie publique.

VoIs dans véhicules – menace, impact et vulnérabilité



Les vols dans véhicules apparaissent, en région bruxelloise, en 4^{ème} position des phénomènes moins organisés soit quatre places plus haut qu'au niveau national. Si aucun critère ne présente de valeurs très élevées, les dommages financiers, matériels, psychiques et l'évolution en font un phénomène important quant à son impact. La visibilité du phénomène (bris de vitre, verres sur le sol) participe au sentiment d'insécurité et à l'impact sur la société.

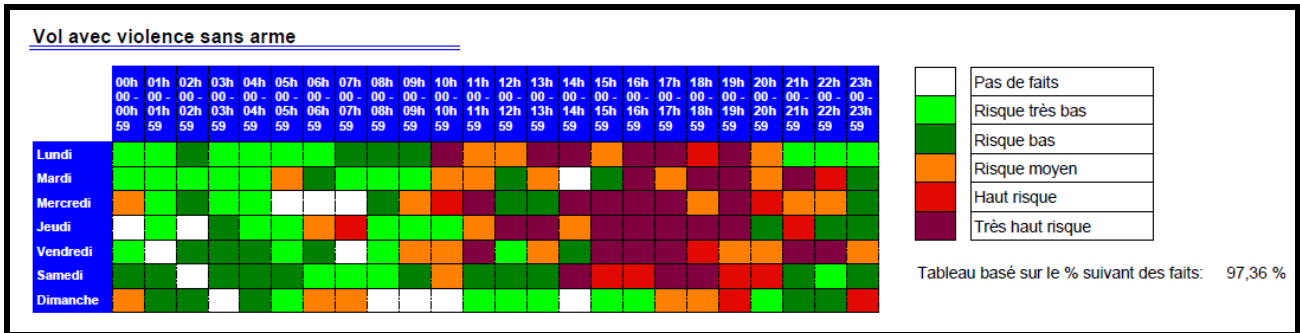
Au niveau de la vulnérabilité, on distingue celle relative aux lieux et celle relative aux cibles. Les lieux vulnérables sont ceux qui présentent peu de protection physique, des facilités de fuite et une absence de contrôle social. Les cibles sont composées de tous les biens ayant une valeur marchande. Notons que la démocratisation des systèmes GPS portables ont poussé certains groupes d'auteurs à se spécialiser dans le vol plus lucratif des GPS intégrés dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années.



3) Vols avec violences sans armes :

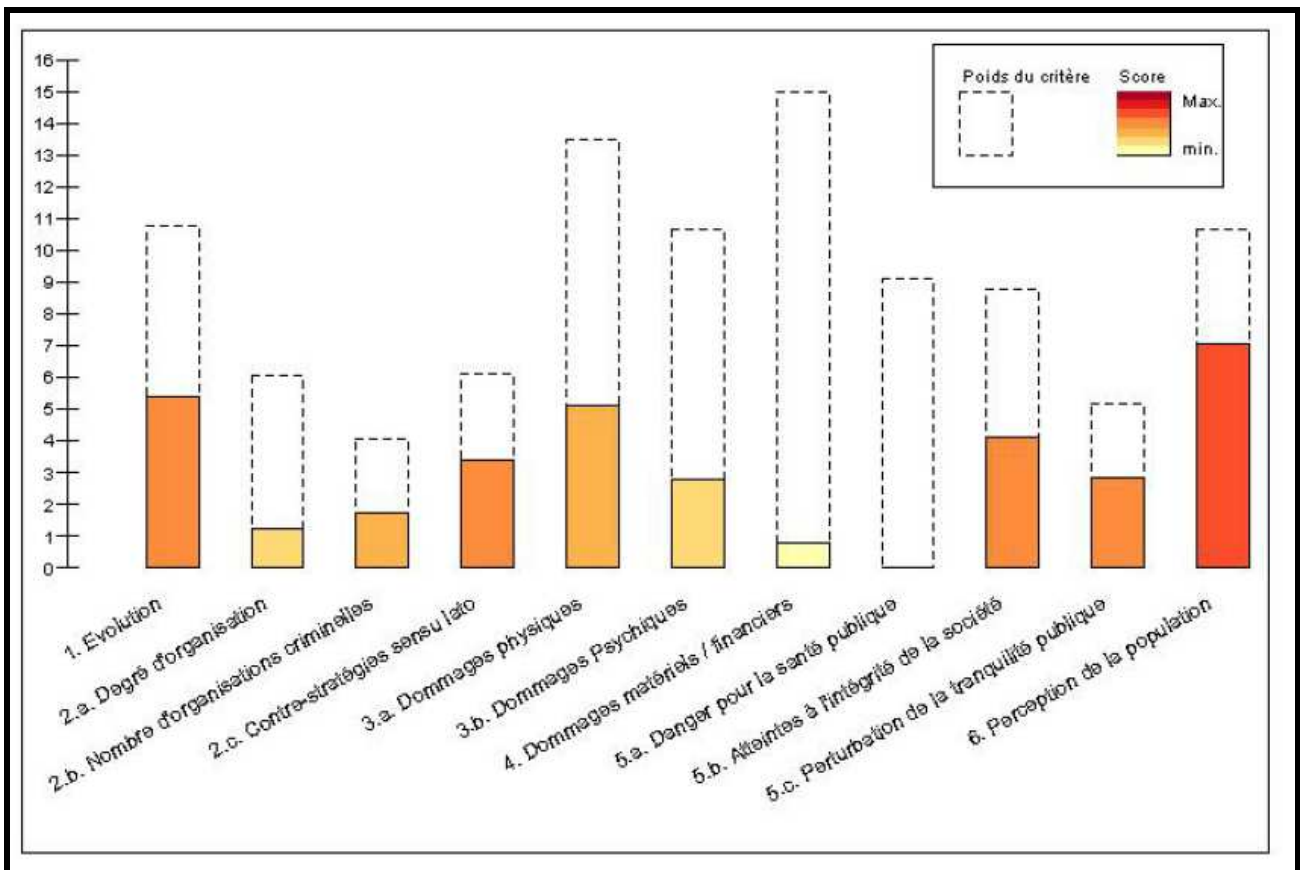
Ce phénomène a lui aussi connu des augmentations successives durant le quatre dernières années. La progression globale atteint les +17% et touche principalement la commune d’Uccle.

Vols avec violences sans armes – répartition horaire des faits



Ce type de faits connaît sa fréquence la plus élevée du lundi au samedi entre 12h et 19h.

Vols avec violences sans armes – menace, impact et vulnérabilité



Ce type de vol se caractérise surtout par l’évolution, la souffrance physique des victimes, l’atteinte au fonctionnement de la société et à la tranquillité publique, et la perception de la population⁸. En matière de degré d’organisation, le phénomène est très hétérogène. Les vols à l’arraché sont, dans la majorité des cas, commis par des auteurs occasionnels. L’acte peut être considéré comme

⁸ Source IPNS – vol avec violences



impulsif et n'est généralement pas planifié. Les auteurs se déplacent souvent à pied, à vélo ou à vélomoteur. Un peu plus de la moitié des vols à l'arraché sont commis en solo mais un nombre relativement élevé de vols à la tire est également commis en groupe. Les 40% de vols avec violence qui ne sont pas commis sur la voie publique peuvent encore se diviser en 2 groupes. La majorité, sont des faits moins organisés, tels que des attaques dans des commerces de détail ou dans les transports en commun. Les auteurs sont comparables aux auteurs des vols à main armée visant les mêmes cibles, mais ils sont clairement moins expérimentés. Le reste est plus organisé et comparables aux vols à main armée sur les mêmes cibles.

Dans environ un tiers des faits, il est question de blessures physiques. Ici aussi, selon la nature du fait, de grandes différences apparaissent. Certains faits sont très violents, mais également dans le cas de vol à l'arraché, la victime doit souvent céder son argent ou son GSM sous la menace ou la pression. Il n'est pas rare que la victime reçoive coups de poings et coups de pied, souffre de fractures et de graves blessures à la tête. Les victimes de violences en rue peuvent aussi souffrir psychologiquement d'un tel fait. La victime doit la plupart du temps faire face à la peur ou au stress post-traumatique par rapport à certains lieux.

Le vol avec violence constitue une certaine atteinte aux valeurs de la société. Ces faits sont souvent commis avec une violence dénuée de sens et disproportionnée. Les vols avec violence sont principalement perpétrés dans l'espace public, ce qui engendre des sentiments d'insécurité générant un comportement d'évitement. Au niveau de la vulnérabilité, on peut mettre en évidence la surreprésentation des jeunes et des femmes dans les victimes de vol avec violence. D'une part trois quart des victimes sont des jeunes garçons âgés de 14 à 22 ans, victimes de racket, steaming et autres extorsions. D'autre part, le quart de victimes restant est essentiellement composé de femme de plus de 40 ans, victimes de vol à l'arraché de sac à main ou d'arrachages de bijoux.

Deux grands types d'auteurs peuvent être considérés comme constituant une menace dans le cadre des vols avec violence. Les auteurs solitaires sont souvent très jeunes (75% des auteurs ont moins de 24 ans au moment des faits et 52% sont même mineurs). Il s'agit la plupart du temps de jeunes qui commettent leurs faits durant la journée. Ils visent surtout des victimes féminines plus âgées (60%). Régulièrement, leurs victimes sont légèrement blessées (chutes, douleurs aux bras ou aux épaules, contusions, etc.). Ils réagissent plutôt impulsivement aux opportunités offertes. L'auteur en solo est actif surtout dans sa propre ville. Leur part dans les faits de vol avec violence est estimée à un peu plus de la moitié (53%).

Les auteurs en groupe sont généralement plus âgés et commettent plutôt leurs faits le soir ou la nuit. Ils se déplacent généralement à pied et visent surtout des victimes masculines jeunes (70%). Leur part dans les faits de vol avec violence est estimée à 47%. Ils agissent souvent à partir d'une culture de rue et visent principalement des particuliers sur la voie publique. Il s'agit généralement de groupes non structurés qui profitent des opportunités qui se présentent. Ils commettent d'ordinaire leurs faits de manière impulsive et se caractérisent par l'absence d'un encadrement aussi bien scolaire que familial. Ils sont souvent mus par la recherche d'adrénaline, un besoin immédiat d'argent, la quête de prestige, la frime,...

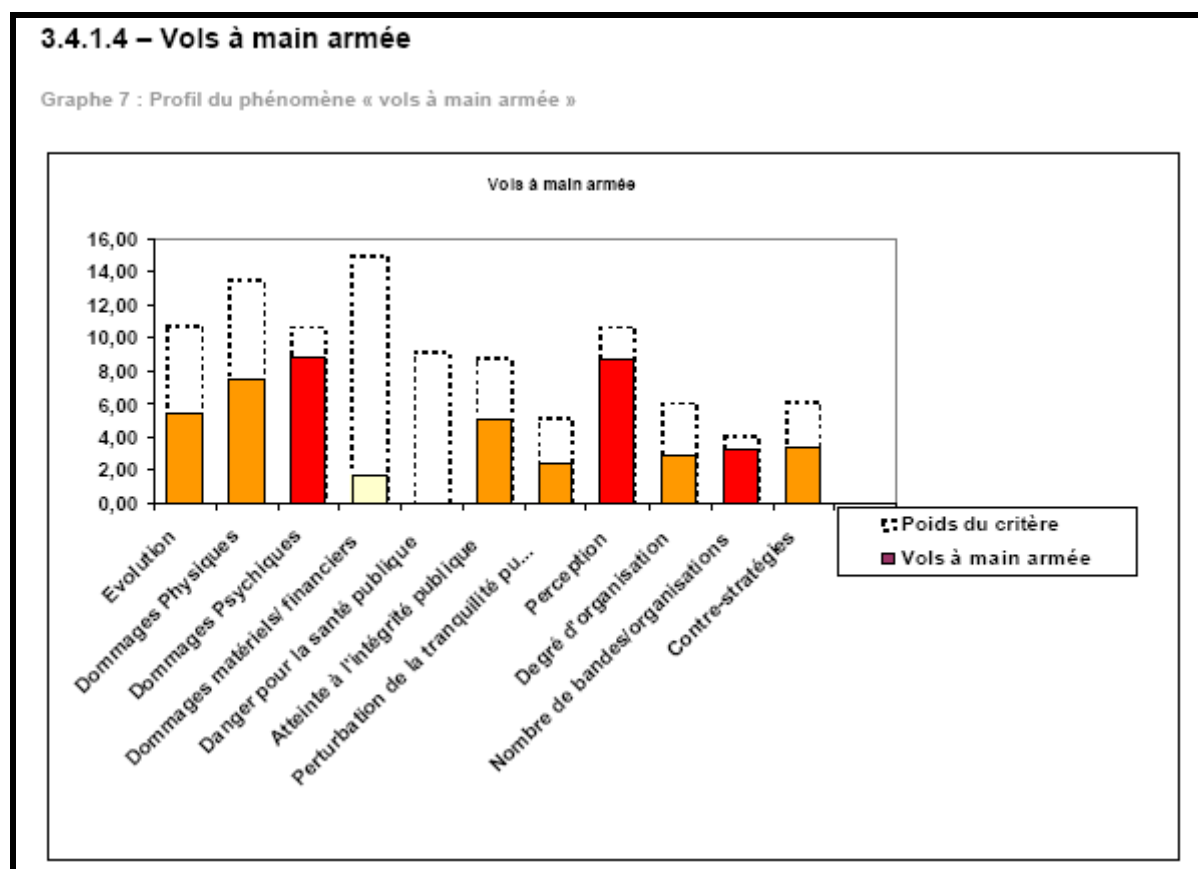
L'opinion publique accorde beaucoup d'importance à l'approche des vols avec violence.



4) Vols à main armée :

Ce type de vols est en augmentation de façon constante sur les trois communes. Notons que les vols à main armée sur commerces ont diminué de plus de deux tiers durant la période 2008-2012, de sorte que l'augmentation des vols avec armes est principalement due aux faits se déroulant sur la voie publique..

A l'intérieur de cette catégorie on distingue, les vols à main armée sur la voie publique (racket et extorsions) de ceux commis contre les commerces. Ce sont ces derniers qui ont connu la plus forte baisse, spectaculaire puisque le nombre de faits est passé de 70 unités en 2008 à 20 en 2012, soit une diminution de -71%. Les différentes initiatives telles que les caméras de surveillance urbaines, la promotion du système télépolice-vision, le renforcement des patrouilles pédestres ou la création de l'unité de flagrant délit peuvent expliquer cette tendance.



Les vols à main armée se classent en 4^{ème} position du classement des phénomènes organisés à Bruxelles, soit une place plus haute que dans le rapport au niveau national. Les dommages psychiques, physiques et la perception de la population caractérisent négativement ce phénomène qui atteint même des scores critiques pour ces critères.

La menace est répartie en trois groupes, les auteurs « professionnels », les « semi-professionnels » et les amateurs. Les premiers sont bien équipés et organisés et visent des cibles dites « difficiles » telles que les banques, les postes, les bijouteries,... Les semi-professionnels sont moins organisés et expérimentés, ce qu'ils contre-balaçent par l'usage de la violence. Leurs cibles sont moins organisées ; petits commerces, établissements horeca, pharmacies, librairies,... Les « amateurs » sont de type opportuniste, agissant seuls ou en duo. Ils recourent souvent à des armes blanches ou factices. Leurs cibles sont relativement faciles d'accès et les butins peu importants.

Objets volés lors des vols à main armée

<u>Vol à main armée</u>						
Top 10 Objets volés (abd nombre de faits)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
argent	36	73	79	65	47	37
GSM et accessoires	24	43	34	34	34	29
carte d'identité / passeport	14	14	24	10	11	12
carte bancaire / carte de crédit	12	16	19	12	14	10
portefeuille	6	9	20	10	10	10
multimédia	9	11	11	11	9	8
clé	2	12	16	11	11	5
permis de conduire	9	8	17	5	9	4
autre document officiel	3	9	13	7	12	7
carte SIS	9	9	13	4	9	5

La moitié des objets volés sont de l'argent, le plus souvent lors des braquages de commerces tandis qu'argent, GSM et cartes de banques caractérisent plutôt les agressions à main armée sur la voie publique.

5) Les vols par ruse :

C'est surtout à partir de l'année 2008 qu'une augmentation sensible du nombre de faits s'est fait ressentir. Les personnes âgées en sont davantage victime au travers notamment des faits de faux policiers, de « cornicheurs » et autres mises en scène frauduleuse. Les faits se déroulent tant sur la voie publique que dans les habitations privées, majoritairement durant les journées de la semaine. Les victimes ont souvent plus de 70 ans. Différents modus operandi sont utilisés par les différents groupes d'auteurs. Pratiquement tous se caractérisent par un absence de recours à la violence bien que les butins puissent être relativement conséquents. On a affaire ici à des groupes d'auteurs commettant un grand nombre de faits, en série, et très mobiles de sorte qu'ils sont bien souvent actifs sur l'ensemble du territoire national. Beaucoup de groupements sont issus de communautés du voyage, sédentarisées ou non.

6) Les vols de vélo :

Le nombre de vols de vélos a augmenté d'un tiers au cours du dernier cycle de politique policière au terme de hausses annuelles successives. Les trois communes sont touchées par ce phénomène même si c'est proportionnellement à Auderghem qu'on enregistre le plus de faits en raison de la présence de stations de métro et de grandes surfaces commerciales. L'essor de ce type de vol est globalement constaté sur l'ensemble de la région bruxelloise où la pratique du vélo est de plus en plus populaire. La valeur des vélos, la facilité de s'en emparer et de les revendre ainsi que la relative absence de réaction judiciaire en font une cible de choix.

7) Vols à la tire :

La progression des faits, même légère, est surtout marquée les deux dernières années. Il n'est pas toujours aisé de définir avec exactitudes si les faits sont commis sur le territoire de notre zone de police car les lieux les plus prisés par les pickpocket sont les transports en commun, la voie publique et les commerces. Toutes les tranches d'âges sont concernées bien que l'occurrence soit plus importante auprès de nos aînés. Ici encore des groupes d'auteurs se sont spécialisés dans ce type de faits.



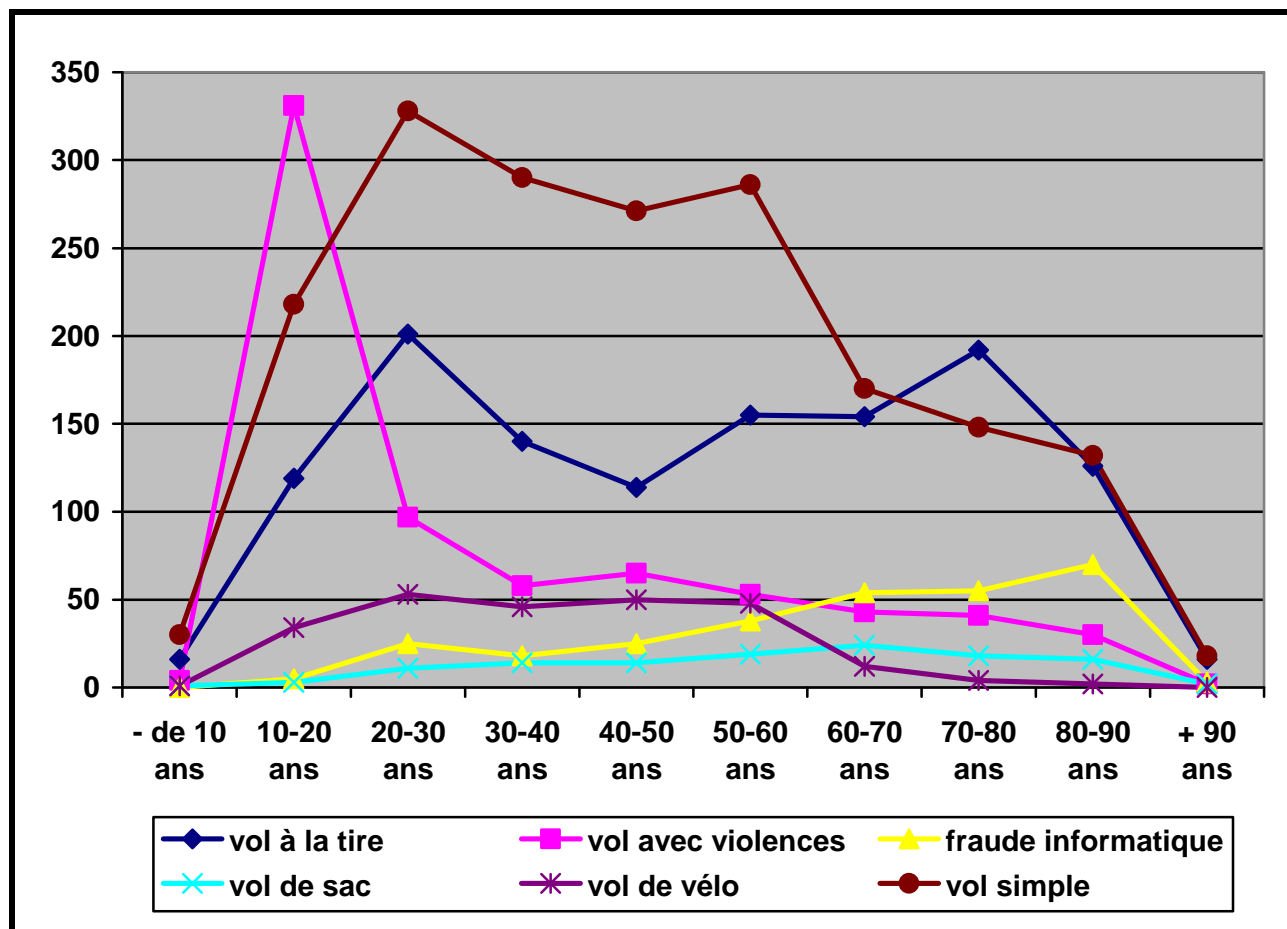
8) Vols à l'étalage :

Si le niveau des trois dernières années est fort similaire, on note cependant une augmentation de près de +25% par rapport au dernier cycle de politique policière. Les différentes analyses du chiffre noir nous apprend néanmoins qu'un nombre limité de commerçants déclare ce type de vol.

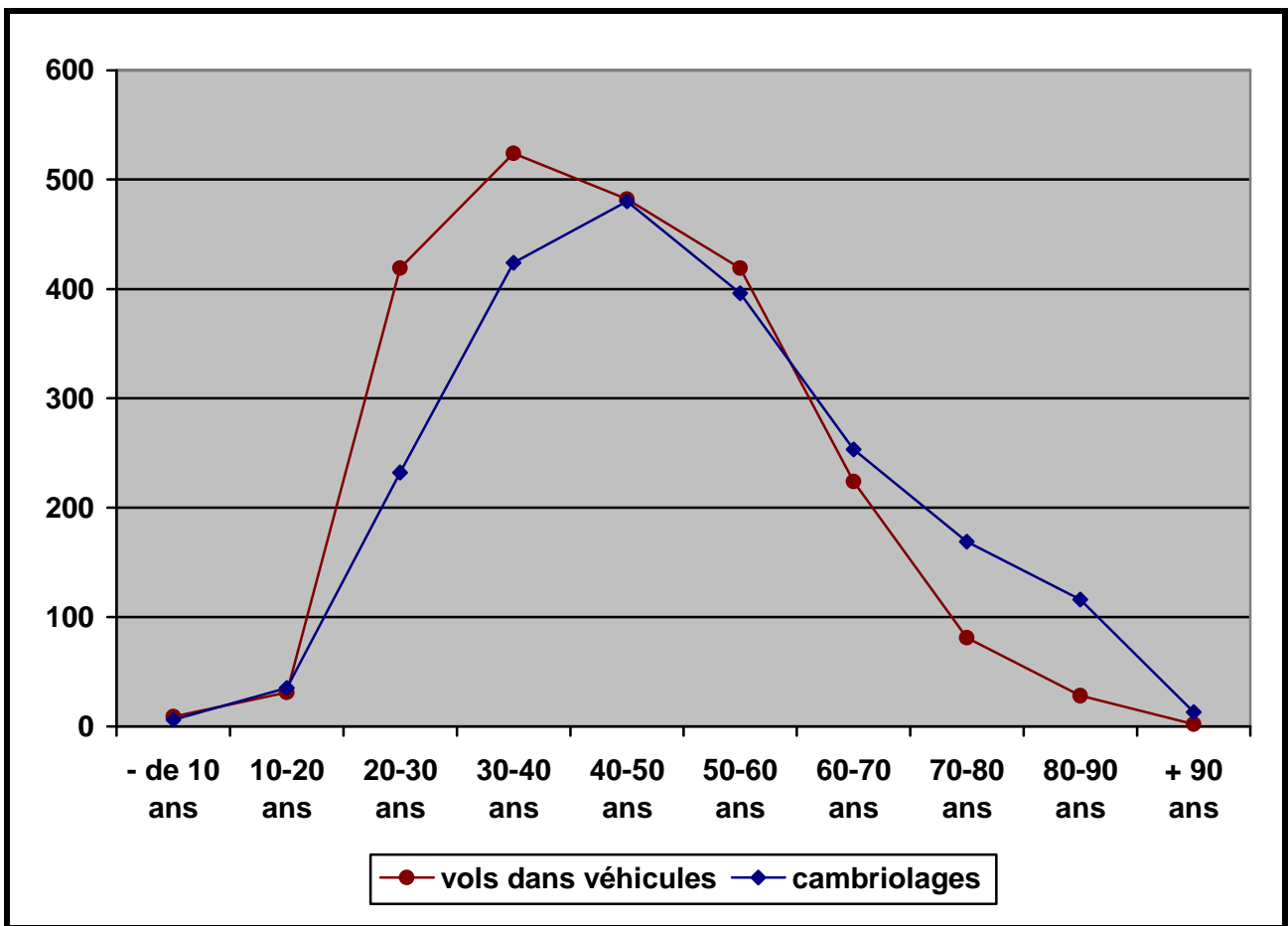
Top 10 Objets volés (sbd nombre de faits)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
alimentation	78	97	124	125	128	109
vêtement	28	31	40	43	38	54
parfum / produit de beauté	22	21	32	41	41	42
multimédia	29	31	25	24	19	14
tabac	13	20	29	33	25	16
ordinateur et accessoires	10	20	18	19	15	5
GSM et accessoires	15	15	7	12	13	11
outillage	4	3	6	6	3	11
lunettes / verres de contact	5	5	4	8	8	2
livre / cahier	1	5	5	7	8	5

2.3.1.4 Les vols – Vols : Victimisation selon l'âge, le sexe.

Ces graphiques sont issus de l'ISLP local et se rapportent à l'année 2011. Le but est de déterminer la vulnérabilité des différentes tranches d'âges en fonction des faits criminels. Cette méthode est particulièrement intéressante au niveau de la réalisation des Plan d'Action en vue notamment de déterminer des populations-cibles pour les actions de prévention.



Les jeunes sont surreprésentés dans les vols avec violences. Les personnes plus âgées sont elles davantage présentes dans les vols avec violences comme dans les vols à la tire.



2.3.1.5 Les autres crimes et délits

1) Les infractions liées à la drogue (niveau zonal)

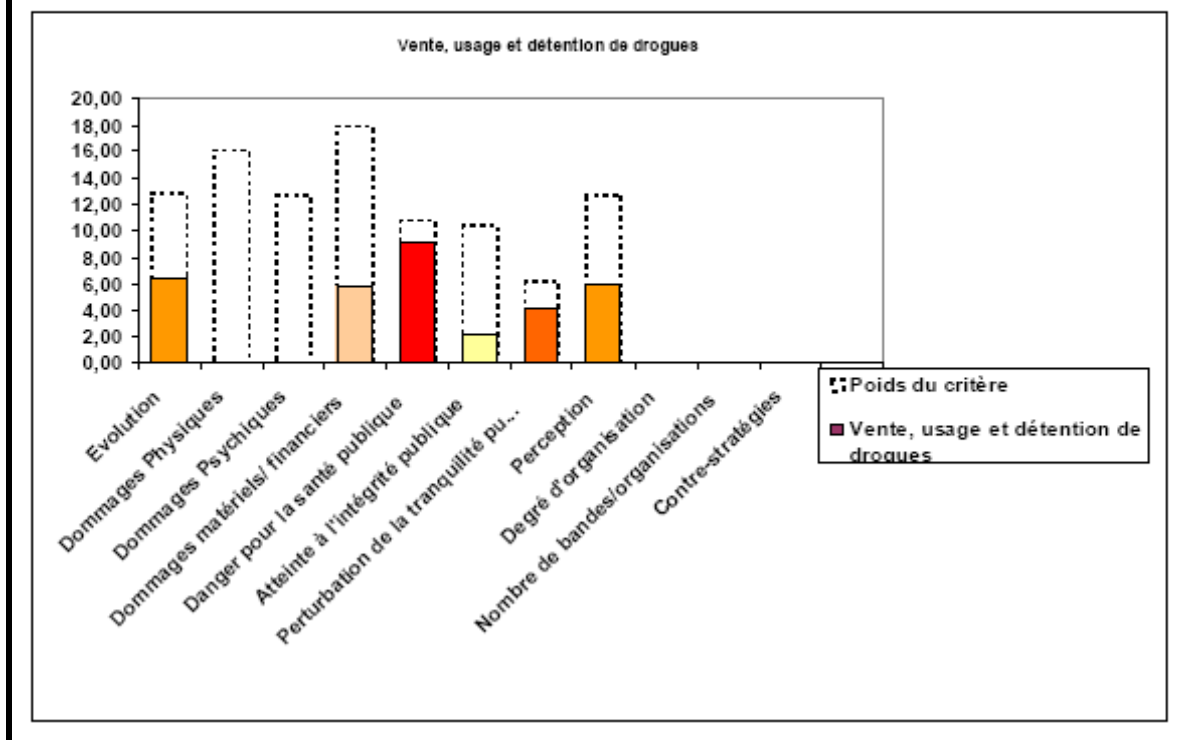
<u>UCCLE/W-B/AUDERGHEM</u>		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Détention	178	141	210	325	440	528	625	750	760	
Usage	248	141	164	186	253	202	27	39	15	
Commerce	52	40	54	50	54	67	56	79	94	
Importation et exportation	24	12	23	6	23	18	25	35	21	
Autres	4	10	3	6	2	12	34	22	15	
Fabrication	2	2	3	5	9	11	8	10	9	
Total	506	346	457	578	781	838	775	935	914	

Le nombre de faits liés à la drogue a pratiquement au cours du dernier cycle de politique policière. Si le commerce de drogue progresse dans notre zone, c'est avant tout au niveau de la détention de stupéfiants que la hausse est la plus sensible. Il faut toutefois nuancer ces chiffres qui traduisent davantage une plus grande proactivité des services de police qu'une augmentation spontanée de la consommation. En effet, le grand nombre d'opérations policières et une plus grande présence d'effectifs sur la voie publique conduisent à une inflation du nombre de contrôle de personnes avec comme corollaire plus de délits constatés.



3.4.2.3 – Vente, usage et détention de drogues (autres qu'en prison)

Graphe 12 : Profil du phénomène « vente, usage et détention de drogues (autres qu'en prison) »



Les phénomènes de la vente, de l'usage et de la détention de drogues se positionnent en troisième place du classement des phénomènes moins organisés. Seul le critère relatif au danger pour la santé publique présente un niveau critique.

Menace : deux grandes catégories de ventes doivent être distinguées, celles dans les lieux publics (plus visible et provoquant plus de nuisances) et celles dans les habitations privées (plus discrète). Le « market deal » (vente d'héroïne et de cocaïne à des touristes de la drogue) semble lui plus problématique dans ses liens avec la grande criminalité transfrontalière qui est plus probable.

Vulnérabilité : les sans-papiers utilisés dans le cadre du « market deal ». La précocité dans la consommation, la fréquence, la consommation problématique et la manière de financer sa consommation (vols) sont autant de dangers liés au phénomène.

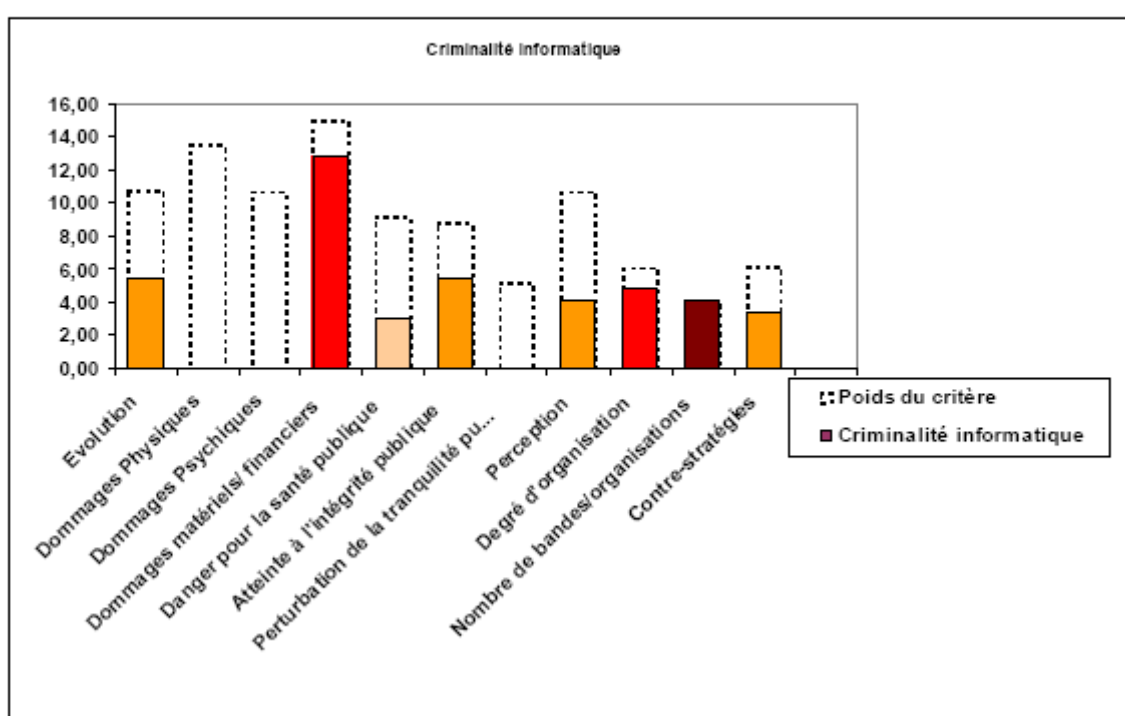
En ce qui concerne ce phénomène dans notre zone de police, il semble plus opportun de l'aborder au niveau de ses conséquences en terme de nuisances notamment dans ses liens avec la délinquance juvénile et les vols avec violences. Les drogues dites « dures » doivent en revanche garder l'attention des services de police.

2) La criminalité informatique (niveau zonal)

Criminalité informatique				
	2009	2010	2011	2012
Fraude informatique	270	417	349	232
Hacking	12	8	13	19
Sabotage	2	2	2	25
Faux en informatique	8	7	8	7
Total:	292	434	372	283

3.4.1.6 – Criminalité informatique

Graphe 9 : Profil du phénomène « criminalité informatique »



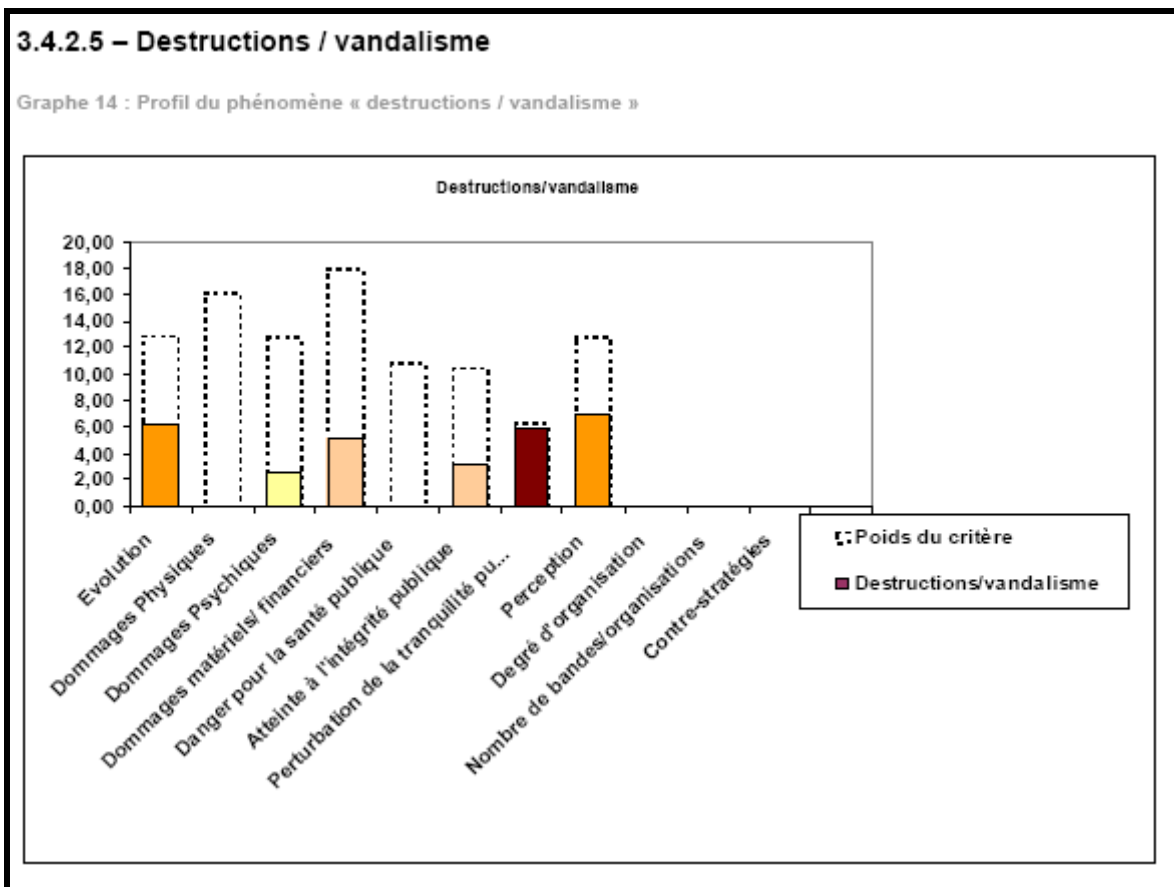
Sixième phénomène de la criminalité organisée, il obtient le score le plus élevé au niveau de l'impact financier sur les victimes et un score relativement élevé pour le degré d'organisation des groupes d'auteurs.

La principale menace se situe au niveau des hackers qui obtiennent les données via le piratage des systèmes ou fishing des données. Le phénomène gagne de l'ampleur chaque année tandis que le chiffre noir pourrait être très élevé.

Le sous-phénomène – shouldersurfing – est lui aussi en forte progression ces dernières années. Il s'agit du vol de la carte bancaire dans un self-bank ou à la caisse d'une grande surface après en avoir discrètement observé le code. Les personnes âgées sont les plus touchées par cette forme de vol par ruse dont les conséquences financières peuvent être relativement importantes.

3) Dégradation de la propriété (niveau zonal)

Dégradation de la propriété				
	2009	2010	2011	2012
Vandalisme	1.581	1.484	1.304	1.325
Incendie et destruction par explosion	99	95	95	72
Destruction, dénaturaion, dégradation	16	10	6	9
Total:	1.696	1.589	1.405	1.406



Les destructions et vandalismes arrivent en cinquième place du classement des phénomènes moins organisés. Le score est particulièrement critique en ce qui concerne le critère de perturbation de la tranquillité publique.

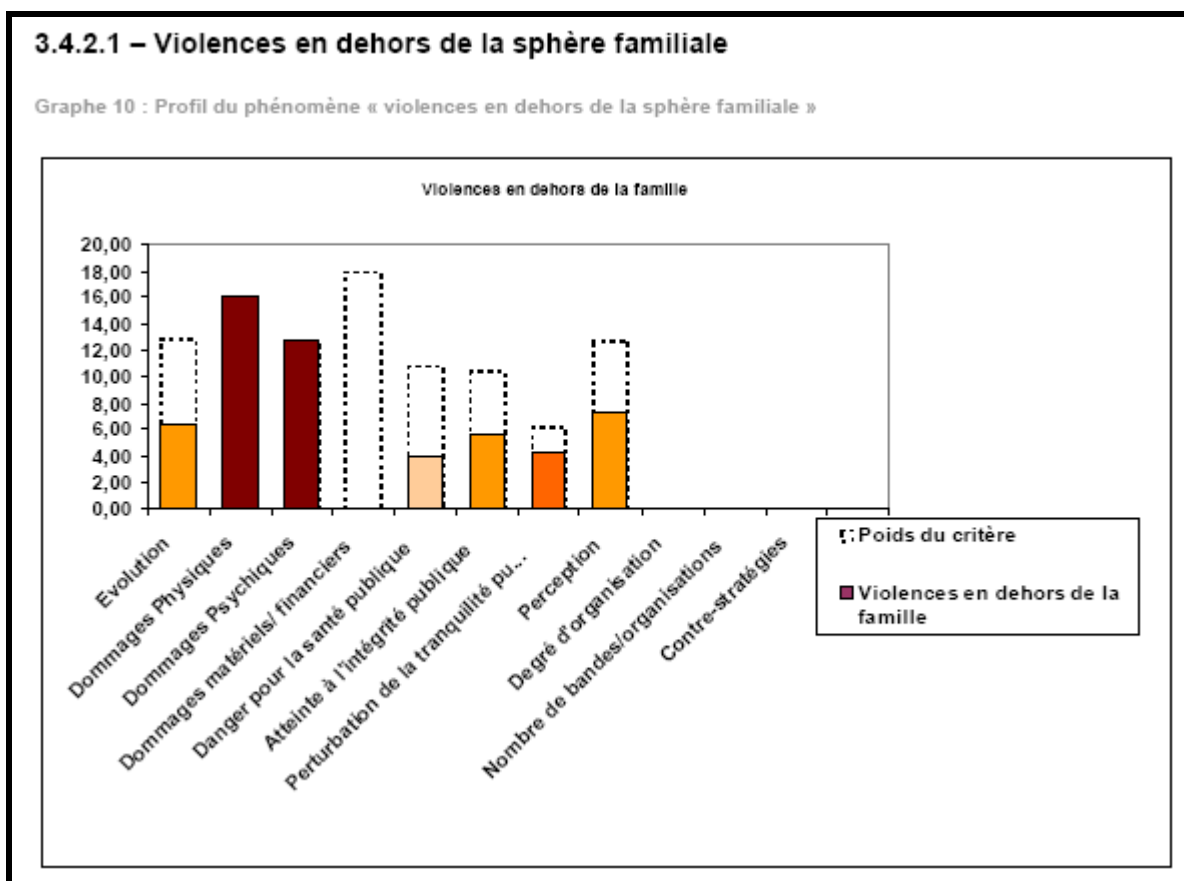
Menace : le motif qui sous-tend le vandalisme définit en grande partie la menace. D’une part on retrouve violence, anarchie, vengeance, colère, haine, contestation et intimidation. D’autre part le contexte sociétal peut lui aussi influencer ; manifestations, différends, querelles familiales, assuétudes aux drogues ou à l’alcool, groupes rivaux, conséquence d’une intervention de la police ou de la justice. Enfin une troisième série de critères renvoie aux auteurs eux-mêmes ; jeunes en décrochage scolaire, toxicomanes et alcooliques, demandeurs d’asile déboutés, bandes urbaines, communautés raciales, extrémistes religieux ou politiques.



4) Infractions contre l'intégrité physique (niveau zonal)

Infr. contre l'intégrité physique				
	2009	2010	2011	2012
Coups et blessures vol. hors sphère familiale	584	576	623	466
Coups et blessures volontaires en sphère familiale	287	273	235	231
Autres infr. volontaires. c/ l'intégrité phys.	43	38	53	40
Infr. involontaires contre l'intégrité physique	26	22	15	19
Meurtre	3	11	5	8
Torture et maltraitance	3	3	5	4
Abstention coupable	2	5	3	2
Assassinat		1	2	2
Total:	948	929	941	772

Les chiffres apparaissent comme très stables au cours des 4 dernières années. On note toutefois une légère augmentation des violences en dehors de la sphère familiale.



Les violences en dehors de la sphère familiale arrivent en tête du classement des phénomènes moins organisés. Deux critères présentent un score maximum, les dommages physiques et psychiques alors que quatre autres critères se trouvent dans le top 3 des classements ; la perturbation de la tranquillité publique, la perception de la population, l'atteinte à l'intégrité de la société et le danger pour la santé publique. La gravité et l'impact du phénomène se démarquent donc nettement.

Vulnérabilité : trois types de victimes peuvent être identifiées.

1) groupe 1 : les personnes cumulant plusieurs critères vulnérables (situation de séjour incertaine,



métier à risque, appartenance à un groupe minoritaire dans la société).

2) groupe 2 : on y retrouve les holebis et transgenres, certaines catégories de métiers protégés et les personnes vivant des conditions instables (sans-abris).

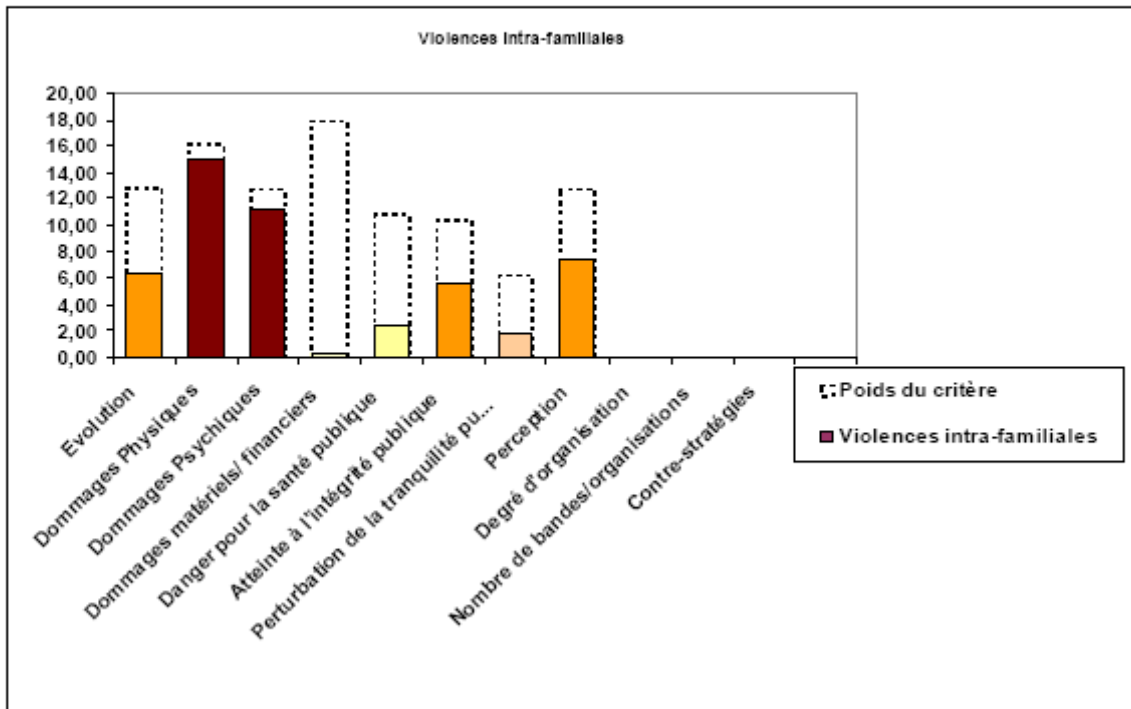
3) groupe 3 : on y retrouve les utilisateurs des transports publics, les actes agressifs commis dans la circulation routière et ceux perpétrés dans les habitations privées.

PH Violence intrafamiliale (VIF)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
VIF: physique, dans le couple	76	168	184	192	194	257	207	192	191
VIF: physique, envers des descendants	9	15	17	17	24	26	32	34	28
VIF: physique, envers d'autres membres	103	98	130	134	84	30	45	29	28
VIF: sexuelle, dans le couple			1					3	
VIF: sexuelle, envers des descendants	4	2	7	4	7	5	4	8	5
VIF: sexuelle, envers d'autres membres					1	1			
VIF: psychique, dans le couple	158	176	161	158	182	192	157	137	128
VIF: psychique, envers des descendants	1			3	4	2	1	5	
VIF: psychique, envers d'autres membres		1	2	3	7	4	5	2	2
VIF: économique, dans le couple		4	3	2	7	9	14	5	4
VIF: économique, envers des descendants	6	1			1	1	1		2
VIF: économique, envers d'autres membres	111	89	66	37	33	27	30	15	28

3.4.2.2 – Violences intra-familiales

Graph 11 : Profil du phénomène « violences intra-familiales »



Les violences intra-familiales se situent en deuxième position du classement des phénomènes moins organisés. A l'instar des coups et blessures hors de la sphère familiale, les critères dommages physiques et psychiques, la perception de la population et l'atteinte à l'intégrité de la société sont particulièrement élevés.



Vulnérabilité : certaines situations problématiques (dépendance alcoolique, situation précaire, chômage, tolérance culturelle au recours à la violence) se retrouvent davantage dans ce phénomène.

5) Infractions contre la valeur morale et les sentiments (niveau zonal)

UCCLE/W-B/AUDERGHEM				
	2009	2010	2011	2012
Harcèlement	318	288	307	240
Atteinte à l'honneur	124	101	131	117
Vie privée	40	33	39	43
Tapage nocturne	25	21	21	25
Autres infr contre valeurs morales et ...	5	1	3	8
Total	512	444	501	433

On observe une légère tendance à la baisse au cours des quatre dernières années.

Infractions contre la sécurité publique (niveau zonal)

Infr. contre la sécurité publique				
	2009	2010	2011	2012
Menaces	559	515	499	476
Association de malfaiteurs	10	8	10	10
Evasion de prisonniers	4	2	2	6
Organisation criminelle	1	2	2	1
Recel	2			
Total:	576	527	513	493

On observe une légère tendance à la baisse au cours des quatre dernières années.

6) Fraudes et escroqueries (niveau zonal)



Fraude				
	2009	2010	2011	2012
Escroquerie	155	207	164	238
Abus de confiance et infr. apparentées	175	196	164	162
Grivèlerie	109	100	90	74
Détournement et destruction frauduleuse	37	33	32	26
Recel	24	22	32	35
Infr. liées à l'état de faillite	4	6	9	10
Blanchiment d'argent	2	9	5	9
Abus de biens sociaux	1	10	5	2
Tromperie	4	7	1	2
Chèques sans provision	5	1	1	2
Insolvabilité frauduleuse				1
Total:	516	591	503	561

Le nombre de fraudes et escroqueries, bien qu'évoluant à la baisse, reste relativement élevé. On constate une recrudescence des petites escroqueries sur la voie publique au détriment des personnes plus âgées. D'autres phénomènes comme les ventes forcées de tapis, de vêtements ou de faux services sont périodiquement constatés. Il faut également tenir compte d'un chiffre noir potentiellement élevé.

7) Ivresses et alcool (niveau zonal)

Ivresse et alcool				
	2009	2010	2011	2012
Ivresse publique	348	342	380	372
Servir de l'alcool à une personne ivre	1	1		
Total:	349	343	380	372

2.3.2. Données subjectives

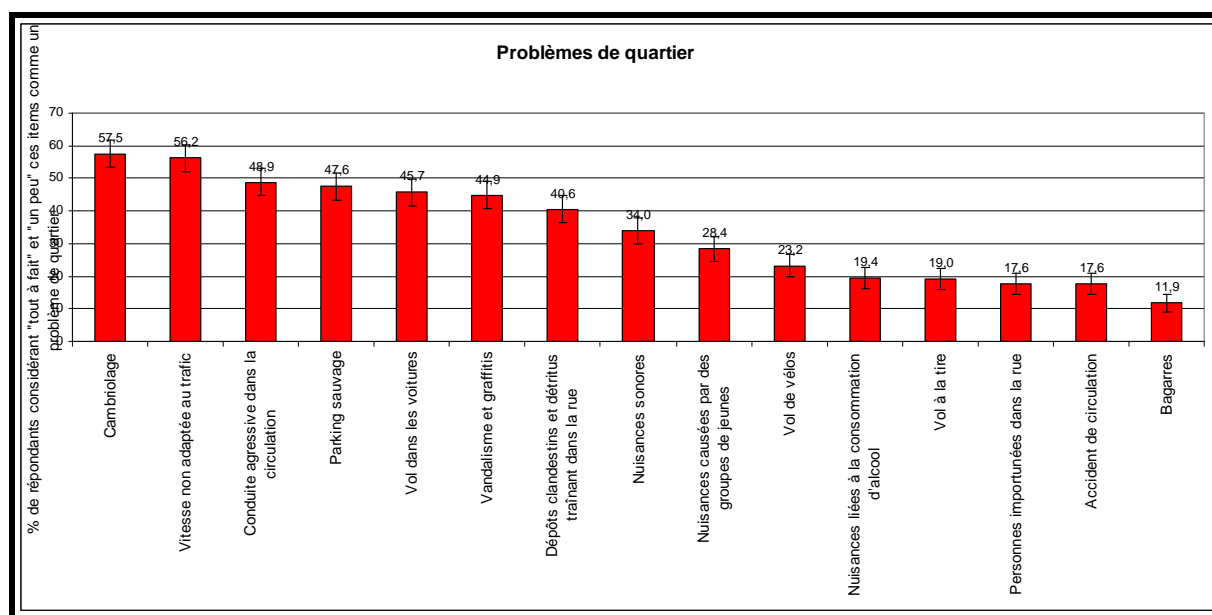
L'Enquête Locale de Sécurité

Pour des raisons budgétaires, la police fédérale, n'a pas pu réaliser de Moniteur de Sécurité en 2011. Considérant le besoin de disposer de ce type de données dans le cadre de la réalisation des plans zonaux de sécurité, le service CGO a néanmoins proposé de réaliser une Enquête Locale de Sécurité en fin d'année 2011. Bien que nettement plus condensée, l'objectif demeure toutefois inchangé puisqu'il s'agit de recueillir l'avis des habitants de la zone de police sur leur sentiment de sécurité et sur la manière dont ils perçoivent le travail des services de police.

Près de 400 personnes ont répondu à ce questionnaire (sur les 1.500 questionnaires envoyés).

Nous reprenons ici les parties relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité et à la victimisation. Le but de cette démarche consiste à identifier les priorités des citoyens en matière de sécurité.

2.3.2.1 Problèmes de quartier



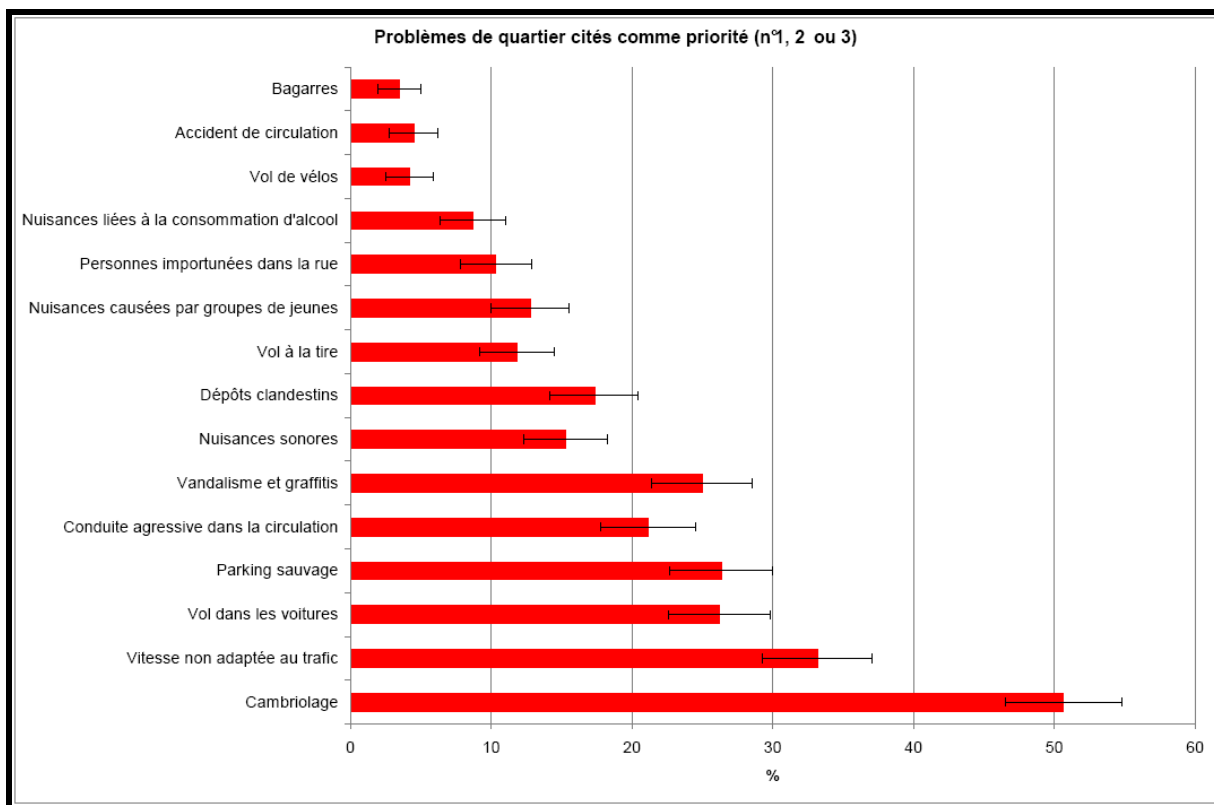
Cinq phénomènes prioritaires (tout à fait un problème et un peu un problème) se démarquent de la liste des 15 propositions soumises aux habitants de la zone de police.

- Les cambriolages et la vitesse non adaptée ressortent chez plus de 55% des répondants.
- Conduite agressive, stationnement antisocial, vol dans véhicules et vandalisme sont repris, à chaque fois, par 45% des habitants.

A l'exception du vandalisme, ces différentes problématiques sont reprises parmi les priorités de notre plan zonal de sécurité 2009-2012.

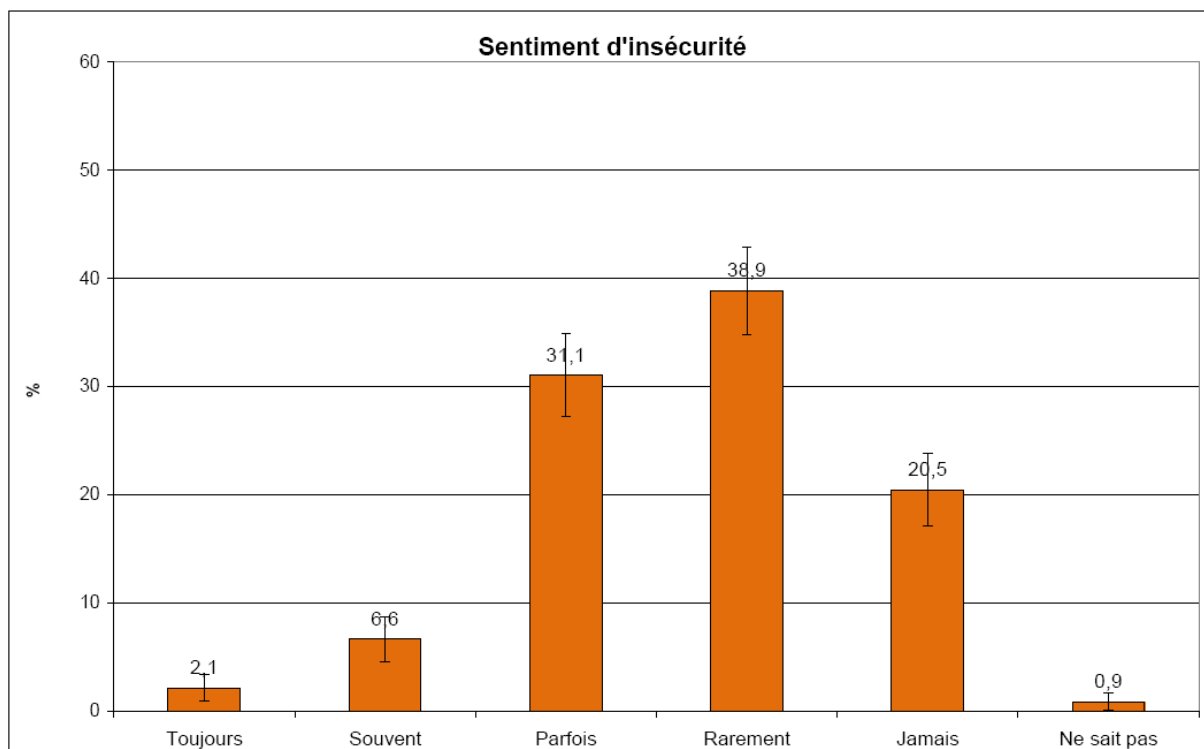


2.3.2.2 Priorités pour les habitants de la zone de police



Lorsqu'on considère les trois phénomènes prioritaires pour les habitants, les cambriolages se démarquent très nettement en étant cités plus d'une fois sur deux (51%). On rencontre ensuite la vitesse non adaptée (33%). Viennent ensuite le parking sauvage, les vols dans véhicules pratiquement à égalité (27%) et enfin le vandalisme (25%).

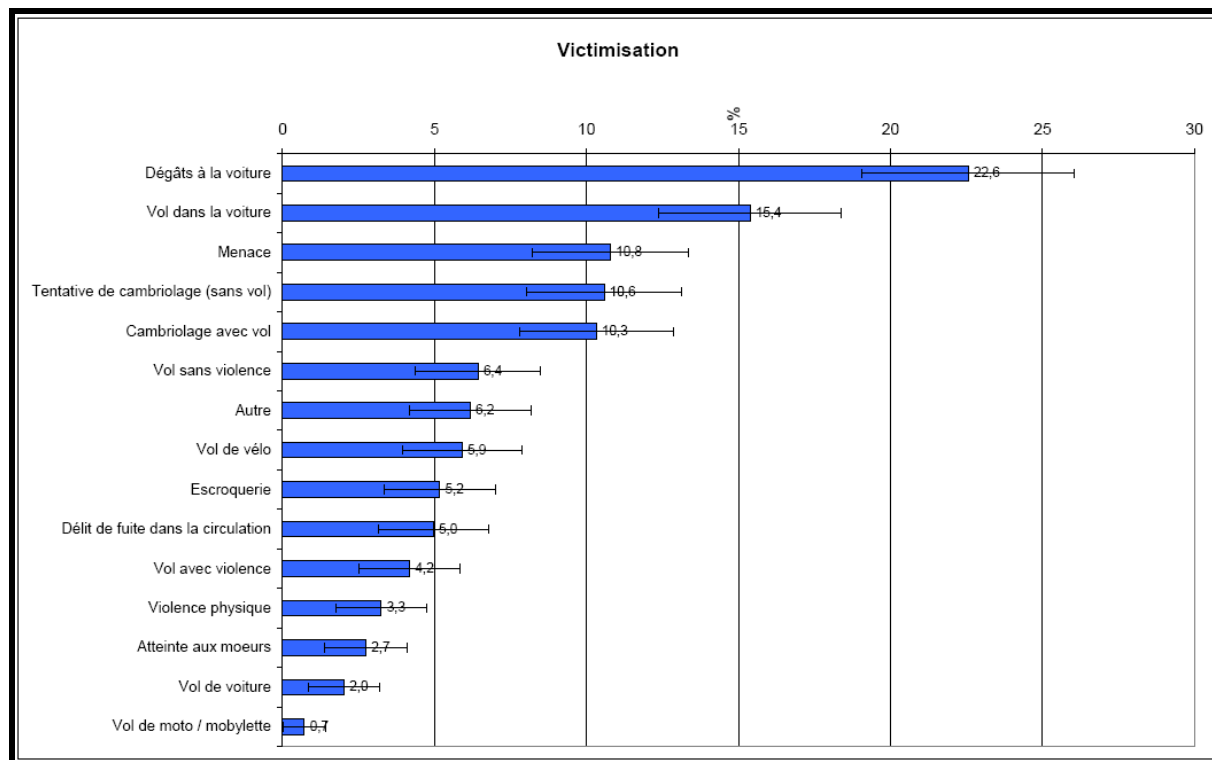
2.3.2.3 Sentiment d'insécurité



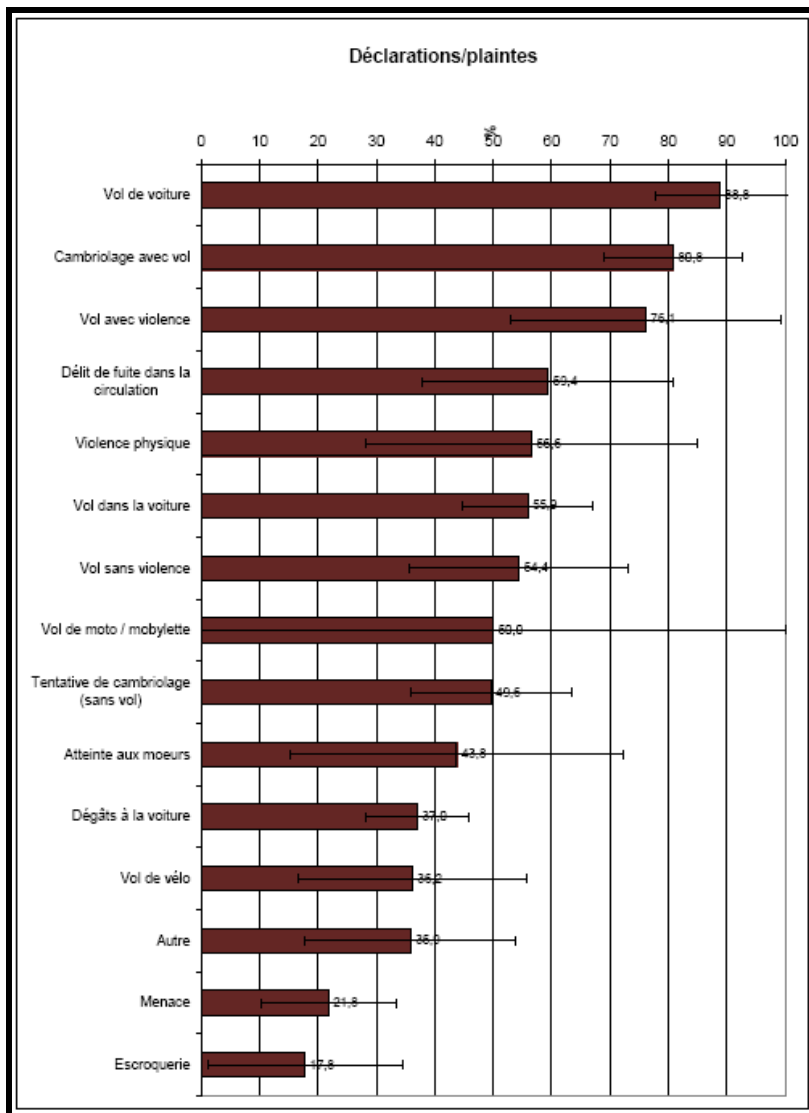
La majorité des habitants se sent « jamais » ou « rarement » en insécurité. Moins de 10% se sentent « toujours » ou « souvent » en insécurité.

Notons toutefois que près d'un tiers des sondés se sentent « parfois » en insécurité dans leur quartier de sorte qu'ils peuvent être parfois amenés à développer des comportements d'évitement.

2.3.2.4 Victimisation



Il est difficile de savoir si les personnes sondées ont bien répondu à cette question sur base des 12 derniers mois. Quoiqu'il en soit les résultats concordent avec la statistique de criminalité. Les vols ou dégâts aux véhicules sont effet parmi les délits les plus courants, suivis par les menaces, les cambriolages et tentatives de cambriolages.



Le taux de délits rapportés aux services de police est très fluctuant en fonction de la nature du fait. Sans surprise les cambriolages (80%) et les vols de véhicules (89%) arrivent en tête de la liste car il s'agit de ceux qui sont le mieux couverts par une assurance. Les vols avec violences viennent ensuite (75%). En revanche moins d'une tentative de cambriolage sur deux est rapportée.

Pour les autres catégories de faits, moins de la moitié sont rapportés à la police. Certains ne le sont d'ailleurs pratiquement pas.



2.3.3. La sécurité routière

Un peu moins de 47500 accidents de la circulation ayant engendré des lésions corporelles chez l'un des usagers ont été enregistrés en Belgique en 2009. Parmi ceux-ci près de 900 ont mené au décès (sur place ou dans les 30 jours) d'au moins un des usagers impliqués. On dénombre 150 personnes gravement ou mortellement atteintes pour 1000 accidents. Au total, environ 62 000 victimes (personnes décédées, gravement ou légèrement blessées) ont été comptabilisées sur cette année de référence.⁹

Les autres coûts pour la société ne sont pas tant mesurables en termes économiques qu'en termes socio-éthiques. La sécurité routière peut en effet mener à un sentiment d'insécurité sociétal et personnel. Chaque accident corporel et chaque victime d'accident de la route dévoile l'incapacité de la société à protéger intégralement ses citoyens. La médiatisation des faits divers renforce très certainement ce sentiment.

Les Etats Généraux de la Sécurité Routière du 11 mai 2011 ont débouché sur la publication de recommandations basées sur vingt mesures prioritaires pour la période 2011-2015. L'objectif majeur reste quant à lui de diminuer de 50% le nombre de tués sur les routes d'ici 2020. Les priorités peuvent être résumées comme suit : « *De manière générale, on peut affirmer que les trois principales causes d'accidents de la route mortels sont restées les mêmes : rouler sous influence, vitesse inadaptée et exagérée, et ne pas porter la ceinture* ». Les accidents du week-end, les accidents n'impliquant qu'un seul véhicule ainsi que les accidents impliquant camions et camionnettes requièrent une attention particulière selon la Commission Fédérale pour la Sécurité routière (CFSR). Les piétons, cyclistes, motocyclistes, jeunes conducteurs et conducteurs professionnels constituent les groupes cibles qui doivent être approchés de façon ciblée et directe. Dans le cadre de l'IPNS¹⁰, les résultats de l'analyse des infractions routières présentent un grand nombre de similitudes avec la recommandation 14 des Etats Généraux, notamment au niveau des « *contrôles thématiques et axés sur les groupes cibles* », rassemblés dans le domaine de « *l'application des lois* ». La recommandation 14 stipule également que « *les contrôles doivent être effectués à des endroits, aux horaires, sur les groupes cibles et axés sur les thèmes qui ressortent le plus souvent des statistiques.* » Cette recommandation vise à une sélection des entités à risques pour les accidents de la route, comme recherchée dans le volet sécurité routière de l'IPNS.

⁹ Etats Généraux de la Sécurité Routière 2011

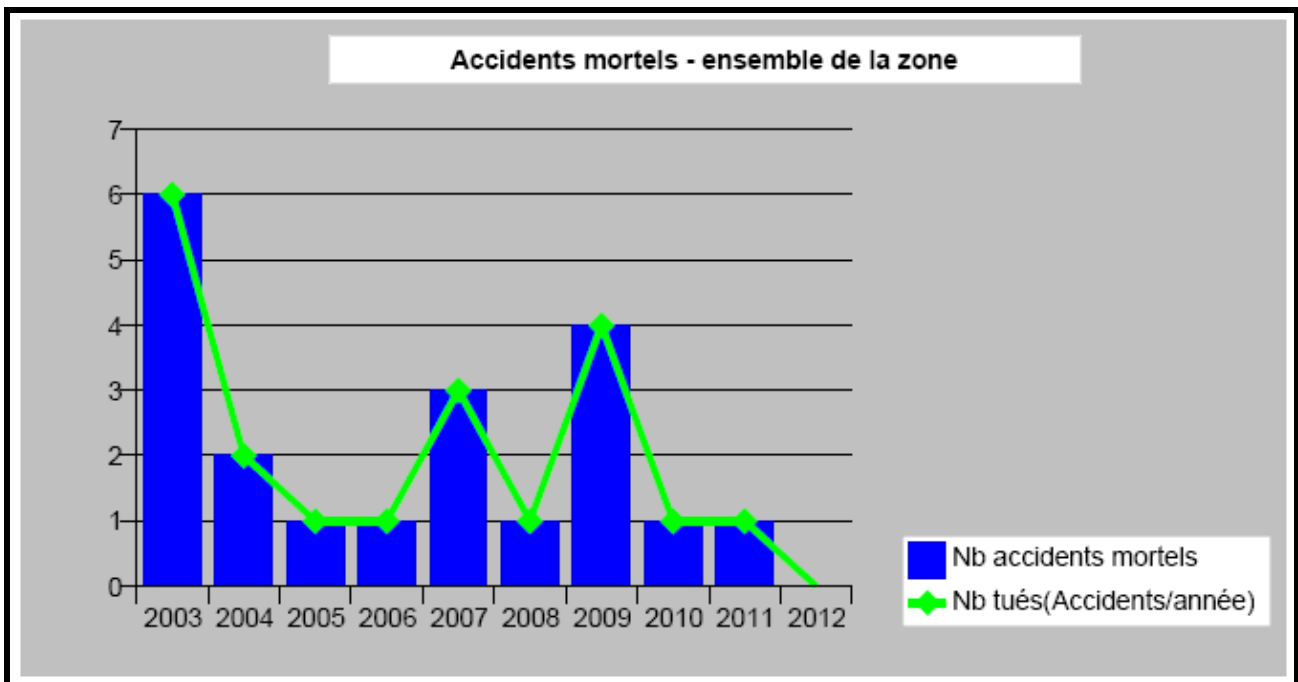
¹⁰ IPNS – Partie relative à la sécurité routière

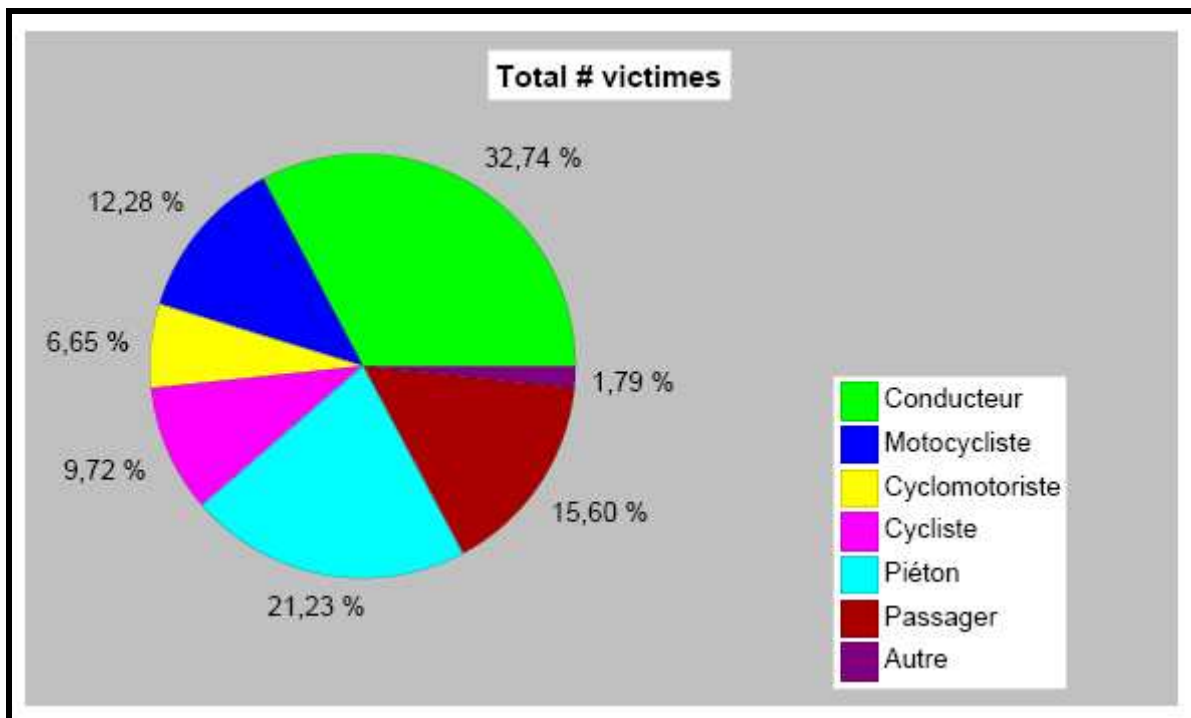


2.3.3.1 Accidents de circulation avec lésions corporelles : évolution 2003 – 2011



Entre 2003 et 2012, le nombre d'accidents avec lésions corporelles a tendance à fléchir de manière progressive. Si l'on compare les deux derniers cycles de politique policière, on constate une **diminution de -14% entre le PZS 2005-2008 (1457 accidents avec lésions corporelles et le PZS 2009-2012 (1249 accidents avec lésions corporelles)**. Le nombre de décès reste stable, fluctuant de 1 à 6 morts selon les années.



Accidents avec lésions corporelles – répartition des victimes

Sans surprise, ce sont les conducteurs et leurs passagers qui représentent la majorité des victimes d'accidents de roulage. On constate néanmoins que ce sont les utilisateurs de deux roues qui sont proportionnellement les plus touchés, soit dans un peu plus d'un cas sur quatre. Suivent ensuite les piétons dans un cinquième des cas.

Evolution 2003-2012 – Niveau communal

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Auderghem										
# Accidents mortels	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# Accidents LC	91	116	97	78	82	80	93	67	93	62
# Tués	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# Blessés graves	5	12	7	2	7	6	2	4	6	5
# Blessés légers	90	115	107	87	91	84	108	73	100	67
# Blessés	9	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Total # Blessés	104	141	114	89	98	90	110	77	106	72
Uccle										
# Accidents mortels	5	1	1	0	2	1	4	1	1	0
# Accidents LC	219	202	256	232	248	211	218	202	199	178
# Tués	5	1	1	0	2	1	4	1	1	0
# Blessés graves	17	17	19	14	14	14	14	11	10	6
# Blessés légers	230	223	312	259	277	221	248	216	225	201
# Blessés	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Total # Blessés	248	241	332	273	291	235	262	227	235	207
Watermael-Boitsfort										
# Accidents mortels	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
# Accidents LC	62	58	42	46	45	34	33	27	45	26
# Tués	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
# Blessés graves	7	4	3	5	3	2	1	2	1	0
# Blessés légers	62	62	42	45	55	44	36	30	50	29
# Blessés	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total # Blessés	71	67	45	50	58	46	37	32	51	29

Répartition des accidents selon le jour de la semaine – 2012 – niveau zonal

Jour	# Accidents LC	%	# Tués	%	# Blessés graves	%	# Blessés légers	%
Lundi	41	15,41	0	/	2	18,18	47	15,82
Mardi	39	14,66	0	/	2	18,18	45	15,15
Mercredi	48	18,05	0	/	1	9,09	52	17,51
Jeudi	37	13,91	0	/	0	0,00	37	12,46
Vendredi	40	15,04	0	/	0	0,00	44	14,81
Samedi	34	12,78	0	/	3	27,27	41	13,80
Dimanche	27	10,15	0	/	3	27,27	31	10,44
Total :	266	100	0	100	11	100	297	100

On ne constate pas de différences significatives au niveau de la répartition des accidents selon le jour de la semaine. On constate cependant une augmentation de la fréquence le mercredi de



même qu'une diminution de la fréquence le dimanche. Dans ce dernier cas on peut considérer que la diminution du trafic influence les chiffres.

Répartition des accidents selon le moment - week-end/semaine

Semaine/week-end	# Accidents LC	%	# Tués	%	# Blessés graves	%	# Blessés légers	%
Semaine	201	75,56	0	/	5	45,45	221	74,41
Week-end	65	24,44	0	/	6	54,55	76	25,59
Total :	266	100	0	100	11	100	297	100

Semaine/week-end	# Accidents LC	%	# Tués	%	# Blessés graves	%	# Blessés légers	%
Semaine	201	75,56	0	/	5	45,45	221	74,41
Vendredi-nuit	11	4,14	0	/	0	0,00	15	5,05
Samedi-jour	23	8,65	0	/	3	27,27	26	8,75
Samedi-nuit	6	2,26	0	/	1	9,09	6	2,02
Dimanche-jour	21	7,89	0	/	2	18,18	25	8,42
Dimanche-nuit	4	1,50	0	/	0	0,00	4	1,35
Total :	266	100	0	100	11	100	297	100

Au premier abord, on pourrait conclure que la fréquence des accidents est plus faible le week-end. Il faut cependant relativiser ce chiffre en fonction de la densité de circulation et du nombre d'usagers de la route, nettement moindre le week-end.

Répartition des accidents en fonction du jour et de l'heure - Tableau

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h-06h	0,75 %	0,75 %	0,38 %	0,75 %	0,75 %	3,38 %	1,50 %
06h-10h	1,88 %	3,01 %	2,63 %	3,01 %	3,38 %	0,38 %	1,13 %
10h-16h	7,14 %	4,51 %	6,39 %	5,26 %	4,51 %	6,02 %	3,38 %
16h-20h	3,38 %	5,26 %	6,77 %	3,01 %	4,89 %	1,13 %	2,26 %
20h-00h	2,26 %	1,13 %	1,88 %	1,88 %	1,50 %	1,88 %	1,88 %

Les accidents de la route se concentrent davantage durant les journées de la semaine et du samedi et plus particulièrement entre 10h et 16h. On constate toutefois que la proportion d'accidents se déroulant les nuits de week-end (00h-06h) est relativement élevée par rapport aux nuits de semaine.

Proportion d'accidents commis sous influence de l'alcool

Avec/sans alcool	# Accidents LC	%	# Tués	%	# Blessés graves	%	# Blessés légers	%
Sous influence d'alcool	39	14,66	0	/	1	9,09	50	16,84
Pas d'influence d'alcool	227	85,34	0	/	10	90,91	247	83,16
Total :	266	100	0	100	11	100	297	100

Entre 12% et 18% des conducteurs ont été contrôlés positifs à l'alcool lors d'un accident de la route, selon qu'il s'agisse de blessés légers ou graves. On peut supposer que le chiffre réel est plus élevé encore puisqu'il ne tient pas compte des délits de fuite et des cas où le test n'a pas pu être effectué ou encodé. **Une proportion d'un quart de conducteurs sous influence de l'alcool lors d'un accident avec lésions corporelles semble réaliste. On parle même de 44% durant les nuits de week-end (source IBSR – Go for Zero).**



2.3.3.2 Evolution du nombre de contrôles – niveau zonal.

Un plan d'Action Annuel définit les objectifs de notre zone de police pour les thèmes prioritaires que sont la vitesse, la conduite sous influence, le port de la ceinture de sécurité et le stationnement antisocial.

Contrôles vitesse – caméras fixes automatiques

	2009	2010	2011	2012
Véhicules contrôlés	13882829	16769407	14666238	15447018
Heures de contrôle	22142	24314	25689	22301
Infractions verbalisées	17446	18264	21445	30583

Contrôles vitesse – contrôles mobiles

	2009	2010	2011	2012
Nombre de contrôles	303	244	236	265
Véhicules contrôlés	276038	230299	213363	225564
Heures de contrôle	662	583	508	524
Infractions verbalisées	10433	11344	10026	11099

Contrôles alcool

	2009	2010	2011	2012
Nombre de contrôles	42	30	24	25
Tests d'haleine	5555	4137	4346	6276
Tests P+A	1071	408	552	645
% sous influence	18,5%	9,9%	12,7%	10,3%
Retraits de permis	323	108	129	108



2.3.3.3 Evolution du nombre d'infractions verbalisées – niveau zonal.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
NOMBRE TOTAL DE PI + PV	32.836	48.893	46.821	44.994	46.507	49.919
NOMBRE DE PV	5.859	8.034	10.683	10.604	11.561	9.000
NOMBRE DE PI	26.976	40.858	36.138	34.389	34.945	40.919
Nombre de PI payées	21.611	32.741	28.383	27.289	27.717	32.715
Nombre de PI impayées	5.365	8.117	7.755	7.100	7.228	8.204
NOMBRE TYPE INCONNU	1	1	0	1	1	0
NOMBRE TOTAL D'INFRACTIONS	36.732	53.231	51.565	48.790	49.982	52.977
INFRACTIONS PAR THEME						
Vitesse	16.255	28.141	24.786	24.420	25.118	29.325
Alcool	1.021	1.242	1.197	745	821	792
Drogues	1	1	0	1	21	18
Parking	9.437	11.679	12.337	11.800	12.957	11.986
GSM	2.420	2.444	3.087	3.190	3.333	2.957
Casque	14	25	15	9	18	8
Ceinture/siège d'enfant	659	1.129	1.234	1.250	929	1.112
Feu rouge	2.548	3.290	3.774	2.808	2.605	1.696
Assurance	289	336	337	294	248	258
Contrôle technique	567	613	736	679	647	1.195
Immatriculation	483	552	498	415	363	334
Permis de conduire	266	366	440	344	294	350
Poids lourds - Biens	4	13	25	33	3	26
Poids lourds - Personnes	0	0	0	4	0	2
Poids lourds - Tachygraphe	0	16	36	14	2	4
Autres	2.760	3.381	3.063	2.781	2.617	2.909
Inconnu	8	3	0	5	6	5
INFRACTIONS PAR DEGRE DE GRAVITE						
VITESSE						
Excès de 0-10 km/h	3.717	3.473	2.538	3.995	3.348	6.367
Excès de 11-20 km/h	6.608	13.836	9.064	10.031	13.489	17.419
Excès de 21-30 km/h	4.814	8.727	10.862	8.899	7.050	4.687
Excès de 31-40 km/h	817	1.637	1.676	1.199	960	630
Excès de plus de 40 km/h	253	423	579	247	228	188
Excès de ??? km/h	46	45	67	49	43	54
Sous-total Vitesse	16.255	28.141	24.786	24.420	25.118	29.325
NON-VITESSE						
1er degré	8.889	10.588	11.129	10.724	11.362	10.903
2ème degré	6.309	7.584	8.129	7.910	7.945	7.517
3ème degré	2.962	3.943	4.340	3.225	3.209	2.320
4ème degré	32	45	34	15	13	8
Inconnu/Pas d'application	2.285	2.930	3.147	2.496	2.335	2.904
Sous-total Non-Vitesse	20.477	25.090	26.779	24.370	24.864	23.652
DETAIL ALCOOL						
Alert	237	321	277	235	268	248
Positif	726	844	858	468	511	503
Inconnu	58	77	62	42	42	41
Sous-total Alcool	1.021	1.242	1.197	745	821	792

Le nombre d'infractions reste globalement stable durant la période 2008-2012. A l'exception de la catégorie « GSM au volant » (+36%), et de la conduite sous influence de l'alcool (-40%), on ne constate pas de différences notables au niveau de l'évolution des différentes catégories

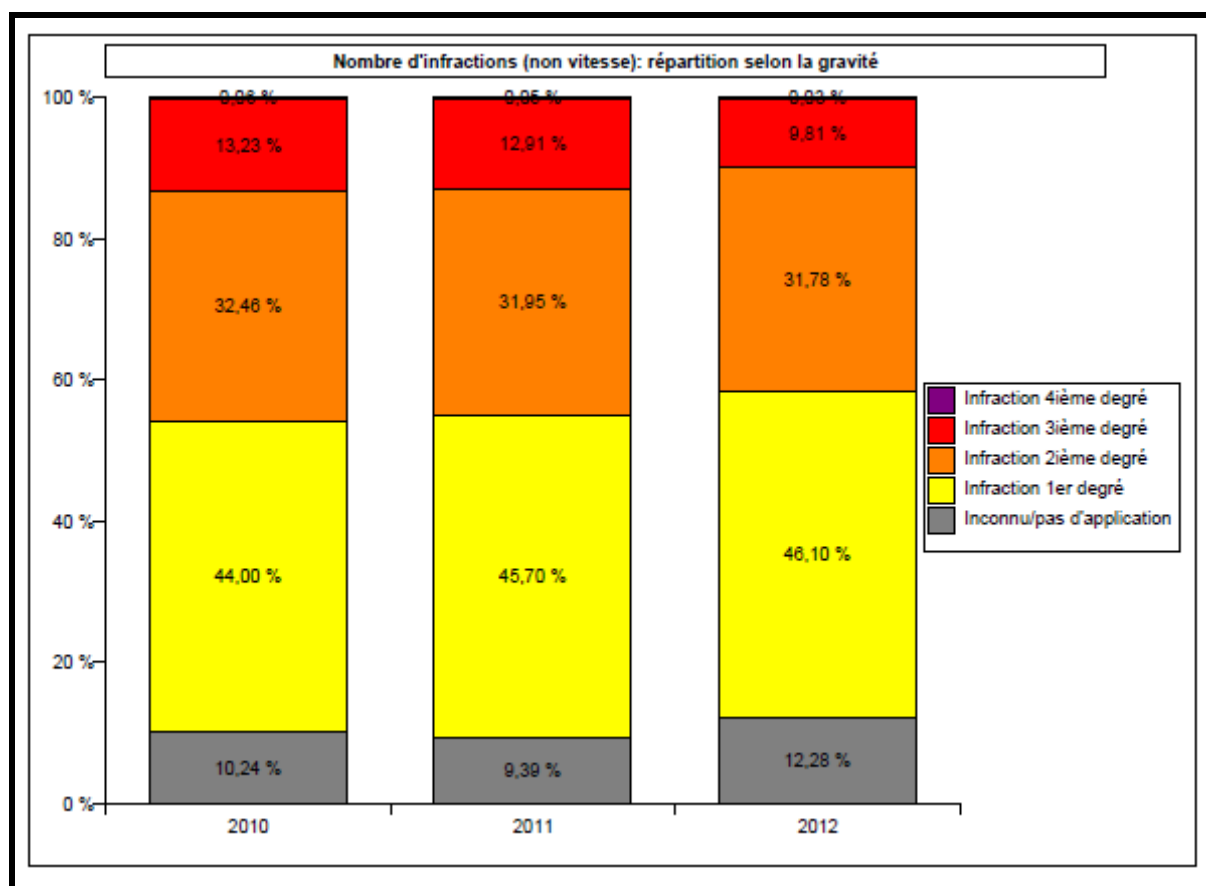


d'infractions. Dans le premier cas, ce sont surtout les comportements des usagers qui influent sur les chiffres tandis que dans le deuxième, la planification des opérations inclut des contrôles de jour en semaine alors qu'ils concernaient exclusivement les nuits de week-end auparavant.

Caractéristiques des infractions de roulage dans notre zone de police

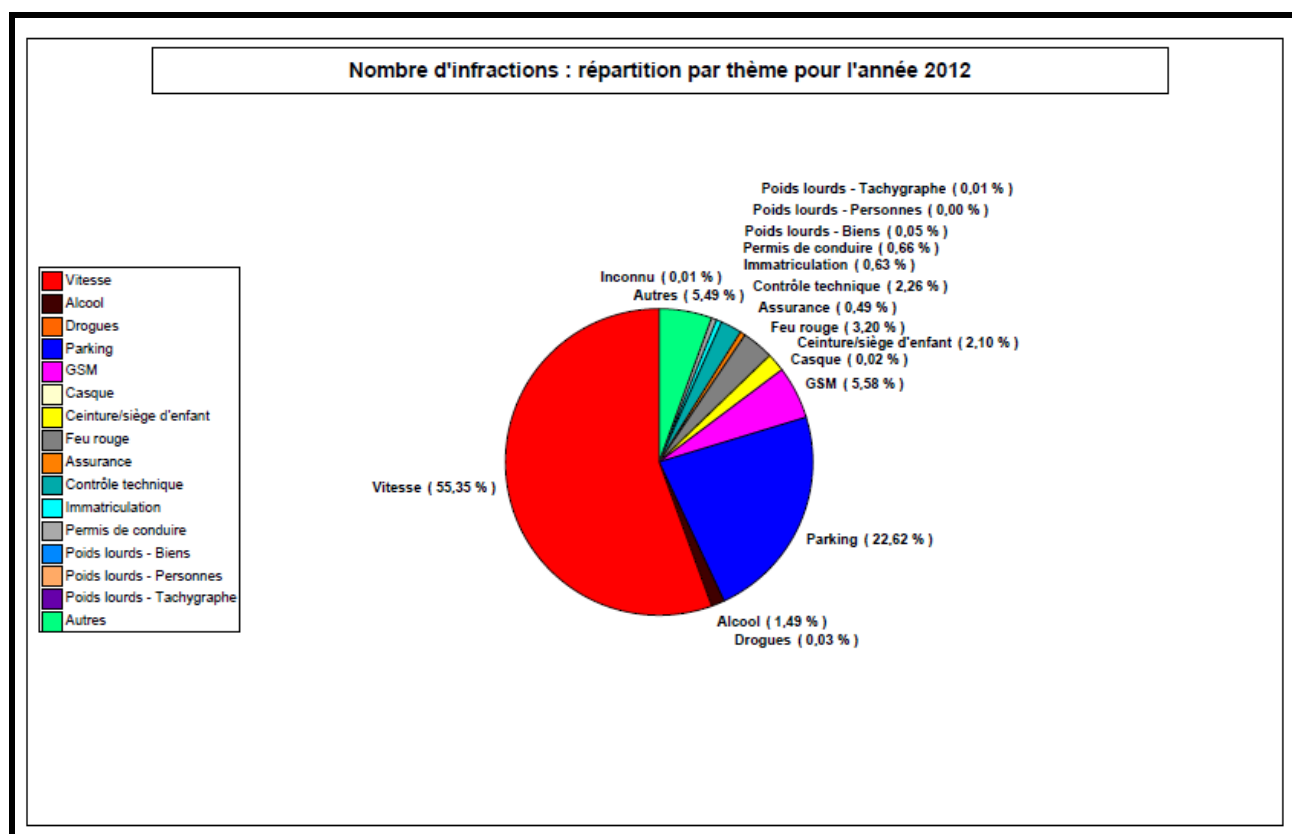
Il est important de garder à l'esprit que les caractéristiques des infractions sont fortement liées à la manière dont les services de la zone organisent les opérations de contrôle. On les retrouve donc ici à titre indicatif sans qu'aucune généralisation des comportements ne puisse être tirée.

infractions de roulage (hors vitesse) répartition selon la gravité .



Au cours des trois dernières années, on assiste à un glissement au niveau de la gravité des infractions verbalisées sur notre zone. La proportion des infractions des 3èmes et 4èmes degré a tendance à diminuer. Par corollaire la proportion des infractions du 1^{er} degré augmente.

infractions de roulage répartition selon le thème .



Un peu plus de la moitié des infractions verbalisées dans notre zone concernent des comportements liés à la vitesse inadaptée ou excessive. On retrouve ensuite, sans surprise, les priorités définies par les Etats-Généraux de la sécurité routière.

infractions de vitesse : répartition selon la gravité .

Agglomération	Vitesse autorisée	Excès de 0-10 km/h	Excès de 11-20 km/h	Excès de 21-30 km/h	Excès de 31-40 km/h	Excès de plus de 40 km/h	Excès de ??? km/h	TOTAL
Agglomération	30	118	653	89	12	1	0	873
	45	0	0	0	1	0	0	1
	50	4.849	13.331	3.751	462	108	1	22.500
	70	678	1.305	193	19	4	0	2.199
	Sous-total	5.645	15.289	4.033	494	111	1	25.573
Hors agglomération	45	0	0	0	1	0	0	1
	50	703	2.108	627	132	76	0	3.646
	70	19	22	7	3	1	0	52
	Sous-total	722	2.130	634	136	77	0	3.699
Inconnu	0	0	0	0	0	0	53	53
	Sous-total	0	0	0	0	0	53	53
	TOTAL	6.367	17.419	4.667	630	188	54	29.325



infractions de roulage répartition selon le moment de la journée et de la semaine .

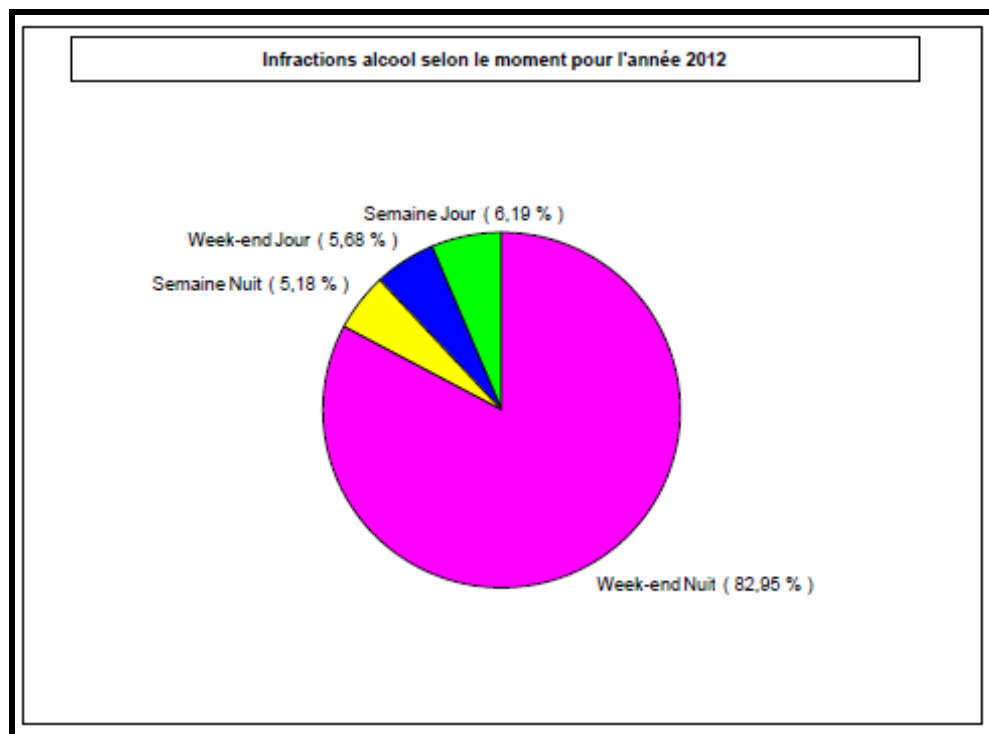
Année 2012

	Semaine			Week-end			TOTAL
	Jour	Nuit	Sous-total	Jour	Nuit	Sous-total	
Vitesse	19.319	2.313	21.632	4.821	2.872	7.693	29.325
Alcool	49	41	90	45	657	702	792
Drogues	2	1	3	3	12	15	18
Parking	9.443	165	9.608	2.219	159	2.378	11.986
GSM	2.589	7	2.596	356	5	361	2.957
Casque	5	0	5	1	2	3	8
Ceinture/siège d'enfant	885	3	888	215	9	224	1.112
Feu rouge	1.125	174	1.299	236	161	397	1.696
Assurance	133	16	149	43	66	109	258
Contrôle technique	958	3	961	182	52	234	1.195
Immatriculation	227	14	241	62	31	93	334
Permis de conduire	133	20	153	40	157	197	350
Poids lourds - Biens	25	0	25	1	0	1	26
Poids lourds - Personnes	2	0	2	0	0	0	2
Poids lourds - Tachygraphe	4	0	4	0	0	0	4
Autres	2.270	58	2.328	353	228	581	2.909
Inconnu	3	0	3	2	0	2	5
TOTAL	37.172	2.815	39.987	8.579	4.411	12.990	52.977

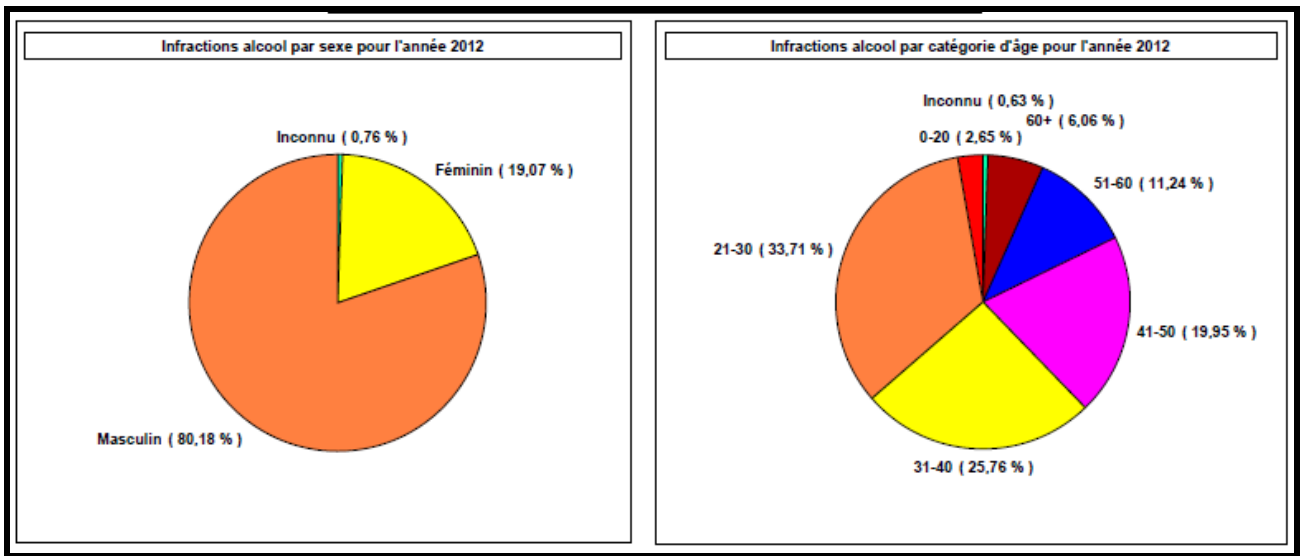
Weekend - Du vendredi 22h00 jusqu'au lundi 05h00
 Semaine - Du lundi 06h00 jusqu'au vendredi 22h00

Jour: de 06h00 à 22h00
 Nuit: de 22h00 à 06h00

conduite sous influence de l'alcool : répartition selon le moment



conduite sous influence de l'alcool : répartition le sexe et l'âge



2.4. Attentes et objectifs des autres parties prenantes

Par partie prenante, on entend les différents partenaires liés à la sécurité. Il s'agit notamment de la police fédérale, du Procureur du Roi, des autorités locales,...

Les attentes et objectifs de la police fédérale se retrouvent compilés dans le Plan National de Sécurité 2012-2015 (voir infra). De la même façon des priorités sont également dégagées par le Procureur du Roi lors de sa définition de sa politique criminelle.

En ce qui concerne les autorités locales, elles ont été consultées lors des réunions du Conseil Zonal de Sécurité où les travaux préparatoires au Plan Zonal de Sécurité ont été présentés.

Pour plus de lisibilité, les différentes attentes des parties prenantes ont été regroupées dans un tableau (page 56) et croisées avec les résultats des images policières nationales et de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale.

Les différents phénomènes de criminalité s'y retrouvent et se voient attribuer une croix s'il a été retenu. Des couleurs (du plus clair au plus foncé) sont graduellement données à chaque phénomène selon qu'un acteur ou plus a retenu ou non cette priorité.

Phénomènes	Priorité Conseil européen ?	Phénomène critique selon I.P.N.S. 2011 ?	Priorité P.N.S. 2012-2015 ?	Phénomène critique selon I.P.A.S. 2012 ?	Priorité Procureur du Roi de Bruxelles ?	...
Blanchiment	X					
Fraude TVA			X		X	
Fraude impôts sur le revenu			X		X	
Corruption						
Fraudes cartes de paiement	X					
Criminalité informatique	X	X	X	X	X	
Faux monnayage						
Documents d'identité illégaux						
Trafic de véhicules					X	
Trafic de documents de bord						
Contrefaçon	X					
Jeux de hasard et loteries						
Escroqueries sur Internet	X					
I./E. drogues synthétiques	X		X		X	
Production de cannabis			X		X	
I./E. cocaïne	X	X	X		X	
I./E. héroïne	X					
I./E. cannabis	X		X		X	
Exploitation sexuelle	X	X	X	X	X	
Exploitation économique	X	X	X	X	X	
Trafic d'êtres humains	X	X	X	X	X	
Cambriolages dans les bâtiments	X	X	X	X	X	
Vols à main armée		X	X	X	X	
Vols avec violence	X				X	
Vols d'objets d'art et d'antiquités	X					
Trafic de déchets	X		X		X	
Hormones pour le bétail						
Dopage humain						
Production et trafic illégal d'armes	X		X		X	
Failite frauduleuse		X				
Escroqueries sans Internet	X					
Drogues dans les prisons						
Vente, usage et détention de drogues		X	X	X	X	
Mariages blancs	X					
Vols dans et sur véhicules				X	X	
Vols de vélos et de motocyclettes						
Vols à la tire	X					
Vols dans magasins (vols à l'étalage)						
Vols avec ruse	X				X	
Vols sur chantier						
Steaming / racket					X	
Violences intra-familiales		X	X	X	X	
Violences en dehors de la sphère familiale		X	X	X	X	
Destructions / vandalisme		X		X		
Incendie volontaire						
Hooliganisme						
Détention et port illégaux d'armes						

2.4.1 Plan National de Sécurité – Les priorités 2012-2015 ¹¹

2.4.1.1 Les nuisances ou incivilités

Le phénomène « nuisances » est un phénomène fréquent mais pourtant très différencié. Il reçoit, en principe, déjà l'attention nécessaire au niveau local. Il n'existe toutefois aucune définition univoque et exhaustive. C'est pourquoi, le SPF Intérieur a développé une définition de travail, en collaboration avec des partenaires de sécurité, afin de délimiter les formes d'apparition des nuisances (publiques) et de déterminer une typologie par rapport à la situation belge. Cette typologie peut servir de source d'inspiration pour les autorités locales, notamment le bourgmestre qui est responsable de la mise en oeuvre de la politique locale de sécurité.

L'approche des nuisances doit être renforcée et doit se faire de manière intégrale, en accord avec tous les partenaires de sécurité, afin d'obtenir un équilibre entre une approche préventive et une approche réactive. Dans cette perspective, l'approche des nuisances ne se limite pas à la commune ou la police locale ; les services d'appui - déconcentrés et opérationnels - de la police fédérale ont également des missions à effectuer dans ce domaine, dans le cadre ou en dehors de leur champ d'action spécifique. L'établissement d'une typologie des nuisances constitue une amorce importante au développement d'une image uniforme. Cette typologie n'est cependant pas une donnée statique.

Les quartiers difficiles de certaines grandes villes confrontés à des formes de nuisance extrêmement variées et dont certaines sont directement issues de l'économie illégale requièrent une approche plus spécifique voire « sur mesure ». Une approche intégrale et intégrée reposant sur le dialogue et qui se traduit éventuellement par des accords de coopération est également recommandée. À cette fin, l'initiative politique se situe au niveau du bourgmestre qui, en tant que régisseur de la politique locale de sécurité, se doit de définir le niveau d'ambition pour sa ville ou sa commune via notamment le recours aux amendes administratives qui seront revues afin notamment de permettre une augmentation de leur montant et de les appliquer aux mineurs à partir de 14 ans, conformément à l'accord de gouvernement du 1er décembre 2011.

Mise en œuvre dans le Plan zonal de Sécurité 2014-2017

Cette partie du PNS est reprise transversalement dans notre PZS, notamment via la priorité relative à la délinquance juvénile en général particulièrement aux abords des écoles et dans les transports publics. L'attention sera également mise sur l'insécurité liée à la présence de bandes urbaines. En outre l'approche des nuisances et des incivilités se décline localement dans le travail quotidien des services de police au travers du respect du Règlement Général de Police des trois communes de la zone.

Des opérations seront mises en place pour prévenir et limiter les nuisances relatives à la consommation d'alcool et/ou de drogues dans l'espace publique.

Parallèlement, la fraude sociale étant vecteur de certaines nuisances, des contrôles ponctuels seront réalisés sur les chantiers, dans les garages, dans les établissements Horeca,...

¹¹ Source : Plan National de Sécurité 2012-2015

2.4.1.2 La sécurité routière

« Sans préjudice des efforts consentis en matière d'éducation à la sécurité routière et d'amélioration des infrastructures routières, les contrôles contribuent à la sécurité routière. Des objectifs ambitieux ont été fixés par les États généraux de la sécurité routière ». Il appartient donc principalement aux services de police concernés de fournir les efforts nécessaires en vue « de prévenir les accidents, de stimuler un comportement responsable sur la route et de garantir la sécurité. Il est important d'induire des changements de comportement au travers un risque objectif et subjectif d'être contrôlé. Sans préjudice des compétences des entités fédérées en matière de mobilité, les services de police orienteront leurs actions vers des groupes cibles et des thèmes prioritaires en matière de circulation, sur la base de l'IPNS 2011 ».

Les thèmes prioritaires en matière de circulation sont:

- la vitesse excessive;
- la conduite sous influence d'alcool ou de drogues;
- l'utilisation du GSM au volant;
- le non port de la ceinture et la non utilisation des sièges enfants.

Les groupes cibles prioritaires sont :

- les usagers faibles (piétons, cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs);
- les motocyclistes;
- les chauffeurs de camion et le transport lourd.

Il est donc recommandé que les actions (de contrôle) soient orientées vers les lieux et les moments à risques. Les informations à ce sujet se trouvent dans l'IPNS 2011 ainsi que dans d'autres analyses relatives à la circulation.

Mise en œuvre dans le Plan zonal de Sécurité 2014-2017

Notre zone de police partage les objectifs des Etats-Généraux en s'inscrivant pleinement dans les priorités du Plan National de Sécurité. Nous contribuons donc à l'objectif général de renforcement de la sécurité routière en ciblant plus particulièrement les comportements les plus dangereux (vitesse, alcool et drogues, GSM au volant, port de la ceinture) qui sont chacun repris dans nos priorités zonales.

2.4.1.3 Atteintes à l'intégrité physique

Une attention particulière doit être accordée aux atteintes à l'intégrité physique. Les faits qui portent gravement atteinte à l'intégrité physique de personnes tels que ; assassinat, meurtre, décès suspect, viol, attentat à la pudeur grave, enlèvement, prise d'otages, détention, coups et blessures ou maltraitances graves, torture, empoisonnement et disparitions inquiétantes, en particulier à l'égard des femmes (viols, ...), seront donc toujours abordés en priorité. Pour de tels faits, la police fédérale élaborera ou adaptera des scénarios en concertation avec la magistrature et la police locale. Après avoir été approuvés par le ministère public, ceux-ci seront diffusés et des normes minimales seront déterminées. Une attention particulière sera accordée :

- à la direction par la hiérarchie policière;
- à la gestion des informations en matière d'enquêtes;
- aux descentes sur les lieux.

Ces différents aspects seront examinés plus en profondeur durant la formation et contrôlés de très près sur le terrain. A cet égard, la lutte contre le trafic d'armes à feu est essentielle dans le cadre des faits qui portent gravement atteinte à l'intégrité physique des personnes. C'est pourquoi, lors de l'approche des phénomènes de criminalité prioritaires, une attention particulière sera accordée à la détection d'armes illégales et à une saisie maximale de celles-ci en vue de la confiscation et du démantèlement des lignes d'approvisionnement.



L'accueil qualitatif des victimes sera un élément central pour tous les phénomènes et faits. Le traitement des abus sexuels et des faits de pédophilie dans le cadre des rapports d'autorité sera ici un point d'attention spécifique. Les autorités s'engagent à investir davantage dans l'enregistrement audiovisuel d'auditions de mineurs et de victimes vulnérables.

Mise en œuvre dans le Plan zonal de Sécurité 2014-2017

Les faits relatifs aux atteintes graves à l'intégrité physique ne sont pas repris en tant que phénomène prioritaire mais bien sur base des faits où chaque incident, pris isolément, constitue en raison de sa gravité et de son contexte, un dossier prioritaire.

2.4.1.4 Les phénomènes de criminalité prioritaires du PNS 2012-2015

Basé sur des options stratégiques des ministres de tutelle, de l'IPNS 2011 et en tenant compte des priorités du cycle de politique européen, les phénomènes de criminalité suivants ainsi que les entités vulnérables, les types d'auteurs qui constituent une menace et les tendances récentes y afférant seront traités en priorité durant la période 2012-2015 :

- les vols à main armée;
- la violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines;
- les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants ('dealing');
- le trafic illégal des armes à feu;
- le terrorisme;
- la violence intrafamiliale et la violence contre les femmes;
- la traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains;
- la criminalité informatique;
- la fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets ;
- les effractions dans des habitations et autres bâtiments.

L'approche des phénomènes de criminalité prioritaires

Dans la mesure où ils y sont confrontés, l'ensemble des membres de la police intégrée doivent être particulièrement attentifs à ces phénomènes de criminalité prioritaires. Cette énumération de phénomènes prioritaires et de points d'attention implique qu'ils devraient être normalement repris dans les plans zonaux de sécurité, sauf adaptations ciblées en raison des circonstances locales spécifiques. Grâce à une bonne image de sécurité et en concertation avec tous les partenaires, les diverses autorités élaboreront leurs plans et aborderont les problèmes de sécurité de façon adéquate. Cela n'empêche pas pour autant que les autorités compétentes au niveau local fixent des priorités propres, additionnelles, sur la base de la même image de sécurité. Les polices locale et fédérale agiront en partenariat pour tous les phénomènes de criminalité prioritaires. Toutefois, la police locale s'orientera plutôt vers les phénomènes de criminalité moins organisée (au niveau de la conception, de la coordination et de l'intervention), tandis que la police fédérale se chargera principalement des formes plus organisées et/ou des faits commis par des groupes d'auteurs organisés et/ou itinérants. En ce qui concerne les phénomènes de criminalité prioritaires organisés, la police fédérale élaborera un programme (art. 95 LPI) dans les six mois de la publication du présent plan de sécurité. La police locale et la police fédérale en tiendront compte lors de la rédaction et de l'exécution de leurs plans d'action. Chacun accordera une attention particulière à la collecte d'informations, à l'image, aux cibles vulnérables et aux groupes d'auteurs.

Mise en œuvre dans le Plan zonal de Sécurité 2014-2017

Ces différents phénomènes sont abordés de manière transversale dans les six priorités retenues par la zone de police ainsi que dans les dossiers prioritaires.



2.4.1.5 points d'attention supplémentaires

Outre les phénomènes de criminalité prioritaires qui ont été signalés précédemment, la police tiendra également compte, en fonction des circonstances locales, des lieux supplémentaires identifiés dans l'IPNS 2011, qui présentent une vulnérabilité sur plusieurs phénomènes de criminalité. On pense ici plus particulièrement aux transports publics, aux domaines récréatifs, aux pôles d'attraction touristiques, aux grands événements et aux lieux de grande fréquentation humaine. L'IPNS 2011 appréhende aussi une série de futurs problèmes de sécurité, à savoir, les risques liés à l'utilisation accrue de l'internet et des nouvelles technologies, l'internationalisation de la criminalité, l'exclusion sociale et l'augmentation de la violence. Il suggère qu'une attention particulière soit donnée à la lutte contre la criminalité dans les grandes villes [et notamment à Bruxelles]. Il conviendra à cet égard de renforcer la coordination et l'échange d'expérience entre les grandes villes. Compte tenu de la typologie particulière de la criminalité dans les grandes villes, une attention particulière doit y être accordée en terme de présence de policiers et de gardiens de la paix, attentifs à juguler autant que possible les incivilités et à réprimer les infractions de toute nature qui y sont constatées et en particuliers les atteintes et violences faites aux personnes. La sécurisation des transports en commun est aussi un objectif important, particulièrement dans les gares et métros où la présence policière doit être renforcée.



2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

La note sur l'organisation de la zone de police a été adaptée en janvier 2011 suite à la décision de modifier le cadre organique. Il tient compte de la calogisation de certaines tâches administratives. Pour le cadre réel, la date de référence est celle du 1er janvier 2013.

CADRE OPÉRATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
	456	01/01/2011	434	426	01/01/2013
	3 CDP		3 CDP	2 CDP	
	28 CP		39 CP	37 CP	
	9 INPP spéc		8 INPP/AP	8 INPP/AP	
	80 INPP		59 INPP	58 INPP	
	308 INP		297 INP	294 INP	
	30 AGT		28 AGT	27 AGT	

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

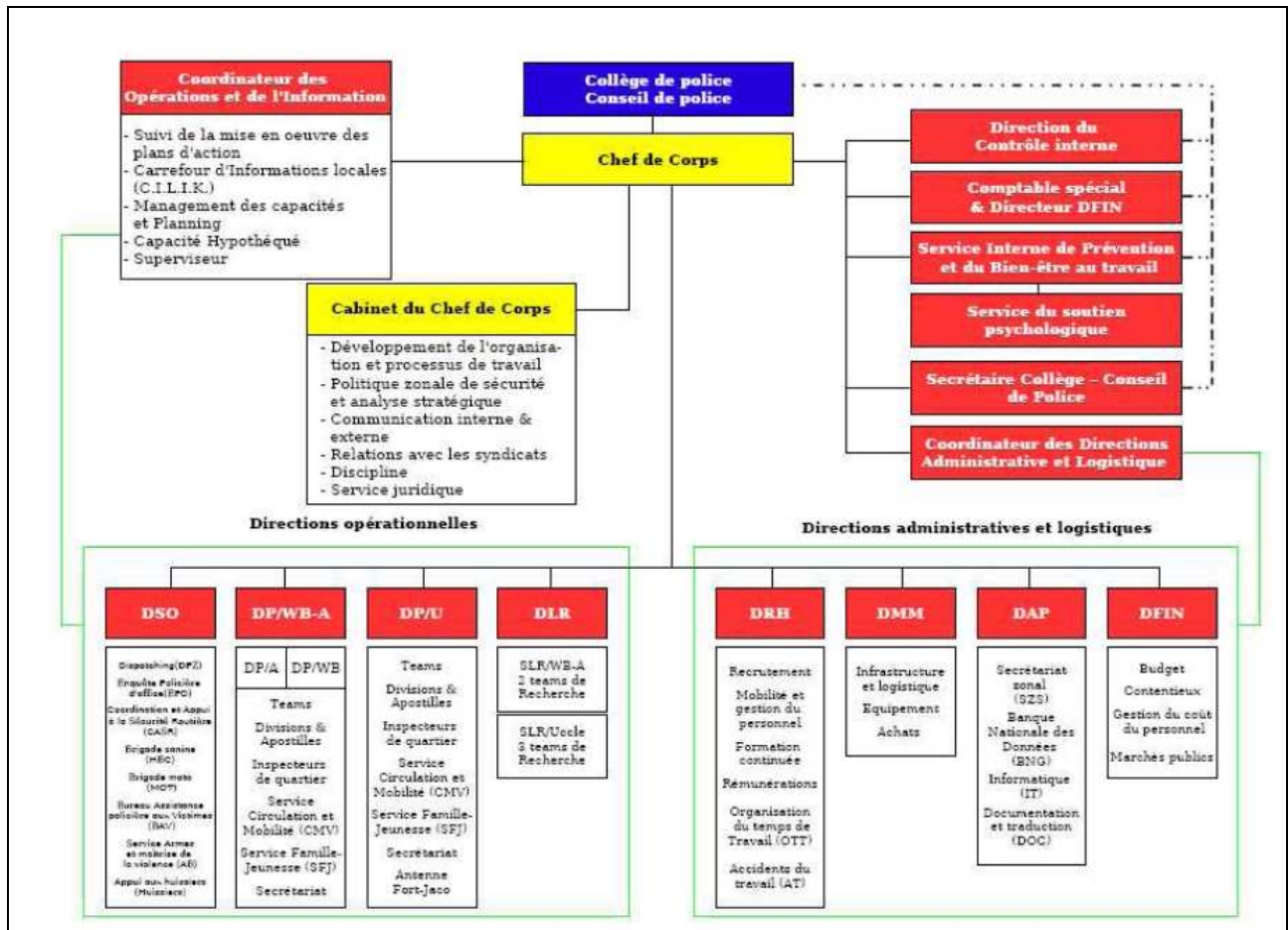
Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
	147	01/01/2011	79	78	01/01/2013
	7 Calog A		5 Calog A	5 Calog A	
	23 Calog B		17 Calog B	17 Calog B	
	78 Calog C		30 Calog C	30 Calog C	
	39 Calog D		27 Calog D	26 Calog D	

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

2.5.2. Organigramme



L'organigramme reflète de manière schématique la vision d'une organisation : l'importance de chacune des fonctionnalités de base doit y apparaître. Il est à noter qu'il s'agit de la version de janvier 2011. Celui-ci devrait être adapté prochainement en tenant compte des dernières modifications et notamment de la création d'une unité de flagrant délit guidée par l'information en octobre 2011 sous la direction du coordinateur des opérations.



2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

CE CHAPITRE EST UN EXTRAIT DE LA NOTE D'ORGANISATION DE LA ZONE DE POLICE.

TRAVAIL DE QUARTIER

La zone de police compte trois communes. La commune d'Uccle compte 20 quartiers, la commune d'Auderghem 8 et celle de Watermael-Boitsfort 5 (7 inspecteurs).

Date d'enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
01/01/2013	133.945 au 01/01/2012	33	35 inspecteurs de quartier 6 officiers de quartier	4 points d'accueil pour le travail de quartier	53.200 H/H/A

NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants

La commune d'Uccle comporte quatre divisions, dont une antenne de police. Les communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem en comportent momentanément deux. Les divisions sont dirigées par un officier de quartier, duquel dépendent les inspecteurs de quartier. L'officier de quartier gère aussi les apostilles. Chaque division comprend 4 à 5 quartiers.

Objectifs et tâches de l'officier de quartier

L'officier de quartier doit avoir un rôle moteur en matière de sécurité et de proactivité dans son quartier. Il doit s'efforcer de donner un contenu pratique aux cinq piliers de la police orientée vers la communauté.

Il collabore à la réalisation du diagnostic du quartier, il participe aux réunions de quartier, il contribue à la résolution de problèmes « mineurs » qui préoccupent et ennuient les citoyens. Comme chacun dans notre corps de police il doit veiller à une bonne diffusion des informations. Une politique combinée de prévention, de répression et de suivi devrait permettre de lutter contre un certain nombre de problèmes de sécurité.

En outre il traite les apostilles avec ses collaborateurs.

Le quartier et les inspecteurs de quartier

L'inspecteur de quartier est un intermédiaire important pour la population. Il doit être la personne « relais » au niveau de la police. Il doit être orienté vers la résolution des problèmes et ne doit pas se limiter à lutter contre les symptômes des problèmes. L'inspecteur de quartier doit donc traiter les situations problématiques de manière proactive et doit faire plus que de simplement répondre à une demande d'intervention.



ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
01/01/2013	3	3 + 3 autres points d'accueil	24 h/ 24h	24 h/ 24h	34528 h/H/A
<p>NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique</p> <p>La norme est atteinte puisque les commissariats sont accessibles 24/24h et 7 jours sur 7.</p> <p>Spécificités Le personnel assurant l'accueil dans les commissariats est composé d'opérationnels et de calog, selon les heures et les jours de la semaine. Les calog exécutent cette fonction à titre principal, tandis que les opérationnels l'exécutent généralement à titre secondaire (le soir, la nuit, les week-ends, jours fériés et cas particuliers). Les opérationnels assurant l'accueil sont soit des membres des teams d'intervention, soit des inspecteurs de quartier.</p>					

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
01/01/2013	Minimum 7 patrouilles de 2 personnes Au total : 181 personnes	24H/24H	/	/	Capacité minimale exigée : 122.640 H/H/A Capacité globale de l'intervention : 275.120 H/H/A
<p>NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine</p> <p>INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE : SUITE</p> <p>Notre zone de police se divise en deux secteurs : Uccle d'un côté et WB/Auderghem de l'autre. Des équipes d'intervention sont rattachées à chaque commune de la zone de police, dans un souci de rapidité et de proximité (étant donné la problématique de la distance entre Uccle et les deux autres communes et le passage obligé par la chaussée de la Hulpe qui, à certaines heures de la journée, est saturée). Cette situation sera amené à évoluer avant la fin 2013 puisque le commissariat TRITOMAS à Watermael-Boitsfort accueillera les deux implantations actuelles. Cette rationalisation devrait permettre de libérer des membres du personnel pour d'autres tâches.</p> <p>En ce qui concerne le calcul de la capacité sur base annuelle, nous avons d'abord mentionné la capacité minimale admise dans la zone pour un bon fonctionnement : 7 patrouilles de 2 personnes en permanence sur le secteur (24H/24H). Pour pouvoir disposer de ce personnel en permanence, les services d'intervention comptent au minimum 23 personnes le jour et 22 personnes la nuit. Pour pouvoir assurer le service avec ce nombre de personnes, les services d'intervention comptent 181 membres.</p>					



ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
01/01/2013	OUI	OUI	NON	4560H/H/A+ 6240(C-R)= 10800 H/H/A
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				
La norme est atteinte. Il y a toujours un collaborateur disponible (ou contactable-rappelable)				
Notre zone dispose de 3 collaboratrices spécialisées, une pour chaque commune. Celles-ci participent au rôle de garde (en dehors des heures de bureau). A noter que les membres des services Famille-Jeunesse de la zone participent également à ce rôle de garde.				

RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif opérationnel global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
01/01/2013	456	434	43		65 360 H/H/A
NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine					
<p><i>La Recherche locale intervient également comme service d'appui aux équipes d'intervention de la police de proximité. Ces équipes effectuent les premiers devoirs qui incombent à un service d'intervention (ex. PV de première constatation, préserver les lieux, identifier les témoins, procéder à certaines auditions, ...).</i></p> <p><i>Le personnel de la recherche locale est appelé pour des faits revêtant un certain caractère de gravité, nécessitant une enquête immédiate difficilement réalisable par un service d'intervention, ou pour des matières nécessitant une connaissance plus approfondie.</i></p> <p><i>La recherche locale doit fournir 24 heures sur 24, une capacité de recherche et d'enquête suffisante capable d'assurer de manière continue et exclusive l'exécution des devoirs d'enquête résultant de certains faits. Ceci se concrétise par la présence d'une équipe de permanence.</i></p> <p><i>Dans notre zone cette Direction, tout comme la police de proximité, est divisée en deux secteurs : celui d'Uccle (SLR Uccle) et celui de Watermael-Boitsfort/Auderghem (SLR WB-A)</i></p>					



MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération interzonale	Non
	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération interzonale	Non
Date enregistrement des données				
01/01/2013				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				
<p><i>Un superviseur désigné d'après un système de rôle parmi les officiers de police administrative (OPA) est sur le terrain de 9h00 à 19h00. Sa mission est de veiller au bon déroulement des interventions et à la coordination entre les différents services. En dehors de ces heures, le superviseur assure le rôle d'OPA de garde. Il est contactable et rappelable jusqu'au lendemain matin 07h00. Le superviseur 'montant' prendra la relève à 7h00 (C/R) et sera à son tour présent sur le terrain dès 9h00.</i></p> <p><i>Par ailleurs, chaque intervention policière fait partie d'un processus. Jusqu'à présent personne, au sein de l'organisation, n'était responsable de tout le processus d'intervention. Le superviseur qui est en service est appelé à avoir une vue globale sur tout le processus. C'est donc lui qui décide des suites à donner à une intervention et qui attribue les tâches qui doivent encore être exécutées en concertation avec les autres acteurs de terrain (directeurs, chefs de service,...).</i></p> <p><i>L'OPA de service est contactable et rappelable en vue de répondre aux objectifs suivants :</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>assurer un point de contact central pour la zone en cas d'incidents graves et/ou importants.</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>assurer une diffusion rapide de l'information (interne et externe vers les autorités compétentes)</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>l'OPA décide de l'engagement ou non d'un service spécialisé, comme par exemple le service famille-jeunesse, la Recherche,...</i></p> <p><i>A ce sujet, l'OPJ de service prend contact avec l'OPA de service qui décidera de manière autonome l'engagement ou non d'un service spécialisé.</i></p> <p><i>Il donne les instructions nécessaires afin que chacun sache exactement quelle est sa mission</i></p>				

Le Coordinateur des opérations et de l'information

La fonction de coordinateur des opérations et de l'information a été créée pour éviter le cloisonnement entre les différents services et favoriser une lutte concertée contre certains phénomènes. L'objectif visé ici est de donner une ligne de conduite générale aux services opérationnels de la zone et de dépasser les frontières des territoires, des directions, et des fonctions. Le CO est également en charge du suivi et de l'exécution des plans d'action.

Le « Superviseur Des Interventions » - pour une meilleure coordination des activités du terrain

Sa mission est de veiller au bon déroulement des interventions et à la coordination entre les différents services. En dehors de ces heures, le superviseur assure le rôle d'OPA de garde. Le superviseur qui est en service est appelé à avoir une vue globale sur tout le processus. C'est donc lui qui décide des suites à donner à une intervention et qui attribue les tâches qui doivent encore être exécutées en concertation avec les autres acteurs de terrain (directeurs, chefs de service,...).

UNITÉ DE FLAGRANT DÉLIT GUIDÉE PAR L'INFORMATION (FLAG)

Le concept de « **flagrant délit** » doit se concevoir dans sa forme la plus stricte (auteurs à l'oeuvre ou en fuite) et sert de fil conducteur à l'assistance fournie aux équipes. Cette unité a pour ambition d'être une émanation du concept de "police guidée par l'information". Le but étant d'exploiter au mieux cette information et d'occuper le terrain de manière à intercepter des auteurs de vols avant la commission des faits ou dans leur fuite. Tous les phénomènes criminels sont visés et plus particulièrement ceux qui, par leur importance ou leur gravité sont inscrits dans le Plan Zonal de Sécurité.



CARREFOUR LOCAL D'INFORMATION (CILIK)

Ce service est chargé de récolter et de faire circuler toutes les informations disponibles sur la criminalité, l'insécurité et la qualité de vie. Il concrétise la notion de police guidée par l'information qui doit permettre (en tant que partenaire de sécurité au sein de la société) de concentrer les missions de base sur les problèmes considérés comme importants par la société et les autorités. Il s'agit en fait de répondre à la question : «Faisons-nous les bonnes choses?»

Outre le fait d'assister directement le Chef de Corps dans le cadre de la visioconférence avec toutes les directions de la zone, ce service est également en charge de la gestion des banques de données relatives aux phénomènes relatés, des recherches dans la banque nationale de données (BNG) en ce qui concerne les données zonales (module QUESTIS), l'exploitation des images vidéo des caméras de surveillance, ainsi que les signalements dans le BRI et du briefing opérationnel

SERVICE FAMILLE ET JEUNESSE

Ces services apportent un soutien particulier à la police de proximité grâce à la connaissance spécifique des mineurs d'âge, de la communauté scolaire, de la vie associative, de la législation sociale et des infrastructures psycho-médico-socio-pédagogiques. Le service forme également le point de contact avec la communauté scolaire.

De manière non-exhaustive, il s'occupe de tous les dossiers (faits qualifiés infractions) en rapport avec des mineurs résidant sur le territoire de la zone de police, les dossiers impliquant un mineur en danger, les faits de mœurs avec mineur en cause (auteur ou victime), l'audition des victimes de faits de mœurs, les Fugues ou disparitions de mineurs et suivi du dossier, d'abandons de famille, de droit de visite et de non-paiement de la pension alimentaire,...

BRIGADE CANINE

Le principe de base de la brigade canine repose sur la présence policière « Pédibus » (à pied) dans la rue. Grâce à l'accueil favorable que réserve la population à nos collègues quadrupèdes, les policiers de cette brigade sont sans aucun doute les « oreilles de la police ». En effet, la présence d'un chien policier facilite le contact entre la population et la police.

Ils sont en charge de missions de surveillance générale et de protection, d'appui aux équipes d'intervention lors de fouilles de bâtiments et de recherche d'auteurs cachés ou de ratissage des environs immédiats et dans la direction de fuite des suspects.

LA SECTION MOTARDS

Cette section d'intervention se caractérise surtout par sa capacité à se déplacer rapidement. On retrouve ses missions au travers de trois grandes thématiques, la gestion et le contrôle opérationnel de la circulation, les missions de police administrative et les missions d'appui en police judiciaire.

LA CAVALERIE

Dans le cadre du projet 'Mounted Cop', la police fédérale a mis deux cavaliers à disposition de la zone. Cette patrouille composée de deux FTE de la police fédérale est avant tout une patrouille préventive et a été placée sous la direction du Chef de service DSO/HBC. Sa visibilité accrue, son accès aisé aux zones vertes ainsi que son contact facile avec la population, renforce la présence policière et, de facto, le sentiment de proximité.

Cette patrouille est opérationnelle pendant 4 heures par jour, avec une clef de répartition classique sur les trois communes, alternant une présence aussi bien le matin que l'après-midi, ainsi qu'un week-end sur deux. Elle participe également à certaines manifestations si nécessaire.



LE SERVICE « APPUI ET COORDINATION DE LA SECURITE ROUTIERE » (CASR) ET LE COORDINATEUR EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE

Ses missions principales visent avant tout à rationaliser l'activité des services de roulage et des autres services de la zone afin d'avoir une politique de sécurité routière zonale uniforme et cohérente par rapport aux objectifs fixés dans le plan d'action Sécurité routière », aux campagnes ou actions mises en place par les partenaires (ex : campagnes IBSR, BOB, FIPA...).

Il s'occupe en outre de la gestion du plan d'action en matière de sécurité routière.

SERVICE CIRCULATION ET MOBILITE (CMV)

Les tâches relatives à la circulation peuvent être classées selon les catégories suivantes : le contrôle opérationnel de la circulation, la gestion du trafic, la technique de la circulation et les cours de sécurité routière.

SERVICE DE TECHNO-PREVENTION

La techno-prévention fait partie de la politique de prévention de notre zone de police.

Sur le secteur d'Auderghem/Watermael-Boitsfort, cette fonction est prise en charge par un policier formé à cet effet et qui y travaille à temps plein. A Uccle, cette fonction est prise en charge par deux fonctionnaires de techno-prévention attachés à la commune d'Uccle.



2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

2.6.2.1 MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Au sein de la zone de police, c'est la direction des Ressources humaines (DRH) qui s'occupe essentiellement du recrutement, de la mobilité et la gestion du personnel, de la formation continuée, et du calcul des traitements.

A côté de cela notre zone de police a mis sur pied quelques initiatives visant à faire participer davantage les collaborateurs à la prise de décision, à les faire s'exprimer par rapport à certaines thématiques, à participer au développement de l'organisation.

Nous citerons un certain nombre de ces initiatives ci-après. Pour le surplus, le management des collaborateurs se trouve plus largement développé dans la note sur l'organisation de la zone de police.

Analyse des besoins en personnel

L'analyse des besoins en personnel tient compte de la calogisation progressive de certaines places actuellement occupées par des membres du personnel opérationnel à des fonctions essentiellement administratives (telles que la logistique, la gestion du personnel, le secrétariat,...).

Teams d'amélioration

Dans un souci d'amélioration continue, les membres du personnel qui le souhaitent sont réunis pour une journée de réflexion destinée à donner la parole aux collaborateurs de tous grades et à faire émerger des idées d'amélioration du fonctionnement interne.

Sondages

En 2007 le Chef de corps a décidé de multiplier les sondages auprès des collaborateurs, partant du principe que leur opinion est importante dans le processus décisionnel.

Ces sondages sont réalisés par voie informatique, via l'intranet local. La page d'accueil de l'intranet donne directement accès à la rubrique « sondage ». Lorsqu'on a voté, les résultats du sondage en cours s'affichent. Il est, par ailleurs, impossible de voter plus d'une fois. Il y a toujours un sondage en cours. Les résultats permettent d'orienter certaines décisions (fête de Saint-Nicolas, journée de teambuilding, achat de matériel,).

Le ZONEnews 5342

Dans le souci de développer davantage la communication interne, notre zone édite un journal, le Zonenews5342. Il est destiné à informer les membres du personnel sur les activités en cours, les investissements en matériel ou sur des thématiques locales.

Enquête de motivation et de satisfaction

A deux reprises notre zone a réalisé une enquête de satisfaction en collaboration avec le service DSI de la Police Fédérale. Les résultats de l'enquête ont ensuite communiqués aux collaborateurs de la zone de police et servent de base de travail dans le cadre de la politique en matière de motivation du personnel. La Direction s'est engagée à tenir compte des résultats des enquêtes en proposant des solutions aux problèmes mis en évidence.



Bien-être des travailleurs

La zone dispose d'un conseiller en prévention (Service Interne de Prévention et de Protection au Travail =SIPPT). Il a pour mission d'assister l'employeur (le Collège de Police), le Chef de corps et les membres de la ligne hiérarchique et les collaborateurs dans l'application de la réglementation relative au bien-être des travailleurs. Les missions de ce service consistent à donner des avis dans les matières suivantes telles que l'identification des dangers et l'évaluation des risques, le plan de prévention global et le plan d'action annuel, les différents thèmes en rapport avec le code sur le bien-être sur le lieu de travail, y compris le travail avec des tiers, la rédaction d'instructions relatives à l'information, l'accueil et la formation des travailleurs. Le service est aussi à la disposition de tout le personnel de notre organisation pour toutes les questions relatives à l'application de la législation sur le bien-être sur le lieu de travail.

La cellule d'appui psychosocial (Cap)

La zone de police dispose d'une Cellule d'Appui Psychosocial pour l'ensemble du personnel. Ce service fait partie du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT). La CAP vise l'amélioration du bien-être au travail des membres du personnel et intervient en deuxième ligne sauf en cas de situations de crise comme par exemple, le décès d'un collègue.

Le CAP apporte un **Appui psychosocial** : l'objectif est d'offrir une écoute et d'apporter un soutien au membre du personnel. Elle offre la possibilité de parler, de verbaliser l'expérience vécue, d'exprimer les émotions, de favoriser la recherche d'une solution, d'identifier les ressources familiales et professionnelles,... En cas de nécessité, le membre du personnel est orienté vers une structure mieux adaptée.

le Helpteam

Le fondement du Helpteam s'appuie sur le concept de la prise en charge de collègues en difficulté par les membres du personnel eux-mêmes au sein de leur milieu professionnel (soutien collégial). Le collègue se sent concerné par la personne impliquée dans un incident critique étant donné qu'il vit la même expérience quotidienne professionnelle.

Le Helpteam est une équipe composée de collègues masculins et féminins, membres du cadre opérationnel, administratif et logistique de la zone, tous grades confondus, qui s'engagent à aider tout collègue confronté à un incident critique ou en difficulté.

L'ASBL UNITED 5342

Après la création de la zone de police, le besoin s'est fait sentir de créer une association sociale, culturelle et sportive afin de développer un esprit de corps.



2.6.2.2 MANAGEMENT DES MOYENS

Depuis la crise financière de 2008, le contexte économique a changé et reste relativement difficile, c'est pourquoi la zone de police s'inscrit dans une série de 4 priorités qui sont amenées à se pérenniser lors de l'élaboration des prochains budgets dans le cadre du prochain cycle de politique policière.

1. Contrôle « serré » des dépenses de fonctionnement.
2. Augmentation limitée des dépenses en personnel.
3. Prise en compte du développement durable dans nos dépenses.
4. Utilisation des subsides « Sommets européens » et de « Sécurité routière » afin de financer les dépenses ordinaires et extraordinaires.

1. Les dépenses de fonctionnement

Lors de l'établissement des futurs budgets, comme cela fut le cas en 2013, il sera tenu compte de certaines réductions de dépenses. Une rigueur particulière sera dès lors de mise dans l'exécution du budget de fonctionnement.

2. Les dépenses en personnel

Celles-ci représentent près de 90% des dépenses ordinaires, si l'on inclut les dépenses de personnel fédéral détaché à la Zone de police.

4 éléments sont à mettre en exergue:

- l'application des prévisions du Bureau du Plan qui prévoit une indexation des salaires de 2% dès janvier 2013.
- le nombre élevé d'augmentations barémiques (6 ans) qui prendront effet en 2013.
- l'application des dispositions fédérales en matière de cotisations sociales sur le financement des pensions du personnel statutaire. La loi redéfinit le système de financement des pensions et, de ce fait, augmente le pourcentage de contribution des zones de police à ce financement.
- l'augmentation limitée du nombre de membres du personnel opérationnel est compensée en partie par la diminution du personnel fédéral détaché afin d'évoluer progressivement vers le cadre opérationnel déterminé.

Ces quatre éléments expliquent l'augmentation des dépenses en personnel et la diminution des dépenses d'appui en personnel fédéral opérationnel.

3. Le développement durable

Dans le cadre des projets de rénovation du Commissariat rue Rouge (Uccle) et du bâtiment acquis rue de Tritomas (Auderghem et Watermael-Boitsfort), le recours aux technologies favorisant le développement durable restera une priorité.

La réalisation des travaux de rénovation du Commissariat rue Rouge en 2013 (inscrite en dépenses au budget extraordinaire 2013) sera un bon exemple d'amélioration des infrastructures



de police. Pour l'achat des véhicules, l'ecoscore sera pris en compte. De plus, il est prévu d'équiper la zone de police de scooters électriques supplémentaires.

4. Subsidés « Sommets européens » et de Sécurité routière.

Chacun des subsidés octroyés dans le cadre des Sommets européens permettra de contribuer au financement tant du service ordinaire (dépenses liées au système de communication Astrid, heures prestées par le personnel en formation linguistique, heures prestées liées à la sécurité des sommets européens) que du service extraordinaire (dépenses liées au remplacement de véhicules de police, à la rénovation de l'accueil rue Rouge, aux investissements en matériel de télécommunication ASTRID).

Il sera fait appel au subside de Sécurité routière afin de financer un maximum des prestations du personnel dans le cadre de la Sécurité routière (heures prestées lors de contrôles routiers par exemple).

En outre, la sécurisation des transports en commun fera l'objet d'une attention particulière et une subvention régionale permettra de prendre en charge le surcoût des heures prestées par le personnel de la Zone de police.

Conclusion :

Dans un contexte socio-économique difficile, un travail de qualité, de proximité et de rigueur au bénéfice des habitants des 3 communes de la zone de police doit rester le maître mot en lors du prochain cycle de politique policière.



2.7. Coopération

Notre zone donne suite à toutes les demandes de renfort dans le cadre de la MFO2.

Parallèlement, elle est représentée dans une série de plates-formes et de réseau favorisant l'échange et la collaboration sur différents thèmes.

- Conférence des Chefs de corps de la police locale de la Région Bruxelles-Capitale
- Comité d'orientation plateforme analyse stratégique (Chefs de corps, Parquet, Parquet Général, PJF Bruxelles, DCA, Bourgmestres)
- Plateforme analyse stratégique : analystes stratégiques des zones de police, DCA Bruxelles, Parquet).
- Concertation provinciale
- Réseau des analystes stratégiques francophones
- Concertation Recherche de l'Arrondissement
- Coordination bruxelloise en matière de violences intra-familiales par la responsable du BAV de WB/A
- Comité d'accompagnement ASTRID et Comité d'accompagnement technique ASTRID
- Comité d'accompagnement du Carrefour d'Information de l'Arrondissement (CIA)
- Comité Opérationnel Dispatcher (comité dispatching)
- Réunions FIPA (Full Integrated Police Action)
- Réunion TEC (transports en commun)
- Réunion sécurité routière



2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Capacité totale disponible au 01 janvier 2013: il s'agit ici de la capacité réellement disponible (les détachés out, les absents de longue durée,... ne sont pas repris). Cette capacité est ici exprimée en FTE.

NIVEAU DU CHEF DE CORPS (= 18 FTE)	
Chef de Corps	1 FTE
Secrétaire du Collège et du Conseil de Police / Coordinateur des directions logistiques	1 FTE
Le comptable spécial et Directeur des Finances	1FTE
Cabinet du Chef de Corps (Général)	2 FTE
Développement de la Politique et Politique Zonale de Sécurité	2 FTE
Discipline	2 FTE
Service du Contrôle Interne et du Contrôle de la qualité	4 1/2 FTE
Service Interne de Prévention (Général)	2 FTE
Service Assistance Psychologique (Général)	1 FTE
LES DIRECTIONS OPERATIONNELLES (= 6,5 FTE)	
Le Coordinateur des opérations et de l'information (Général)	1/2 FTE
Capacité Hypothéquée	2 FTE
Carrefour Local d'Information	3 FTE
Management des capacités et planning	5 FTE
POLICE DE PROXIMITE SECTEUR D'UCCLE (= 157,5 FTE)	
Niveau Direction Générale	5 FTE
Secrétariat	1 FTE
Accueil	2 FTE
Teams d'intervention	93 FTE
Officiers de Quartiers	6 FTE
Agents de quartiers	20 FTE
Service Circulation et Mobilité	19 FTE
Service Famille -Jeunesse	6 FTE
POLICE DE PROXIMITE SECTEUR WATERMAEL-BOITSFORT ET AUDERGHEM (= 142 FTE)	
Techno prévention	1 FTE
Commissariat de Police AUDERGHEM (= 73 FTE)	
Niveau Direction Générale	1 FTE
Secrétariat	3 FTE
Apostilles	3 FTE
Teams d'intervention	49 FTE
Officiers de Quartiers	1 FTE
Agents de quartiers	5 FTE
Service Circulation et Mobilité	8 FTE
Service Famille -Jeunesse	2 FTE
Commissariat de Police WATERMAEL-BOITSFORT (= 68 FTE)	
Niveau Direction Générale	1 FTE
Secrétariat	2 FTE
Teams d'intervention	40 FTE
Officiers de Quartiers	1 FTE
Agents de quartiers	7 FTE
Apostilles	3 FTE
Service Circulation et Mobilité	6 FTE
Service Famille -Jeunesse	4 FTE
RECHERCHE LOCALE (= 41 FTE)	
Niveau Direction Générale	2 FTE



Portraitiste + Secrétariat	1 FTE
teams	38 FTE
DIRECTION APPUI NON OPÉRATIONNEL (=21 FTE)	
IT/SZ/DOC/ANG/TRAD	21 FTE
DIRECTION APPUI OPÉRATIONNEL (= 63 FTE)	
Armes	5 FTE
BAV	3 FTE
DPZ	19 FTE
EPO	8 FTE
HBC	9 FTE
MOT	9 FTE
CASR	6 FTE
HUISSIERS	2 FTE
DIRECTION	1 FTE
RESSOURCES HUMAINES (= 16 FTE)	
DIRECTIOPN DES MOYENS MATERIELS (= 15 FTE)	
DIRECTIONS DES FINANCES (= 8 FTE)	
TOTAL ZONE	479 FTE (hors détachés)



CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES



Ce chapitre est destiné à définir la politique du corps de police à un niveau stratégique pour la période 2014-2017 et renvoie à *la contribution d'une fonction de police "excellente" à la sécurité intégrale ("sociétale")*¹².

Les choix de politique policière pour les quatre ans à venir relèvent tant du domaine de la "sécurité et qualité de vie" (orientation externe), que du domaine du "service et du fonctionnement policiers".

Chaque choix fait l'objet d'un objectif stratégique pour la durée de la validité du plan.

Il s'agit d'objectifs à long terme que la zone de police souhaite réaliser à l'horizon 2017 afin de viser à l'amélioration. Un nombre restreint d'objectifs réalistes et réalisables est formulé, lesquels vont faire en sorte que nous nous améliorions en tant qu'organisation de police et que nous puissions offrir un meilleur service. Tous les objectifs formulés à cet égard (externes et internes) ont la même importance.

Chaque objectif stratégique est traduit en objectifs annuels (SMART) pour lequel un plan d'action sera rédigé pour décrire la manière dont l'objectif global sera réalisé. Le plan d'action fait l'objet d'une approche par projet et nécessite un engagement en ce compris au sein du travail régulier. Il décrit quelles activités doivent être exécutées, par qui, quand, de quelle manière et avec quels moyens humain et matériel. Les plans d'action sont ajoutés au PZS chaque année.

Les choix des priorités sont la résultante d'une concertation préalable au sein du conseil zonal de sécurité¹³ relevant d'un modèle d'argumentation basé sur le scanning et l'analyse tels que développés dans le chapitre précédent. C'est ici que les objectifs stratégiques définis sont argumentés. On y retrouve ainsi notamment les thèmes stratégiques ou prioritaires du Plan National de Sécurité, ainsi que les objectifs du PLSI et du Plan de Politique du Parquet.

3.1. Les dossiers prioritaires : Atteintes graves à l'intégrité physique et/ou sexuelle

Dans cette nouvelle version du Plan Zonal de Sécurité, nous avons décidé de traiter séparément certains faits qui ne sont pas retenus en tant que phénomène prioritaire mais dont chaque incident, pris isolément, constitue en raison de sa gravité et de son contexte, un dossier prioritaire¹⁴. Ces faits sont également repris dans le Plan National de Sécurité 2012-2015 dans lequel on considère qu'une « *attention particulière doit être accordée aux atteintes à l'intégrité physique* »¹⁵

Outre les délits relevant des atteintes graves à l'intégrité physique ou sexuelle, les enlèvements, disparitions inquiétantes et les détentions illégales de personnes élargissent à cette catégorie. On y ajoutera également les vols avec violences avec circonstances aggravantes et/ou avec armes.

Dans ce cadre, notre zone doit veiller à maintenir un niveau de qualité et d'expertise dans les différents services amenés à traiter ces dossiers prioritaires et urgents. Qualité et rapidité doivent être des leitmotiv dans ces domaines.

¹² Dans le texte vision "*Vers l'Excellence dans la fonction de police*", au lieu de la notion de "sécurité, la notion de "sécurité sociétale" est choisie, car elle reflète mieux l'idée que l'approche de la sécurité est l'affaire d'un grand nombre de partenaires sociaux sous la direction des autorités. Le terme "sécurité sociétale" englobe tant la notion de sécurité "intégrale" que la notion de sécurité "intégrée".

¹³ Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, *M.B.*, 5 janvier 1999. Art. 35 et seq.

¹⁴ Source IPNS 2011, chapitre atteintes graves à l'intégrité physique et/ou sexuelle.

¹⁵ PNS 2012-2015 – page 20.



Types de délits

- 1) les faits dans le cadre desquels il est gravement et physiquement porté atteinte à la victime, en ce compris les actes de violences avec issue fatale ;
 - meurtre et assassinat
 - décès et suicide suspect
 - tous les autres faits criminels entraînant le décès
- 2) les faits lors desquels des personnes sont illégalement privées de leur liberté ;
 - Prise d'otage
 - Enlèvement
 - Privation de liberté illégale et arbitraire
- 3) les faits où des personnes subissent des dommages physiques graves et/ou permanents ;
 - Coups et blessures volontaires (dommages physiques graves ou permanents)
 - Privation d'aliments ou de soin
 - Administration de substances nocives
 - Actes de torture, de traitements inhumains et/ou dégradants
 - Tous les autres faits criminels avec blessures physiques.
- 4) Infractions graves à l'intégrité sexuelle des personnes
 - Viol
 - Attentat à la pudeur avec violences
- 5) Les disparitions
 - Disparitions inquiétantes
 - Patients amnésiques
 - Restes humains non identifiés

3.2. Objectifs stratégiques

3.2.1 Evaluation des objectifs du Plan zonal de Sécurité 2009-2012

3.2.1.1 Contribution à la maîtrise du phénomène des cambriolages dans les habitations

Ce phénomène concentre à lui seul près d'un sixième de l'ensemble des vols commis annuellement sur le territoire national. Cette proportion est presque identique au niveau de notre zone de police. Au niveau national, on constate une augmentation progressive de +17% du nombre de cambriolages au cours des 4 dernières années. Au niveau de la zone de police, l'augmentation représente +15% au cours du dernier cycle de politique policière. Contrairement aux chiffres nationaux en constante augmentation, ceux de notre zone de police ne sont pas aussi tranchés. En effet les chiffres des trois communes sont loin d'être homogènes et se traduisent par des disparités annuelles « en dent de scie » de sorte qu'au niveau de la zone, on ne peut parler de tendance lourde à la hausse. Il n'en demeure pas moins que le bilan est mitigé.

La gestion du phénomène a souffert d'un essoufflement progressif tant au niveau proactif que préventif en fin de cycle. Un grand nombre d'initiatives ont été prises dans ce domaine en début de PZS 2009-2012 notamment via des communications aux habitants, à l'adaptation des PV tandis que la commune d'Uccle s'est montrée active via son service de technoprévention (primes à la sécurisation, visite préventive,...). A l'exception des activités communales, on a assisté à un status quo du volet préventif policier. Le constat est différent au niveau des opérations proactives qui ont, elles, continuées à être organisées jusqu'au bout. Leur résultat n'est cependant pas toujours en phase avec la capacité opérationnelle dégagée de sorte qu'il est globalement acquis qu'une approche différente doit voir le jour.



3.2.1.2 contribution à la maîtrise du phénomène des vols dans véhicules

Les vols dans véhicules représentent le deuxième phénomène le plus important au niveau zonal. La tendance sur quatre est ici plutôt à la baisse. Des disparités sont également constatées au niveau des communes et des années de sorte qu'on peut également parler d'évolution en « dent de scie ».

Lorsqu'on compare l'évolution entre le PZS2005-2008 et le PZS 2009-2012, la diminution atteint -6% au niveau zonal.

En ce qui concerne le Plan d'Action et des activités qui en découlent, le même constat peut être apporté que pour les cambriolages puisque les deux phénomènes ont souvent été abordés ensemble, certainement pour la partie opérationnelle. Les communes d'Auderghem et d'Uccle ont essentiellement pris en charge le volet préventif au travers de différentes initiatives locales ponctuelles.

3.2.1.3 Contribution à la réduction de la délinquance juvénile en général (racket, steaming) particulièrement aux abords des écoles et dans les transports en commun

Les vols avec violences ont malheureusement connu une hausse significative de +17% entre les deux derniers PZS. Si l'on peut se réjouir d'une diminution des faits de racket et steaming en fin de cycle, on doit aussi déplorer une recrudescence des vols avec violences commis par des mineurs ou des jeunes majeurs et très marquée en début de cycle (2009 et 2010). Ce type d'auteurs se retrouve majoritairement dans les faits de sac-jacking, arrachage de sac, arrachage de colliers,...

A l'instar des Plans d'Action relatifs aux cambriolages et vols dans véhicules, celui qui concerne la délinquance juvénile a lui aussi connu un désinvestissement progressif malgré des débuts très prometteur. On a ainsi vu la mise en place d'une adresse mail « stop racket », des cours MEGA, et diverses opérations et patrouilles ciblant les différentes problématiques liées aux bandes de jeunes. Là encore, en fin de cycle seule les opérations de contrôle et les patrouilles ciblées sont encore réalisées. Plusieurs thématiques tels que la consommation d'alcool, les drogues ou le racket ont été couvertes par les différentes opérations sakado, breezer, viking ou junior. Il faut toutefois reconnaître que les différents services famille-jeunesse ont été confrontés à un fort turn-over de personnel y compris des gestionnaires de projet tandis que l'objectif de certaines opérations n'a pas toujours été correctement ciblé et évalué.

3.2.1.4 Maîtrise de l'insécurité routière

Lorsqu'on compare les périodes du PZS2008-2011 et celle du PZS2009-2012, on observe une diminution de près de -14% du nombre d'accidents avec lésions corporelles enregistrés sur le territoire de notre zone de police. Dans le même temps, le nombre de tués et de blessés graves reste globalement stable et peu élevé. On peut donc considérer que l'objectif visant à maîtriser l'insécurité routière a été globalement atteint. Dans le même temps, on constate que le volet consistant à augmenter le risque subjectif et objectif d'être contrôlé a, lui aussi, été relativement bien suivi puisque le nombre d'infractions et/ou de contrôles planifiés n'a cessé de croître ces dernières années. Ce sont surtout les domaines prioritaires tels que la vitesse, l'alcool, la ceinture et le GSM qui ont occupé la plus grande partie de notre attention.

Il est évident que cette politique ne permet pas seulement d'augmenter la sécurité sur les routes locales mais elle contribue également à rencontrer des objectifs, à plus grande échelle, prônés par les Etats Généraux de la Sécurité Routière.



3.2.1.5 Service et fonctionnement policiers

Promotion de l'application du modèle de management EFQM auprès des collaborateurs comme base de développement opérationnel

Pendant la durée du dernier cycle de politique policière, tous les directeurs et certains chefs de service ont été inscrits à la formation EFQM dispensée par la Police Fédérale. Ils ont donc été familiarisés avec ce style de management et ses différents outils pratiques.

Accroître progressivement l'engagement des collaborateurs et plus particulièrement leur sentiment de cohésion, de fierté d'appartenance au corps de police et d'adhésion à ses valeurs

Les valeurs propres à la zone de police ont été développées sous le vocable « POSITIF », à savoir, Polyvalence, Ouverture d'esprit, Satisfaction dans le travail, Intégrité et traitement équitable pour tous, Travailler ensemble, Implication dans le travail (savoir-faire et savoir-être), Fierté de faire partie du corps de police.

Augmenter progressivement le niveau de motivation et de satisfaction des collaborateurs.

Une première enquête de motivation et satisfaction avait été menée lors du cycle 2005-2008. Cette expérience a été renouvelée en 2011 lors du dernier cycle de politique policière. Le chef de corps s'est engagé, dans la mesure du possible, de tenir compte des résultats en développant un Plan d'Action spécifique.

Une autre initiative a également vu le jour en 2010 sous la forme des « rencontres de team ». Il s'agissait, pour la hiérarchie, de rencontrer l'ensemble des team de l'intervention (15 au total) afin de connaître leur opinion, satisfaction et les moyens d'améliorer leurs conditions de travail. Ici encore, un plan d'action a vu le jour.

Développement d'une politique de formation cohérente basée sur une étude des besoins et des compétences existantes.

Si des initiatives ponctuelles ont été menées durant le dernier cycle de politique policière, elles n'ont cependant pas permis d'atteindre l'objectif global dans son entièreté. Certains besoins spécifiques ont toutefois été rencontrés au travers de la formation GPI48, d'une formation en team management ou en formation de premiers soins et incendie.

Réduction significative de la consommation d'énergie et investissement de nos moyens dans un maximum de matériels écologiques, ceci afin de contribuer à la sauvegarde de notre environnement.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises dans le domaine des consommations d'énergie et dans l'optique de la sauvegarde de notre environnement.

Le personnel a ainsi été sensibilisé à l'usage du vélo. Plusieurs vélos ont d'ailleurs été acquis par la zone de police. Une chaudière à condensation a été installée au commissariat de Watermael-Boitsfort. Au niveau de la consommation de papier, des réductions ont été obtenues par la configuration des imprimantes en recto-verso tandis qu'il désormais possible et recommandé d'imprimer en PDF et de se servir des mails.

Le projet le plus ambitieux en matière d'investissement durable renvoie très certainement aux investissements consentis par la zone de police pour l'aménagement du commissariat « TRITOMAS » à Watermael-Boitsfort qui hébergera, fin 2013, l'ensemble des services opérationnels d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort. Ce bâtiment, cité au titre des « bâtiments



exemplaires » se veut un modèle d'économie d'énergie. Ce même schéma préside à la rénovation de l'accueil du Square G. Marlow à Uccle.

3.2.2 Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.2.1 SECURITE ROUTIERE

Lors des 3^{ème} Etats-Généraux de la Sécurité Routière en mai 2011, l'objectif formulé visait à réduire le nombre de tués sur la route de cinquante pourcents à l'horizon 2020. Trois causes principales y ont été retenues, la conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, la vitesse inadaptée et excessive et le non port de la ceinture. Ils ne sont pas les seuls puisque d'autres comportements comme le non-usage des sièges enfant ainsi que l'emploi du GSM au volant semblent avoir une influence grandissante dans les accidents de la circulation.

Plusieurs acteurs nationaux, régionaux et locaux sont impliqués dans cette lutte mais c'est avant tout aux services de police concernés de « *fournir les efforts nécessaires en vue de prévenir les accidents, de stimuler un comportement responsable sur la route et de garantir la sécurité* ».

Bien que le nombre de tués sur les routes zonales, reste stable et peu élevé, l'implication des services locaux de police doit aussi être considéré dans leur capacité à participer globalement au changement des comportements induit par la progression du sentiment tant objectif que subjectif d'être contrôlé sur les routes.

Notons également que les accidents de la circulation ont non seulement des conséquences physiques, juridiques, matérielles mais aussi psychologiques. Ces dernières ne touchent pas uniquement les victimes directes des accidents de la circulation mais aussi les victimes indirectes que sont les proches des victimes (parents, amis, collègues, etc.), les personnes qui doivent apprendre à s'occuper d'une victime de la route ou encore les témoins des accidents.

Au niveau local, l'enquête de sécurité montre que les habitants de la zone sont très attachés à la sécurité routière et notamment en ce qui concerne les infractions liées à la vitesse non adaptée au trafic. Selon eux, le stationnement sauvage et antisocial, particulièrement prononcé dans les grandes villes, semble lui aussi devoir être pris en compte par les autorités locales.

Les statistiques locales dans les différentes problématiques prioritaires démontrent que l'effort doit être poursuivi avec toutefois une modification de la stratégie des plans d'action. Si le nombre d'accidents avec lésions corporelles reste stable, on observe toutefois qu'à capacité égale, le nombre d'infractions verbalisées ne connaît pas de diminution.

Pour ces raisons, il est évident que la sécurité routière doit figurer parmi les priorités de la zone de police en matière de sécurité. Dans ce cadre, cinq phénomènes focaliseront principalement notre attention ; la vitesse excessive et inadaptée, la conduite sous l'influence de l'alcool et la drogue, le non-port de la ceinture et autres équipements de sécurité, le stationnement antisocial et l'usage du GSM au volant. A la différence du PZS précédent, nous ne parlerons plus que d'une priorité globale de « sécurité routière » dont découlera un seul Plan d'Action axé sur les cinq phénomènes précités.

3.2.2.2 LUTTE CONTRE LES VOLS QUALIFIES - CAMBRIOLAGES ET VOLS DANS VEHICULES

Au niveau national comme au niveau local, il s'agit des deux plus grands phénomènes en terme de nombre de faits. Ils représentent un quart des faits judiciaires de notre zone et pratiquement la moitié des vols. Ce seul constat nécessite que, l'un comme l'autre, émergent aux priorités de notre zone de police.

La pratique nous a montré qu'il n'était pas toujours opportun de les dissocier. Si l'on excepte le domaine de la prévention qui est spécifique à chaque phénomène, les autres axes du travail policier peuvent tout à fait être traités concomitamment. On songe ainsi aux opérations de contrôles intégrées.

Le dernier Plan National de Sécurité reprend spécifiquement les vols avec effractions dans les habitations et autres bâtiments parmi ses priorités. Outre le nombre de faits commis, ce sont



également les critères liés la perception par la population, l'impact financier et le nombre d'organisations criminelles qui placent le phénomène dans la liste des priorités. Il faut également considérer l'impact du phénomène sur l'organisation policière en elle-même en raison de la capacité nécessaire aux nombreux constats, à la présence policière, aux enquêtes et à la prévention.

Les vols dans véhicules, quant à eux, n'émargent pas à la liste des priorités du PNS. Contrairement aux cambriolages, le phénomène n'est pas aussi homogène territorialement tandis que l'impact sur les victimes est moins important. Les statistiques locales de criminalité indiquent néanmoins que les vols dans véhicules sont commis dans une proportion quasiment équivalente aux cambriolages. Si aucun critère ne présente de valeurs très élevées, les dommages financiers, matériels, psychiques et l'évolution en font un phénomène important quant à son impact. La visibilité du phénomène (bris de vitre, verres sur le sol) participe au sentiment d'insécurité et à l'impact sur la société. A l'instar des cambriolages, la capacité policière engagée dans les constats et la lutte est relativement importante.

Au niveau local, ces deux phénomènes ressortent dans le top 3 des problèmes de quartier devant être traités prioritairement. En ce qui concerne la victimisation, on constate qu'une grande partie des habitants a été victime de ce type de faits durant les précédentes années.

Plus que jamais, ces deux phénomènes doivent donc figurer parmi les priorités de notre zone de police en matière de sécurité. L'accent devra en particulier être mis sur la prévention tant il est vrai que la vétusté de certaines habitations facilitent grandement le travail des cambrioleurs de même que les objets de valeurs visibles favorisent les vols d'opportunité.

Avec l'unité de flagrant délit guidée par l'information, nous disposons d'un outil performant pour appréhender cette criminalité dans le temps et l'espace en fonction de l'évolution et des déplacements des faits. Il n'en demeure pas moins qu'une présence policière visible procède au renforcement du sentiment de sécurité et à la dissuasion des auteurs potentiels de sorte que les patrouilles pédestres et les dispositifs visibles de plus grande envergure doivent rester la pierre angulaire du travail policier en cette matière.

3.2.2.3 DELINQUANCE JUVENILE

Bien qu'aucune définition officielle n'existe à ce sujet, le terme « *délinquance juvénile* » se veut un terme générique rassemblant une série de délits commis en groupe par des mineurs ou de jeunes majeurs. On vise ici principalement les vols avec violences (racket, steaming et extorsions), les dégradations et le vandalisme. Il est de plus en plus courant d'y associer des nuisances associées au bruit, à la propreté et aux comportements insultant générés par les attroupements de jeunes. L'ensemble de ces comportements participe au développement et au renforcement du sentiment d'insécurité.

Des analyses¹⁶ récentes montrent que l'évolution de la délinquance juvénile est marquée par un rajeunissement de l'âge d'entrée dans la délinquance et une aggravation des actes de délinquance. Toutefois, certaines caractéristiques de la délinquance juvénile restent inchangées. Ainsi les délits contre les biens et la propriété (vols, cambriolages) représenteraient les deux-tiers des infractions relevées chez les jeunes. Par ailleurs, les violences graves contre les personnes ne concerneraient qu'un nombre relativement limité de mineurs délinquants. Dans ce cadre, les statistiques criminelles font cependant ressortir une hausse des violences contre les institutions (vandalisme contre les biens publics, formes d'irrespect et d'agression contre les personnes représentant les institutions), une augmentation des violences entre jeunes et le développement du trafic de la drogue chez les mineurs. Enfin, les statistiques criminelles permettent de constater la multiplication des incivilités imputables aux mineurs : actes de désordre, insolence, insultes, dégradations des lieux de vie, etc.

S'il ne cite pas expressément la délinquance juvénile, le Plan National de Sécurité y fait néanmoins référence au travers de sa priorité liée à « *la violence dans l'espace publique, en*

¹⁶ Institut canadien de criminologie



particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines » qui en est une des composantes.

Longtemps épargnée par le phénomène de bandes urbaines, notre zone de police s'y trouve confrontée depuis quelques années mais dans des formes moins spectaculaires et médiatisées que dans d'autres communes bruxelloises. Il s'agit davantage de groupements peu structurés de jeunes n'ayant pas à proprement parler le statut de bandes urbaines. Il n'en demeure pas moins que ces groupements locaux de jeunes mêlés de près ou de loin à des petits trafics et parfois à des vols y compris avec violences sont source de nuisances et d'insécurité pour les habitants des quartiers concernés. Ils nécessitent une approche policière spécifique et une vigilance accrue.

Parmi les formes les plus graves de délinquance juvénile on retrouve les vols avec violences qui se déclinent en racket, steaming et extorsions. Comme évoqué précédemment, près de trois quart des victimes de vols avec violences dans notre zone de police sont âgés de moins de 25 ans. Il en est de même pour les auteurs de ce type de vols. Selon les études de victimisation¹⁷, seuls 5,5% des faits seraient déclarés aux services de police, laissant ainsi supposer un chiffre noir important en la matière. La gravité des faits et l'ampleur du phénomène nécessitent que la zone de police continue à investir cette priorité.

Ces vols avec violences ou menaces se caractérisent notamment par le fait qu'ils ne nécessitent guère de préparation. Il s'agit souvent d'attaques impulsives, non planifiées lors desquelles il y a toujours une interaction verbale entre la victime et les auteurs, qui menacent souvent de recourir à la violence. Dans environ la moitié des cas, les auteurs recourent effectivement à la violence physique. Si les conséquences physiques restent dans l'ensemble limitées, les faits impressionnent toutefois fortement les jeunes victimes en générant un sentiment d'insécurité et des comportements d'évitement associés. Les auteurs, quant à eux, ne présentent pas un profil univoque, même si certaines caractéristiques peuvent être mises en lumière. Il s'agit principalement d'individus du sexe masculin et âgés de 12 à 25 ans. Ils opèrent toujours par groupe de deux au minimum. Le but recherché ne vise pas nécessairement à obtenir un butin. Parfois il ne s'agit que d'impressionner les membres du groupe, d'occuper un « territoire » ou tout simplement pour « s'amuser ».

Dans la majorité des cas, la victime est mineure, ou compte quelques années de moins que les auteurs, et de sexe masculin. Une victime est encore plus attrayante (et donc plus vulnérable) lorsqu'elle présente des signes extérieurs d'aisance financière et/ou matérielle. Les auteurs optent pour des endroits fréquentés par ces personnes vulnérables. En l'occurrence, il s'agit essentiellement d'endroits où se trouvent des mineurs. Les transports publics satisfont à ces deux critères. Les gares, les stations de métro et leurs abords comme les arrêts de trams et de bus sont particulièrement vulnérables au phénomène. Les abords des écoles, les parcs et plaines de jeux constituent également un endroit idéal pour choisir une victime vulnérable.

3.2.2.4 CRIMINALITE CONTRE LES COMMERCES

L'approche privilégiée par notre zone de police consiste à ne pas considérer les commerces seulement comme cible de la criminalité mais également en tant que vecteur indirect de la criminalité.

Si on ne peut que se réjouir de la chute importante des vols à main armée, phénomène le plus grave touchant les commerces, au cours du dernier cycle de sécurité, il faut cependant déplorer une augmentation importante de la petite criminalité comme les vols à l'étalage, les vols à la tire et les cambriolages de nuit ciblant les commerces.

Même en diminution, les vols à main armée continuent d'avoir un impact important en raison des dommages psychiques, physiques qu'ils causent sur les victimes et de la perception de la population. Largement médiatisés, ils attisent le sentiment d'insécurité tout en agissant négativement sur la crédibilité des services de police qui n'ont que rarement l'occasion d'arrêter les auteurs en flagrant délit. De plus, chaque fait commis avec une arme réelle fait courir le risque de dommages collatéraux comme ce fut dramatiquement le cas lors du braquage d'une bijouterie

¹⁷ source IPNS - Polfed



en mars 2010. Il est donc important de rester vigilant face à cette menace en continuant de proposer des solutions préventives aux commerçants, de renforcer la présence policière ciblée et de veiller à garantir un niveau d'enquête professionnel.

La petite criminalité liée aux commerces nécessite, de part son intensification, une plus grande attention des services de police tant il est vrai qu'une partie de plus en plus importante des auteurs semble y recourir en raison du risque pénal plus faible. Le vol à l'étalage a connu une progression de près de +20% au cours du dernier cycle de politique policière. L'augmentation n'est pas seulement à mettre en rapprochement avec la crise financière qui affecte notre économie. Il semble en effet que les vols de nourriture restent stables alors que les vols de vêtements et de parfums sont en augmentation. Il faut également noter que le « chiffre noir » est considérable en matière de vol à l'étalage car seuls les faits pour lesquels les auteurs sont interceptés sont déclarés à la police et dans les cas où les magasins ne se contentent pas seulement de la restitution de la marchandise. Dans ce domaine, les bandes itinérantes et les mineurs d'âge sont très présents¹⁸. Les pertes liées à cette activité criminelle seraient de l'ordre de 250.000.000 d'euros en Belgique. Comeos¹⁹ chiffre pour sa part à 1 milliard d'euros le manque à gagner lié au vol à l'étalage en y incluant les investissements liés à la sécurisation des magasins. Tous les acteurs du secteur s'accordent toutefois sur la quasi impunité dont jouissent les auteurs de vols.

La présence policière ciblée de même que le volet enquête doivent constituer le socle de la lutte contre la criminalité visant les commerces. La prévention et les mesures de technoprévention doivent quant à elles renforcer le dispositif en offrant des outils de protection adéquats aux commerçants.

3.2.2.5 LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE VISANT LES SENIORS

Il n'est plus nécessaire de démontrer que la population de notre pays est vieillissante. Les personnes âgées constituent le groupe de population qui connaît la croissance la plus rapide en Belgique. La part des personnes « très » âgées (personnes de 80 ans et plus) a augmenté d'un tiers au cours des 20 dernières années²⁰. Selon les statistiques fédérales, cette tendance devrait trouver son apogée en 2050. Plus que d'autres, notre zone de police accueille une population plus âgée en raison de son caractère plus rural, de la qualité de vie et des infrastructures disponibles. Ce n'est cependant pas seulement le nombre de seniors qui est en progression mais aussi la proportion d'entre eux qui sont en bonne santé. Plus mobiles que par le passé, ils ont une vie sociale et culturelle active et restent indépendant de leur entourage plus longtemps. Parallèlement ils deviennent des cibles attractives pour une partie des auteurs de faits de vols et d'escroqueries.

Il n'existe pas de définition précise de ce que recouvre le terme senior, tout au plus la littérature s'accorde sur le fait qu'ils sont en général âgés de plus de 60 ans. Cette catégorie d'âge n'est cependant pas suffisamment homogène pour tirer des conclusions de sorte que c'est surtout le critère de vulnérabilité qui doit nous intéresser.

Les recherches sur la victimisation des seniors démontrent que si ils sont moins victimes de faits criminels que les autres catégories d'âge, ils sont toutefois surreprésentés pour certains types de délit. De plus, les conséquences de ces faits sont proportionnellement plus importantes. On pense ici aux conséquences physiques et économiques, au sentiment d'insécurité et à l'isolement. Des facteurs liés à leur environnement peuvent venir renforcer cette vulnérabilité. Disposant souvent de faibles revenus, certains d'entre eux peuvent être amenés à vivre dans des quartiers moins favorisés tout en ne disposant pas des moyens nécessaires pour entreprendre les actions structurées nécessaires pour renforcer leur sécurité. Le manque de contact social peut lui aussi renforcer le risque d'abus à leur rencontre.

Force est ainsi de constater que la proportion de personnes âgées victimes de vols ou d'escroqueries est en augmentation, parfois très importante en fonction du phénomène. S'il ne s'agit pas de criminalité violente dans la majorité des cas (vol à la tire, vol simple, fraude

¹⁸ Source : www.fedpol.be

¹⁹ Source : www.comeos.be

²⁰ Source : Besafe - Fgov



informatique, faux policiers, abus de confiance et escroqueries), il n'en demeure pas moins que nos aînés sont, après les jeunes, la deuxième catégorie de personnes les plus touchées par des vols avec violences (arrachage de sac à main, arrachages de chaînes en or) dont les conséquences physiques et psychologiques peuvent être dramatiques. L'impact peut ensuite se traduire sur l'ensemble du mode de vie de la personne au travers du sentiment d'insécurité et de l'isolement qu'il provoque.

L'approche que la zone entend développer vise à accorder une attention particulière à la prévention et au suivi des victimes des vols et escroqueries sur les seniors au travers d'une collaboration avec les partenaires locaux. Le volet répressif liés à certains types de délit sera lui aussi renforcé par le biais d'actions sur des groupes spécifiques d'auteurs.

3.2.2.6 LUTTE CONTRE LES VOLS DE VELOS

Il est très difficile d'avoir une image claire de l'ampleur des vols de vélos en Belgique et dans les communes bruxelloises plus particulièrement. Selon les différentes enquêtes de victimisation réalisées sur ce sujet, on estime que plus de la moitié des cyclistes ne déclarent pas le vol de leur vélo. Une étude particulière à la ville de Leuven a même démontré que seulement 27 % des personnes interrogées sont prêtes à faire une déclaration de vol²¹.

Sur base de ces estimations, on peut évaluer qu'un cycliste quotidien a une chance sur quatre ou cinq de se faire voler son vélo durant l'année.

Notre zone de police n'est pas épargnée par ce phénomène. Le nombre de vols de vélo, en constante croissance, a doublé au cours des trois dernières années pour dépasser les 300 faits enregistrés en 2011. Sur base des projections liées au calcul du chiffre noir, on peut raisonnablement penser que près d'un millier de vélos sont effectivement volés sur notre territoire.

Le vol de vélo est devenu en quelques années un gros problème pour le développement de la politique cyclable à Bruxelles. Celui-ci a un effet négatif démontrable sur l'usage du vélo, la possession de vélo, leur qualité, la sécurité du trafic et le sentiment de sécurité. Le vol de vélo est d'ailleurs considéré comme le 2^{ème} frein à la pratique du vélo à Bruxelles²² après l'insécurité routière.

Il ressort en outre que près de la moitié des victimes²³ ne disposeraient d'aucun moyen d'identifier leur vélo volé tandis qu'une minorité est disposée à déposer une plainte auprès des services de police. Le taux d'élucidation avoisinerait les 1%, la victime n'ayant que 6% de chance de retrouver son vélo. Il apparaît que les moyens de protection sont très souvent inadéquats alors que les infrastructures proposées par les pouvoirs publics et privés sont relativement peu sécurisés. Peu de victimes ont connaissance des lieux où sont stockés les vélos retrouvés.

On peut distinguer cinq types de voleurs :

1/ Les " emprunteurs " se servent dans la rue ou la cour d'un immeuble, puis abandonnent le vélo dès leur arrivée à destination.

2/ Les " acquéreurs " décident de s'approprier un vélo convoité pour l'utiliser durablement à leur profit.

3/ Les " apprentis " sont des jeunes de moins de 18 ans qui trouvent là un moyen facile de récolter quelques subsides en revendant un vélo volé de temps en temps.

4/ Les " professionnels " sont très rares, car ce type de vol n'est pas assez lucratif.

²¹ Source : Pro-Vélo

²² Source : Région de Bruxelles-Capitale – Ministère de la Mobilité

²³ Source portail développement durable



5/ Les drogués utilisent sans grand risque le vol de vélos comme source régulière et principale de revenus pour acquérir leur dose.

A ces 5 types s'ajoutent les receleurs.

On peut distinguer trois types de cyclistes victimes.

1/ Des jeunes de moins de trois ans de pratique utilitaire qui se font voler des vélos de ville de faible prix sur l'espace public. Ils ne portent pas plainte et ne sont pas prêts à investir dans de bons antivols. Leur parade est de racheter un vélo bas de gamme.

2/ Des personnes d'âge intermédiaire qui se font voler des VTT de moyenne gamme sur des lieux privés ouverts peu visibles ou des locaux privés fermés. Leurs revenus sont en croissance et ils seraient prêts à investir dans un antivol correct pour sécuriser leur vélo contre le vol. Mais le vol peut les décourager facilement et les amener à abandonner le vélo.

3/ Des personnes plus âgées avec de meilleurs vélos, qui se font voler plutôt des vélos de type VTT ou vélo de course sur des lieux variés. Ils déposent plainte systématiquement et rachètent un vélo aussitôt.

Victimes et voleurs s'enferment dans une sorte de cercle vicieux. Face à la multiplication des vols, les victimes peuvent être tentées de se tourner vers le marché noir en contribuant de ce fait au phénomène.

L'impact de ce phénomène peut se faire ressentir à plusieurs niveaux.

- Financier : en raison du coût lié au stockage des vélos retrouvés, de l'impact sur l'organisation policière malgré un taux d'élucidation très bas.
- Sécurité : sentiment d'insécurité pour les victimes, sentiment d'impunité des auteurs de vol, indifférence sociétale.
- Humain : résignation des victimes, sentiment d'impuissance des policiers, banalisation du problème.
- Environnemental : frein à la pratique du vélo comme moyen de transport alternatif écologique, mobilité de certaine couche de la population (jeunes et seniors),...

L'ampleur du phénomène, sa perception par la population et l'impact tant financier que sur la mobilité des habitants de la zone et de la région bruxelloise plus généralement suppose que les services de police s'investissent d'avantage dans la lutte contre les vols de vélo. Parallèlement à un travail policier proactif, l'approche de cette problématique doit surtout s'inscrire dans une démarche préventive et d'information quant aux manières de sécuriser les parkings à vélo, de disposer des moyens adéquats en vue de protéger son vélo et de maximaliser des possibilités de retrouver son vélo suite à un vol.

3.2.3. Les objectifs stratégiques - récapitulatif

Il s'agit d'objectifs à long terme, de la durée du cycle local de politique policière. On y décrit la priorité retenue et les facteurs critiques de succès qui s'y apparentent. Les objectifs stratégiques se déclinent sous deux formes. D'une part on retrouve ceux qui se basent sur des éléments de sécurité objectifs et subjectifs (statistiques de criminalité, perception, menace, vulnérabilité) et qui relèvent de la sécurité ou plus largement de la qualité de vie. D'autre part, on identifie également des objectifs liés au fonctionnement interne de l'organisation.

SECURITE ET QUALITE DE VIE

1) Les dossiers prioritaires

2) Nous souhaitons contribuer à maîtriser l'ampleur des vols qualifiés (cambriolages et vols dans véhicules) sur notre zone.

3) Nous souhaitons contribuer à lutter contre la délinquance juvénile en général (racket, steaming, extorsions), particulièrement aux abords des écoles et dans les transports publics. L'attention sera également mise sur l'insécurité liée à la présence de bandes urbaines.

4) Nous souhaitons contribuer à renforcer la sécurité des seniors.

5) Nous souhaitons contribuer à lutter contre la criminalité ciblant les commerces.

6) Nous souhaitons contribuer à renforcer la lutte contre les vols de vélo.

7) Nous souhaitons contribuer à maîtriser l'insécurité routière dans notre zone en ciblant les comportements dangereux (alcool, vitesse, stationnement antisocial, GSM au volant et ceinture de sécurité).

SERVICE ET FONCTIONNEMENT POLICIER

1) Nous souhaitons développer un système d'évaluation de notre visibilité sur le terrain via des outils de mesure adaptés afin d'optimiser notre présence réactive et proactive

2) Nous souhaitons adapter notre organisation à l'évolution des technologies afin de répondre efficacement à nos missions de police et aux besoins de la population en développant/implémentant des outils de gestion et communication modernes.

3) Nous souhaitons contribuer à développer une culture organisationnelle saine centrée sur le bien-être, les compétences et la motivation des collaborateurs.

4) Nous souhaitons développer un cadre de travail moderne dont les infrastructures répondraient aux besoins d'une organisation policière en accord avec son temps et au service de la population.

5) souhaitons nous orienter vers la mise en pratique de la CP3 en évaluant la maturité de l'organisation et de son environnement interne.



Objectifs stratégiques

Sécurité et qualité de vie



Dossiers prioritaires : Atteintes graves à l'intégrité physique et/ou sexuelle.

Comme souligné précédemment, cette édition du Plan Zonal de Sécurité traite séparément certains faits qui ne sont pas retenus en tant que phénomène prioritaire mais dont chaque incident, pris isolément, constitue en raison de sa gravité et de son contexte, un dossier prioritaire²⁴. Ces faits sont également repris dans le Plan National de Sécurité 2012-2015 dans lequel on considère qu'une « *attention particulière doit être accordée aux atteintes à l'intégrité physique* »²⁵

Outre les délits relevant des atteintes graves à l'intégrité physique ou sexuelle, les enlèvements, disparitions inquiétantes et les détentions illégales de personnes élargissent à cette catégorie. On y ajoutera également les vols avec violences avec circonstances aggravantes et/ou avec armes.

Dans ce cadre, notre zone doit veiller à maintenir un niveau de qualité et d'expertise dans les différents services amenés à traiter ces dossiers prioritaires et urgents. Qualité et rapidité doivent être des leitmotiv dans ces domaines.

Types de délits

- 1) les faits dans le cadre desquels il est gravement et physiquement porté atteinte à la victime, en ce compris les actes de violences avec issue fatale ;
 - meurtre et assassinat
 - décès et suicide suspect
 - tous les autres faits criminels entraînant le décès
- 2) les faits lors desquels des personnes sont illégalement privées de leur liberté ;
 - Prise d'otage
 - Enlèvement
 - Privation de liberté illégale et arbitraire
- 3) les faits où des personnes subissent des dommages physiques graves et/ou permanents ;
 - Coups et blessures volontaires (dommages physiques graves ou permanents)
 - Privation d'aliments ou de soin
 - Administration de substances nocives
 - Actes de torture, de traitements inhumains et/ou dégradants
 - Tous les autres faits criminels avec blessures physiques.
- 4) Infractions graves à l'intégrité sexuelle des personnes
 - Viol
 - Attentat à la pudeur avec violences
- 5) Les disparitions
 - Disparitions inquiétantes
 - Patients amnésiques
 - Restes humains non identifiés

²⁴ Source IPNS 2011, chapitre atteintes graves à l'intégrité physique et/ou sexuelle.

²⁵ PNS 2012-2015 – page 20.



1. Nous souhaitons contribuer à maîtriser l'ampleur des vols qualifiés (cambriolages et vols dans véhicules) dans notre zone de police.

- **LEADERSHIP**
 - Libérer la capacité nécessaire pour réaliser les opérations (accord des directeurs et financiers)
 - Renforcer la communication interne et externe
 - Créer un consensus des parties prenantes (Parquet, communes, citoyens, collaborateurs, ...).
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels (notamment la FLAG et les opérations ciblées).
 - Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux.
 - Renforcer la technoprévention
 - Travailler sur la présence policière visible dans les quartiers (patrouilles pédestres)
 - Mise en place d'opérations visibles axées sur le contrôle de personnes et de véhicules en fonction de l'analyse du phénomène
 - Assurer le suivi du plan d'action existant et procéder aux adaptations nécessaires (PDCA)
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Réactualiser l'information/Prévoir une information spécifique
 - Donner du feedback sur le résultat recherché
 - Désigner un project manager
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Prévoir les moyens techniques nécessaires
 - Gestion efficace des outils de cartographie et d'analyse. Modernisation de l'outil.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
- **PARTENAIRES**
 - Services communaux (service de prévention, APS,...)
 - SPF Intérieur
 - Parquet
 - Presse, Media...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Nombre de cambriolages commis (et tentatives)
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (Enquête Locale de Sécurité)
 - Présence policière visible – nombre de patrouilles
 - OPS visibles réalisées
 - OPS ciblées
 - Méthode – outil de suivi :
 - Cartographie
 - analyses statistiques internes
 - analyses CIA, DCA, police fédérale...
 - Baromètre zonal de la criminalité
 - Fréquence de mesure:
 - permanente, via la cartographie
 - mensuelle
 - annuelle

Objectif opérationnel : vols qualifiés – objectifs généraux

Notre objectif est de renforcer la lutte contre les vols qualifiés en améliorant les moyens de prévention et en privilégiant la présence policière visible.



2. Nous souhaitons contribuer à lutter contre la délinquance juvénile en général (racket, steaming, extorsions), particulièrement aux abords des écoles et dans les transports publics. L'attention sera également mise sur l'insécurité liée à la présence de bandes urbaines.

- **LEADERSHIP**
 - Libérer la capacité nécessaire pour réaliser les opérations (accord des directeurs et financiers)
 - Renforcer la communication interne et externe
 - Créer un consensus des parties prenantes (Parquet, communes, citoyens, collaborateurs, ...).
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels (notamment SFJ et FLAG).
 - Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux.
 - Travailler sur la présence policière visible dans les endroits à risque
 - Mise en place d'opérations visibles en fonction de l'analyse du phénomène
 - Faire le suivi des personnes ayant un statut BU et des bandes de jeunes
 - Assurer le suivi du plan d'action existant et procéder aux adaptations nécessaires (PDCA)
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Réactualiser l'information/Prévoir une information spécifique
 - Donner du feedback sur le résultat recherché
 - Désigner un project manager
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Prévoir les moyens techniques nécessaires
 - Gestion efficace des outils de cartographie et d'analyse. Modernisation de l'outil.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
- **PARTENAIRES**
 - Services communaux (service de prévention, APS,...)
 - SPF Intérieur
 - Ecoles
 - Parquet
 - Presse, Media...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Nombre de vols avec violences commis (et tentatives)
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (Enquête Locale de Sécurité)
 - Méthode – outil de suivi :
 - Cartographie
 - analyses statistiques internes
 - analyses CIA, DCA, police fédérale...
 - Baromètre zonal de la criminalité
 - Fréquence de mesure:
 - permanente, via la cartographie
 - mensuelle
 - annuelle

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est d'accroître la présence policière dans les endroits considérés comme problématiques par l'analyse et d'organiser des actions spécifiquement orientées sur les problématiques liées à la délinquance juvénile (alcool, drogue, dégradation et extorsions)



3. Nous souhaitons contribuer à renforcer la sécurité des seniors.

- **LEADERSHIP**
 - Libérer la capacité nécessaire pour réaliser les opérations (accord des directeurs et financiers)
 - Renforcer la communication interne et externe
 - Créer un consensus des parties prenantes (Parquet, communes, citoyens, collaborateurs, ...).
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels et notamment la FLAG.
 - Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux.
 - Faire un suivi des phénomènes qui concernent les seniors (fraudes informatiques, vols par ruse, escroqueries).
 - Renforcer la technoprévention
 - Travailler sur la présence policière visible dans les quartiers
 - Mise en place d'opérations visibles en fonction de l'analyse du phénomène
 - Développer une communication en adéquation avec le public-cible
 - Assurer un service plus spécifique à la population-cible.
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Réactualiser l'information/Prévoir une information spécifique
 - Donner du feedback sur le résultat recherché
 - Désigner un project manager
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Prévoir les moyens techniques nécessaires
 - Gestion efficace des outils de cartographie et d'analyse. Modernisation de l'outil.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
- **PARTENAIRES**
 - Services communaux (service de prévention, APS,...)
 - SPF Intérieur
 - Parquet
 - Presse, Media...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Nombre de faits commis (et tentatives)
 - Nombre de communications spécifiques (articles de prévention)
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (Enquête Locale de Sécurité)
 - Méthode – outil de suivi :
 - Cartographie
 - analyses statistiques internes
 - analyses CIA, DCA, police fédérale...
 - Baromètre zonal de la criminalité
 - Fréquence de mesure:
 - permanente, via la cartographie
 - mensuelle
 - annuelle

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est d'améliorer la lutte contre les vols (avec violences, par ruse et les escroqueries) visant les seniors en développant notamment une meilleure communication avec le public-cible et en développant des opérations et des actions de prévention.



4. Nous souhaitons contribuer à lutter contre la criminalité ciblant les commerces.

- **LEADERSHIP**
 - Libérer la capacité nécessaire pour réaliser les opérations (accord des directeurs et financiers)
 - Renforcer la communication interne et externe
 - Créer un consensus des parties prenantes (Parquet, communes, citoyens, collaborateurs, ...).
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels et notamment la FLAG.
 - Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux.
 - Développer une communication en adéquation avec le public-cible
 - Renforcer la technoprévention
 - Travailler sur la présence policière visible dans les quartiers
 - Mise en place d'opérations visibles en fonction de l'analyse du phénomène
 - Assurer le suivi du plan d'action existant et procéder aux adaptations nécessaires (PDCA)
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Réactualiser l'information/Prévoir une information spécifique
 - Donner du feedback sur le résultat recherché
 - Désigner un project manager
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Prévoir les moyens techniques nécessaires
 - Gestion efficace des outils de cartographie et d'analyse. Modernisation de l'outil.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
- **PARTENAIRES**
 - Services communaux (service de prévention, APS,...)
 - SPF Intérieur
 - Parquet
 - Presse, Media...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Nombre de faits commis (VMA, vol à l'étalage, vols effractions sur commerce)
 - Nombre de communications spécifiques
 - Actipol – nombre d'opérations
 - Nombre de commerces reliés à Télépolice
 - Méthode – outil de suivi :
 - Cartographie
 - analyses statistiques internes
 - analyses CIA, DCA, police fédérale...
 - Baromètre zonal de la criminalité
 - Fréquence de mesure:
 - permanente, via la cartographie
 - mensuelle
 - annuelle

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est d'améliorer la sécurité des commerces en développant notamment une meilleure communication avec le public-cible et en développant des opérations et des actions de prévention spécifiques.



5. Nous souhaitons contribuer à renforcer la lutte contre les vols de vélos.

- **LEADERSHIP**
 - Libérer la capacité nécessaire pour réaliser les opérations (accord des directeurs et financiers)
 - Renforcer la communication interne et externe
 - Créer un consensus des parties prenantes (Parquet, communes, citoyens, collaborateurs, ...).
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Continuer à analyser efficacement le phénomène et en donner une image précise pour une meilleure orientation des services opérationnels et notamment la FLAG.
 - Développer des initiatives en matière de prévention et/ou collaborer avec les services de prévention communaux.
 - Développer une communication en adéquation avec le public-cible
 - Se tenir au courant des initiatives régionales, fédérales et associatives.
 - Renforcer la technoprévention dans les lieux à risque (parking,...)
 - Travailler sur la présence policière visible dans les quartiers
 - Mise en place d'opérations visibles en fonction de l'analyse du phénomène
 - Assurer le suivi du plan d'action existant et procéder aux adaptations nécessaires (PDCA)
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Réactualiser l'information/Prévoir une information spécifique
 - Donner du feedback sur le résultat recherché
 - Désigner un project manager
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Prévoir les moyens techniques nécessaires
 - Gestion efficace des outils de cartographie et d'analyse. Modernisation de l'outil.
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
- **PARTENAIRES**
 - Services communaux (service de prévention, APS,...)
 - SPF Intérieur
 - Parquet
 - Presse, Media...
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - Indicateurs :
 - Nombre de vols commis
 - Sentiment d'insécurité général en la matière (Enquête Locale de Sécurité)
 - Actipol – nombre d'opérations spécifiques
 - Nombre de vélos gravés
 - Nombre de visite de technopréventio – nombre de lieux sécurisés
 - Méthode – outil de suivi :
 - Cartographie
 - analyses statistiques internes
 - analyses CIA, DCA, police fédérale...
 - Baromètre zonal de la criminalité
 - Fréquence de mesure:
 - permanente, via la cartographie
 - mensuelle
 - annuelle

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est de renforcer la lutte contre les vols de vélo en développant des actions de prévention et des opérations spécifiques ainsi qu'en oeuvrant sur les partenariats avec les acteurs du secteur.



6. Nous souhaitons contribuer à maîtriser l'insécurité routière dans notre zone en ciblant les comportements dangereux (alcool, vitesse, stationnement anti-social, GSM au volant, ceinture de sécurité)

- **LEADERSHIP**
 - *Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène en rapport avec les spécificités locales de l'insécurité routière.*
 - *Le Chef de corps favorise l'organisation d'opérations de contrôle.*
 - *Le service de coordination et d'appui en matière de sécurité routière coordonne les actions en fonction des priorités locales et des campagnes de prévention de l'IBSR.*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Cerner efficacement le phénomène et en donner une image*
 - *Développer un plan d'action ciblant les priorités locales*
 - *Suivi du plan d'action*
 - *S'inscrire dans les campagnes nationales initiées par l'IBSR*
 - *Politique intégrée de communication externe – plan de communication*
 - *Participation aux différentes plates-formes réunissant les partenaires impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière*
 - *Développement des sanctions administratives communales pour certaines infractions*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Formations adéquates*
 - *Feed-back des opérations – communication interne*
 - *Promotion des objectifs auprès des acteurs de terrain*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Fonds de sécurité routière*
 - *Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)*
 - *Mobiliser les ressources en fonction des objectifs et de leur temporalité*
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - *Développer l'objectif et y travailler de manière transversale*
- **PARTENAIRES**
 - *SPF Mobilité – SPF Intérieur*
 - *Services communaux*
 - *Police fédérale/Dirco*
 - *IBSR*
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *Nombre d'accidents de la route (avec morts/blessés)*
 - *Nombre de PV pour excès de vitesse*
 - *Nombre de PV pour alcool et drogue au volant*
 - *Nombre de PV pour stationnement anti-social (stationnement gênant et/ou dangereux, emplacement personnes moins valides, trottoirs,...)*
 - *Nombre de PV pour utilisation du GSM au volant*



- *Nombre de PV pour non-port de la ceinture de sécurité*
- *Méthode – outil de suivi :*
 - *Actipol (outil développé à cet effet)*
 - *Statistiques locales et baromètre de la sécurité routière*
 - *Analyses*
 - *Carte automatisée des accidents et infractions de roulage.*
- *Fréquence de mesure:*
 - *Permanente*
 - *Statistiques annuelles et mensuelles*

Objectif opérationnel : sécurité routière – objectifs généraux

Notre objectif est d'augmenter le risque subjectif et objectif d'être contrôlé, via des actions de prévention et de répression, réparties en semaine et durant le week-end.



Objectifs stratégiques

Service et fonctionnement policier



1. Nous souhaitons développer un système d'évaluation de notre visibilité sur le terrain via des outils de mesure adaptés afin d'optimiser notre présence réactive et proactive.

- LEADERSHIP
 - La Direction souhaite renforcer l'accountability (rendre compte) de notre organisation.
 - Objectiver le « plus de bleu en rue ».
- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Rédiger un Plan d'Action
 - Développement d'un outil informatique pour cartographier la visibilité des patrouilles.
 - Plus de police guidée par l'information
 - Recherche d'une plus grande efficacité en flagrant délit.
- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Communiquer les objectifs (le pourquoi)
 - Intérêt d'ASTRID de communiquer les « états » des patrouilles.
 - Donner du feed-back des constatations
- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Equiper les nouveaux véhicules en AVL et les radios portables en APL
 - S'assurer du suivi de l'intégrité du système.
- PARTENAIRES
 - Cabinet du Chef de Corps pour la partie développement de l'organisation
 - DAP et DSO/DPZ
 - Police Fédérale : Direction de l'information Policière Opérationnelle.
- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Nombre de patrouilles proactives et réactives
 - Analyse de la criminalité et concordance des données.
 - Méthode – outil de suivi :
 - Outil de suivi (data du CIC)
 - Fréquence de mesure:
 - Mensuellement par cartes et graphiques

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est de développer un outil permettant de mesurer la visibilité des patrouilles et les délais d'intervention



2. Nous souhaitons adapter notre organisation à l'évolution des technologies afin de répondre efficacement à nos missions de police et aux besoins de la population en développant/implémentant des outils de gestion et communication modernes.

Durant les cinq dernières années, la zone de police a beaucoup investi et innové. A titre d'exemple, on citera le Crimemap, le briefing opérationnel, la visioconférence, le nouveau DPZ, Télépolice-Vision, Astrid, AVL, MDT, ANPR, les caméras de surveillance urbaines, VOIP, GET, livescan, C@lepin,...

Il n'en demeure pas moins que nous devons continuer dans cette voie pour demeurer une police moderne en phase avec son temps et son environnement. Le but n'est pas d'inventer de nouvelles choses mais bien de s'adapter. Certains projets sont d'ailleurs déjà en cours de développement. Avec les bons contacts et les bons partenaires, il devrait être possible de mener à bien certains des projets cités plus bas. Le PNS de la police fédérale prévoit lui aussi de s'ouvrir aux nouvelles technologies.

- **LEADERSHIP**
 - *La volonté de la Direction est de suivre l'évolution technologique*
 - *Renforcer la communication interne et externe*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Adaptation de l'organisation à l'évolution des technologies dans le domaine policier*
 - *Adapter notre communication aux différents public cibles.*
 - *Mobile Office – ISLP on board*
 - *Extension du projet ANPR*
 - *Archivage digital (archipol) + Back-office secrétariat*
 - *Système d'enregistrement des visiteurs*
 - *Système de télétravail avec connexion informatique*
 - *Utilisation de caméras intelligentes*
 - *Communication via les media sociaux (Facebook, Twitter,...)*
 - *Mutualisation des images CCTV,...*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Impliquer les collaborateurs dans l'innovation et les nouvelles technologies*
 - *Communiquer sur le projet et son suivi.*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Investir dans les nouvelles technologies*
 - *Former le personnel*
- **PARTENAIRES**
 - *Police Fédérale*
 - *Partenaires privés*

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est de développer et implémenter des outils de gestion et de communication modernes.



3. Nous souhaitons contribuer à développer une culture organisationnelle saine centrée sur le bien-être, les compétences et la motivation des collaborateurs.

- LEADERSHIP
 - Volonté de disposer de collaborateurs compétents et motivés pour l'exécution de
- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Etre attentif au bien être au travail
 - Implication du personnel dans le projet pour développer une organisation qui stimule l'innovation.
 - Poursuivre le développement du management des compétences
- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Utiliser le potentiel des collaborateurs
 - Susciter l'intérêt des collaborateurs pour les formations
- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Utiliser toutes les compétences de GALOP
- PARTENAIRES
 - Interne : SIPPT, DRH, FCCV et les collaborateurs en général
 - Externe : Police Fédérale
- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Nombre de suggestions dans la boîte à idée
 - Rapport du SIPPT
 - Nombre d'idées concrétisées
 - Méthode – outil de suivi :
 - Intranet
 - Galop
 - Fréquence de mesure:
 - annuelle

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est de poursuivre le développement d'un Plan d'Action sur le management des compétences qui optimaliserait notamment les conditions de réussite GPI 48.

Stimuler l'implication des membres du personnel et implémenter les résultats des 2 enquêtes de satisfaction.



4. Nous souhaitons développer un cadre de travail moderne dont les infrastructures répondraient aux besoins d'une organisation policière en accord avec son temps et au service de la population.

- **LEADERSHIP**
 - *La direction est consciente qu'un bon service à la population va de paire avec des infrastructures modernes et adaptées.*
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - *Une vision claire sur nos bâtiments et sur nos besoins.*
 - *Marchés publics*
 - *Créativité*
 - *Respect de l'environnement*
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - *Impliquer les directions dans l'établissement de nos besoins.*
 - *Informé les collaborateurs du suivi*
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - *Nouvelles infrastructures.*
- **PARTENAIRES**
 - *Fournisseurs de services*
- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Sur la durée du PZS*

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est de développer des infrastructures modernes adaptées aux besoins des collaborateurs et de la population



5. Nous souhaitons nous orienter vers la mise en pratique de la CP3 en évaluant la maturité de l'organisation et de son environnement interne.

- LEADERSHIP
 - La Direction souhaite affirmer sa volonté d'amélioration continue.
- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Mettre en place un système d'évaluation
 - Analyser les différentes fonctionnalités
 - Analyser la structure organisationnelle
 - Proposer des changements si nécessaire
- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Impliquer les collaborateurs dans les différentes étapes du processus

Objectif opérationnel :

Notre objectif opérationnel est de développer un système d'évaluation interne qui servira à analyser la maturité de l'organisation quant à sa structure et ses domaines de gestion. Il s'agira aussi d'évaluer les risques d'échec quant aux objectifs définis par la zone et les risques liés aux processus décrits ou non.



CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION



4.1. Communication externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe

La communication externe poursuit une double fonction. Elle permet d'abord de montrer comment la police répond à son obligation de rendre compte (quatrième pilier d'un service de police orientée vers la communauté). A côté de cela, la communication externe véhicule également l'image de l'organisation et se repose donc énormément sur la manière de communiquer.

De nombreuses initiatives ont vu le jour à la fin du cycle 2005-2008 et lors de la première partie du cycle 2009-2012. Cette communication utilisait des canaux relativement conventionnels tels que des courriers aux habitants de la zone (cambriolages, enquête locale de sécurité), des publications dans les périodiques locaux (Wolvendael Magazine) ou encore la diffusion de communiqué de presse dans les différents quotidiens.

Parallèlement à cela, des initiatives ponctuelles plus originales ont également été développées. On relèvera à ce sujet la campagne de prévention sur le support des sacs à pain (sac-jacking et roulage) et les autocollants « quartier sous haute surveillance » (patrouilles commerces de fin d'année et télépolice).

A partir de la deuxième moitié du cycle 2009-2012, la communication s'est plutôt limitée aux contacts quotidiens avec la presse, faute de personnel spécialisé dans la communication avec cette mission spécifique dans ses attributions.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe

Une politique de communication sérieuse repose sur un service de communication qui informe entièrement, correctement et fidèlement la population, tant dans sa communication habituelle quotidienne que dans sa communication de crise.

Elle suppose l'utilisation optimale de tous les moyens de communication externe comme les communiqués de presse, les conférences de presse, un site web et les médias sociaux. En tant que service de police nous ne pouvons plus nous permettre d'être absent sur les médias sociaux, forme moderne et actuelle de circulation de l'information. Ceux-ci doivent être intégrés dans le travail policier. Il existe d'innombrables applications possibles qui pourraient créer une valeur ajoutée dans le fonctionnement de notre organisation. On peut notamment penser ici au recrutement, à la circulation, au travail de quartier, à la prévention, aux avis de recherche,...

Le développement d'une politique de communication externe ambitieuse et axée sur les nouvelles technologies suppose qu'une cellule de communication soit préalablement créée.

4.2. Communication interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne

La communication interne vise à rendre disponible et favoriser la transmission d'informations "opérationnelles" pertinentes. Elle contribue en outre à tenir les membres du personnel au courant des derniers développements et à les impliquer davantage. Une bonne communication interne stimule aussi l'atmosphère de travail, permet de tenir les membres du personnel up-to-date, évite les malentendus et renforce le teamspirit.



Ces dernières années, notre zone de police a beaucoup investi dans sa politique de communication interne. Les exemples les plus emblématiques prennent la forme de l'Intranet et du journal interne ZONEnews 5342.

Un certain nombre d'autres initiatives ont également contribué à renforcer la communication. On notera ainsi le rapport annuel, la communication autour du « mission statement », l'organisation d'activités pour le personnel, les briefings, la visio-conférence, les mediascreen, les affiches, les folders, les sondages, les teams d'amélioration, le séminaire stratégique,...

Nous devons constater que le personnel s'intéresse de manière sélective à l'information, certaines rubriques de l'intranet étant par exemple beaucoup consultées là où d'autres ne le sont pratiquement pas. Avec comme corollaire que trop d'information ne sont jamais lues.

Le nouveau cycle de politique policière doit œuvrer dans le sens d'une modernisation de la communication et une plus grande implication du personnel

4.2.2. Intentions concernant la communication interne

Le développement d'une politique de communication interne ambitieuse et axée sur les nouvelles technologies suppose qu'une cellule de communication soit préalablement créée. Dans ce cas les objectifs suivants pourraient être envisagés.

Nous savons tous que les membres du personnel communiquent entre eux via les media sociaux (facebook, LinkedIn, Twitter,...). Seul le management de la zone de police semble ne pas y avoir recourt. Hors il est évident qu'une plus grande implications des collaborateurs passe par l'utilisation des canaux de communication qui les touchent. La zone de police devra donc investir progressivement dans les media sociaux pour y rencontrer ses collaborateurs.

Dans cette optique, notre zone de police aura besoin d'une cellule de communication pour remplir à bien ces missions dans ce domaine en gardant à l'esprit qu'il est primordial de fournir l'information adéquate aux bonnes personnes.

Cette cellule de communication pourra atteindre cet objectif ;

- en rendant l'information accessible au maximum à l'intérieur de l'organisation,
- en entretenant des réseaux de communication et en créant à l'intérieur de l'organisation,
- en coachant le personnel autour de son rôle en tant que partie prenante de la communication ou en tant que vecteur de la communication.



CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN



5.1. Améliorer et innover

Lors du cycle de politique policière précédent, les autorités impliquées dans le processus d'approbation au niveau fédéral ont transmis des remarques et/ou des suggestions d'amélioration (PZS 2005-8).

Pour démontrer que l'on se situe bien dans une dynamique d'amélioration continue, et que l'on vise le progrès, il est important de reprendre ici ces remarques et/ou suggestions ainsi que la mesure dans laquelle le corps de police a pu en tenir compte (remèdes, initiatives, mesures).

Ce qui peut se faire de manière très synthétique sous forme d'un tableau par exemple:

<i>Remarques et/ou suggestion des Services Publics Fédéraux relatives au plan zonal de sécurité 2005-8)</i>	<i>Initiatives/mesures prises pour en tenir compte</i>

5.2. Approbation

Idéalement, tous les membres du Conseil Zonal de Sécurité signent le plan pour marquer leur approbation, démontrant ainsi clairement une manière de travailler intégrée de tous les partenaires.

Le tableau ci-dessous est présenté à titre d'exemple :

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Date de la séance :
Membres du CZS	SIGNATURES
Bourgmestre-président du collège de police	
Procureur du Roi	
Bourgmestre...	
Bourgmestre...	
Chef de corps	
DirCo	
Autre partenaire (DirJud, fonctionnaire de prévention, ...)	
...	